

2015-2016

Master 1 Histoire et document
Parcours Bibliothèques

Les Cabinets de lecture à Angers au XIXe siècle

Richard Dany

Sous la direction de Mme
Sarrazin Véronique

Membres du jury
Sarrazin Véronique | Enseignante-chercheuse
Nom/Prénom 2 | Fonction

Soutenu publiquement le :
06/2016

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Tout d'abord je tiens à remercier sincèrement Mme Véronique Sarrazin, qui durant toute l'élaboration de ce mémoire a été disponible, à l'écoute et de bon conseil.

Ensuite je me dois de remercier ma famille, mes amis et Anaïs, qui ont su me soutenir dans les moments difficiles.

Sommaire

SOURCES

INTRODUCTION

1 État des lieux : Angers au XIXe siècle et ses cabinets de lecture.

- 1.1. L'environnement social, culturel et économique de la ville
 - 1.1.1. Les progrès de l'instruction après la Révolution Française.
 - 1.1.2. Une ville de culture.
 - 1.1.3. Le marché du livre à Angers à la fin du XVIIIe siècle.
 - 1.1.4. Les commerçants du livre à Angers au XIXe siècle, hors cabinets de lecture.
- 1.2. La présence des cabinets de lecture tout au long du XIXe siècle
 - 1.2.1. Le nombre de cabinets de lecture à Angers, tous types confondus.
 - 1.2.2. Les cabinets de lecture « simples ».
 - 1.2.3. La polyvalence cabinet – librairie.
 - 1.2.4. Le déclin des cabinets de lecture : un constat national ?
- 1.3. Le fonctionnement des cabinets de lecture
 - 1.3.1. Les prix pour l'accès aux imprimés proposés
 - 1.3.2. Les conditions de prêt
 - 1.3.3. Les tenanciers
 - 1.3.4. Localisation géographique et clientèle

2 L'offre des cabinets de lecture

- 2.1. Présentation des catalogues
 - 2.1.1. L'origine des catalogues
 - 2.1.2. Présentation générale des catalogues
 - 2.1.3. Étude quantitative des livres en lecture
- 2.2. La nature des livres proposés
 - 2.2.1. Une grande majorité de titres récents
 - 2.2.2. Un découpage en volumes presque systématique
 - 2.2.3. Les formats des volumes
 - 2.2.4. L'indication des auteurs, une pratique standardisée ?
- 2.3. Une littérature d'évasion dominante
 - 2.3.1. Le roman, pilier des cabinets de lecture
 - 2.3.2. Les types de romans proposés
 - 2.3.3. La place de la littérature étrangère
 - 2.3.4. Les cabinets de lecture et les journaux
- 2.4. Comparaison avec les cabinets de lecture de plus petites villes
 - 2.4.1. Une importance équivalente aux plus petits établissements d'Angers
 - 2.4.2. Une offre de lecture moins récente
 - 2.4.3. Une offre en décalage des modes ?
 - 2.4.4. Une forme livresque quelque peu différente

3 Les cabinets de lecture dans la société angevine

- 3.1. Une activité surveillée
 - 3.1.1. La location d'imprimés, cible des autorités
 - 3.1.2. L'offre des cabinets de lecture surveillée

3.1.3. Des sanctions sans armes juridiques, ou lorsque la surveillance s'effectue sur les tenanciers et leurs idées politiques

3.2. Les cabinets de lecture face aux librairies

3.2.1. Les cabinets de lecture, ruine des libraires

3.2.2. Les cabinets de lecture, salut des libraires

3.2.3. Des offres différentes, voire complémentaires

3.3. Les cabinets de lecture et les bibliothèques : un « fratricide » ?

3.3.1. Les bibliothèques angevines

3.3.2. Un système bibliothéconomique inefficace

3.3.3. Les bibliothèques populaires : vers un remplacement des cabinets de lecture ?

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Archives départementales de Maine-et-Loire :

1 M 6/49 : Surveillance policière de la presse et de la librairie .

40 M 1 : Tableau général des Sociétés d'agrément et d'arts, des cercles scientifiques et littéraires (1839-1843).

79 T 1 : Statistiques, rapports : états nominatifs des imprimeurs et librairies et leur droit de patente.

80 T 1 et 80 T 2 : Correspondance générale de libraires et imprimeurs (An IX-1841, 1847-1880).

81 T 1 : Brevets d'imprimeurs et de libraires (1822).

81 T 2 à 81 T 17 : Dossiers individuels des imprimeurs et libraires.

81T20 : Renseignements fournis par les libraires (1810-1871).

83 T 1 : Ouvrages interdits ou saisis (1809-1860).

83 T 2 : Catalogue d'ouvrages en lecture chez les libraires d'Angers, Baugé, Saumur. Listes d'ouvrages saisis. Correspondance (1811).

83 T 5 : Rapport du maire d'Angers sur la conduite morale et politique des imprimeurs, des libraires, et des personnes tenant des cabinets de lecture (1822).

83 T 6 : Enquête sur les cabinets de lecture du département (1822).

83 T 11 : Crieurs, vendeurs, distributeurs d'écrits imprimés, marchands de journaux. Règlement du colportage. Saisie d'imprimés (1815-1893)

Bibliothèque municipale Toussaint :

Annuaire statistique du Maine-et-Loire, de 1840 à 1895, tous les cinq ans.

Introduction

C'est dans un contexte post-Révolution, où la demande d'imprimés est en forte hausse et où l'offre à prix élevé ne peut permettre qu'à une partie aisée de la population d'accéder à tous les types d'œuvres et à la presse, que les cabinets de lecture ont connu un apogée en France comme un moyen alternatif d'accéder à l'imprimé face aux librairies et aux bibliothèques, tant en quantité qu'en couverture géographique.

En effet, le prix des imprimés étant trop élevé pour les classes populaires, voire la petite bourgeoisie, ces cabinets de lecture leur permettaient de lire des ouvrages, anciens et récents, et la presse à moindre coût, grâce à la pratique de la location dont ils font leur principale activité. C'est en cela qu'ils sont des établissements dont le fonctionnement se rapproche des librairies dites « classiques » et des bibliothèques, ces dernières existant depuis la Révolution comme établissements publics mais ne prêtant trop peu de livres. Cependant les cabinets de lecture gardent une identité qui leur est propre en prêtant des imprimés en échange d'une petite somme d'argent, généralement sous forme d'abonnement, « au-dehors » ou sur place. Cette activité, par les revenus supplémentaires qu'ils apportent, est souvent couplée avec une autre activité comme la librairie, la reliure ou encore la papeterie.

« Né d'une carence de l'État et des collectivités territoriales » en matière de « services gratuits qu'offre aujourd'hui la bibliothèque-médiathèque¹ », ce type de commerce se rapproche des *books clubs* et des *Subscription libraries* d'Angleterre, des *Lesegesellschaften* et *Lesekabinette* allemands, ainsi que des chambres et sociétés de lecture françaises ou suisses, qui sont fondés sur la « mise en commun des ressources matérielles de leurs membres [...] et permettaient d'acheter livres et journaux ou revues à frais communs² ». Mais le rapport de ces sociétés avec les cabinets de lecture est assez mince, puisque celles-ci étaient étrangères à la fonction commerciale des cabinets de lecture. La parenté des cabinets de lecture se trouve alors plutôt dans la *circulating library* (ou *rental library*) qui apparaît vers 1709 à Londres ou encore la *Leihbibliothek* allemande, dont le fonctionnement commercial s'est substitué au fonctionnement des sociétés ou clubs de lecture. En l'absence d'une politique efficace en matière de diffusion de l'imprimé, ces établissements ont en partie assuré le rôle des bibliothèques dans l'acculturation des habitants des zones urbaines et ont participé au succès de nombreux romans (comme ceux de Victor Hugo, mais avant tout des écrits de Rousseau et en particulier sa *Nouvelle Héloïse*), ce genre étant le plus présent dans leur offre pour la majorité d'entre eux.

Le terme de « cabinet de lecture » n'est plus usité de nos jours, sa définition n'entre qu'assez tardivement dans les dictionnaires français par rapport à leurs premières apparitions, et aujourd'hui on ne peut la trouver que dans les dictionnaires anciens : en 1835, on les définit comme « lieu où l'on donne à

1 MOLLIER, Jean-Yves, « Les cabinets de lecture », SOREL, Patricia (dir.) *Histoire de la librairie française*. Paris : Ed. Du cercle de la librairie, 2008, p. 149.

2 *Ibid.*

lire, moyennant rétribution, des journaux et des livres »³, mais une définition semble plus complète en 1856 : « établissement tout moderne dans lequel, moyennant une faible rétribution, on peut lire les journaux, revues, brochures et ouvrages divers, et même les louer pour les emporter à domicile⁴ ». De l'expression « tout moderne », qui signifie « contemporain et novateur », émerge une interrogation. En effet, ce critère apparaît en 1856 alors que les cabinets de lecture existent depuis près d'un siècle et qu'à cette date leur déclin est déjà amorcé à Paris. Aucun élément ne peut donner l'explication de cette définition, d'autant plus que selon Françoise Parent-Lardeur, « si l'on en croit les témoins de cette époque [la Restauration], il était un élément familier du paysage parisien, un peu comme le sont encore les cafés à terrasse du Paris contemporain⁵ ». L'erreur viendrait donc du rédacteur du dictionnaire, qui ignorait sans doute l'ancienneté de ces établissements. Dans le même sens, l'expression « faible rétribution » est à commenter, car cela dépendait du cabinet de lecture et du lecteur. En effet, certains cabinets de lecture proposaient des abonnements trop onéreux pour certains lecteurs, qui ne pouvaient se permettre d'emprunter des livres qu'aux cabinets les plus modestes.

Quand bien même le terme a une définition, il arrive souvent que les cabinets de lecture soient nommés autrement, comme je l'ai remarqué durant mes recherches. En effet, le terme « cabinet de lecture » se perd dans une nébuleuse d'appellations qui peut rendre difficile l'identification de ces établissements. Il arrive qu'ils soient appelés « libraires », « loueurs de livres », « cabinets littéraires », « salons de lecture » ou encore « salons de journaux ». Ceci dit, deux types se différencient : premièrement les cabinets de lecture, c'est-à-dire les établissements qui pouvaient accueillir la clientèle en leur sein pour qu'elle puisse lire, et deuxièmement les cabinets de lecture « sans salle », autrement dit ceux qui ne font que la location d'ouvrages au-dehors, qui sont aussi appelés « loueurs de livres ». Toutes ces appellations nous rappellent que les cabinets de lecture ne peuvent se réduire un à type unique d'établissement, mais à une multitude de fonctionnements différents. De plus, la pratique de la location n'était pas réservée qu'aux cabinets de lecture, que ce soit à Paris ou en province, comme en témoigne le fonds des catalogues de cabinets de lecture de la Bibliothèque nationale de France, qui regroupe les catalogues des établissements qui nous intéressent, la location d'imprimés se faisait aussi dans des différents commerces, bureaux, cercles et salons, en France comme à l'étranger, en consultation sur place ou au-dehors.

En France, les premiers cabinets de lecture naissent, d'après les informations que nous possédons, durant la deuxième moitié du XVIIIe siècle, mais la pratique de location a existé dès le milieu du XVIIe siècle pour la presse, en particulier pour la *Gazette de France* qui était assurée par les libraires. On peut

3 *Dictionnaire de l'Académie française*. Tome 1, « cabinet de lecture », Paris, Firmin-Didot frères, 1835, p. 242. Définition reprise dans le *Dictionnaire de la langue française* dit le « Littré », 1863-1872 et 1873-1878 (seconde édition).

4 BESCHERELLE, Louis-Nicolas, *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*. Tome 1, « cabinet de lecture », Paris, Garnier frères, 1856, p. 504.

5 PARENT-LARDEUR, Françoise, *Les cabinets de lecture : la lecture publique à Paris sous la Restauration*, Paris : Payot, 1982, p. 12.

trouver la plus ancienne trace de cabinet de lecture à Paris grâce au catalogue d'un tenancier nommé Grangé qui est daté de 1767, ce qui signifie que son établissement est sans doute antérieur à cette date. D'après une anecdote, à Paris, ce serait pour gérer la forte demande pour *La Nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau qu'en 1761, un libraire aurait organisé la location. Pour ce qui est de la province, un grand nombre de zones urbaines dont la population est assez importante ont des cabinets de lecture. Le premier cabinet de lecture que nous connaissons est celui de Geoffroy Regnault à Lyon, en 1759, ce qui en fait probablement le premier cabinet de lecture français connu. Également à Bordeaux, où le premier cabinet de lecture recensé date de 1780⁶ ou encore à Mulhouse, chef-lieu du département du Haut-Rhin, dont le premier cabinet de lecture est présent, d'après sa première apparition dans les documents administratifs, avant 1798.

Cette seconde moitié du XVIII^e siècle voit donc l'apparition des cabinets de lecture dans toute la France, mais reste encore d'une quantité assez faible, puisqu'il s'agit d'une époque de recherche de solutions de lecture à bas prix, d'où l'apparition durant cette période des sociétés et chambres de lecture, comme celle de La Fosse à Nantes en 1759. C'est après la Révolution française, événement majeur dans l'histoire de la lecture, puisqu'elle pousse de nombreuses personnes à lire, que le livre et la presse attirent toutes les classes de la population. Mais c'est l'instruction et l'alphabétisation qui en découlent qui feront naître une clientèle plus nombreuse pour les acteurs du livre. Initialement réservé à des catégories de la population plus riches, le livre acquiert un public plus modeste, voire prolétaire. Pour ce nouveau public, ne pouvant accéder aux imprimés à cause de leur prix trop élevé, les cabinets de lecture deviennent leur moyen de s'instruire, de s'informer et de se divertir.

Il y a assez peu de textes d'études qui traitent des cabinets de lecture en France, ils sont généralement mentionnés sans qu'ils soient sujets de recherches approfondies. En effet, ces établissements ont moins attiré l'attention des chercheurs que les librairies ou les bibliothèques, mais avec l'intérêt croissant porté aux pratiques de lecture et aux différents moyens d'accès aux textes, à l'information et à la culture, plusieurs travaux leur ont été consacrés. Cela dit, il semble important de faire un tour d'horizon de ce qui a déjà été fait sur ce sujet. Premièrement, l'ouvrage le plus complet est celui de Françoise Parent-Lardeur qui s'intitule *Les cabinets de lecture : la lecture publique à Paris sous la Restauration*⁷ publié en 1982. Bien qu'il ne traite des cabinets de lecture que sur une zone géographique limitée (Paris) et une période restreinte (1815-1830), ce texte apporte beaucoup d'éléments quant au fonctionnement des cabinets de lecture, leur place dans la société, les relations avec les autres acteurs du livre, etc, en utilisant comme sources principales les catalogues des cabinets de lecture de Paris.

6 TUDESQ, André-Jean, *La lecture à Bordeaux du XVIII^e siècle à 1960*. Texte d'une communication, disponible sur le site de l'Académie nationale des sciences et belles-lettres de Bordeaux : <http://www.academie-sbla-bordeaux.fr/autres>

7 Existe aussi sous le titre *Lire à Paris au temps de Balzac, les cabinets de lecture à Paris : 1815-1830*. Thèse. Paris: Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1981, 2^e éd. revue et augm., 1999.

Concernant la même ville, il y a un article de Claude Pichois⁸ qui a pour sujet les cabinets de lecture pendant la première moitié du XIXe siècle dans un angle davantage sociologique que le texte précédent. Il y traite les mêmes sujets que Françoise Parent-Lardeur mais en moins étoffé, étant un article, mais il se penche moins sur les catalogues pour se centrer sur la place des cabinets de lecture dans la société. Il les considère comme des établissements entre le « le théâtre classique », dans sa dimension cathartique, et les « cliniques psychanalytiques », qui « offraient des possibilités de cures peu coûteuses » en jouant le rôle de « dispensateur des grandes illusions » : la littérature proposée (principalement des romans) étant un moyen de s'évader, d'échapper à sa condition. Il insiste également sur le poids des cabinets de lecture parmi les acteurs du livre, et les présente comme « [faisant] la loi » aux éditeurs, aux libraires et aux auteurs, par la nouvelle demande que les cabinets de lecture créent face aux prix trop élevés des ouvrages : les éditeurs sont donc dans l'obligation de « modifier la présentation des ouvrages » et à « multiplier les tomes » pour répondre aux besoins des cabinets de lecture. Cela s'étend aussi aux auteurs car, pour Claude Pichois, les cabinets de lecture sont pour une grande partie responsables du succès du genre romanesque au XIXe siècle. Selon lui, les cabinets de lecture ont cessé de « faire la loi » aux éditeurs, libraires et auteurs à cause de deux choses qui ont « port[é] atteinte à leur puissance » : « la contrefaçon belge » et « le développement du roman-feuilleton ».

Les cabinets de lecture de Paris ont fait l'objet de recherches, mais certaines villes de province ont elles aussi été étudiées : surtout les grandes villes, qui ont un important marché de la lecture. Un assez court ouvrage, mais très instructif, s'intéresse aux cabinets de lecture de Mulhouse⁹, ville dont la situation géographique est particulière et dont la langue d'usage évolue au fil des années. Pour prendre un exemple tiré de l'ouvrage : « Le premier journal mulhousien (1798-1799) était rédigé en allemand, le second (1812-1858) était bilingue, le troisième (1835-1877) était en langue française »¹⁰, ajouté à cela le dialecte mulhousien dont la présence reste assez forte, mais qui s'estompe peu à peu. Comme Françoise Parent-Lardeur et Claude Pichois, Noë Richter se penche sur la place des cabinets de lecture dans la société mais plus précisément dans une ville qui a son propre environnement social, culturel et économique. Il donne aussi des informations sur les cabinets de lectures et les librairies, sous forme de répertoire, et finit par analyser les différents catalogues des cabinets de lecture qu'il a pu consulter.

À l'instar des autres grandes villes de France, Angers a son premier cabinet de lecture dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, en 1780, fondé par Charles-Pierre Mame, imprimeur avant tout, qui était appelé « cabinet politique ». Durant cette période, d'autres établissements ouvriront, comme celui de Lenoir-Aupois dont on en voit des traces en 1787, ou encore celui de Hamon en 1798, les deux étant mentionnés comme « loueurs de livres ». Angers a donc un réseau de cabinets de lecture qui émerge

8 PICHOSIS, Claude, « Les Cabinets de lecture à Paris, durant les première moitié du XIXe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol.14, n°3, 1959, p. 521-534.

9 RICHTER, Noë, *Les cabinets de lecture à Mulhouse : 1798-1871*. Bernay : Société d'histoire de la lecture, 2001, 59 p.

10 *Ibid.* p. 18 - 19.

durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, qui s'étoffera pendant le XIX^e siècle, et qui semble donc propre à être étudié. À l'instar de grandes villes françaises qui ont fait l'objet d'études historiques sur leurs cabinets de lecture, Angers est une ville de culture et d'histoire, où le marché du livre a trouvé un cadre idéal pour s'épanouir.

Mon mémoire aura donc pour objectif de rendre compte du fonctionnement des cabinets de lecture d'Angers, de révéler la place qu'ils y occupaient au sein du marché du livre, et ainsi dévoiler un peu plus les caractéristiques de ces établissements en province. Pour cela, j'ai décidé de limiter globalement mes recherches au XIX^e siècle, période faste pour ces établissements, mais en me concentrant davantage sur le début du siècle, puisque mes sources principales datent de 1811. Afin d'inspecter toutes les facettes de ce mode de diffusion protéiforme, je commencerai par faire un état des lieux d'Angers, en me penchant sur divers aspects qui permettront de mieux cerner le contexte de notre étude : le contexte angevin, la présence des cabinets de lecture et des éléments sur leur fonctionnement. Ensuite je présenterai ce qui est la partie majeure de mon travail, à savoir une analyse en profondeur des catalogues de cabinets de lecture angevins datés de 1811, grâce auxquels il sera possible de dégager beaucoup d'éléments qui permettront d'élargir nos connaissances quant à ces établissements. Enfin, la dernière partie du mémoire sera l'occasion de se questionner sur leur place dans la société angevine, en premier lieu leur relation avec les autorités, et ensuite celle avec les autres acteurs du livre que sont la librairie et la bibliothèque.

1 État des lieux : Angers au XIXe siècle et ses cabinets de lecture.

Le XIXe siècle a été une période de grands changements dans plusieurs domaines, à travers les bouleversements politiques, les nombreuses révolutions qui ont amené à le nommer le « siècle des révolutions » ainsi que les avancées en matière de technologie, en particulier pour l'industrialisation. Je commencerai par faire un état des lieux d'Angers à la fin du XVIIIe siècle, de ses évolutions en terme d'alphabétisation, d'équipement scolaire, d'accès à l'imprimé et de vie culturelle ; je me pencherai ensuite sur la présence des cabinets de lecture à Angers durant le XIXe siècle et je finirai par me concentrer davantage sur les cabinets de lecture, en particulier sur leur fonctionnement.

1.1. L'environnement social, culturel et économique de la ville

Avant de me pencher sur la présence des cabinets de lecture à Angers durant le XIXe siècle et leur fonctionnement, il semble utile de faire un état des avancées en matière d'instruction et du profil culturel de la ville. Il sera aussi important de se pencher sur son marché du livre avant la période qui nous intéresse, afin d'avoir une idée de ce qu'il représentait. De même, ce sera l'occasion de s'intéresser à la présence des librairies tout au long du XIXe siècle avant de se tourner vers les cabinets de lecture, car il est important de comparer ces deux diffuseurs d'imprimés.

1.1.1. Les progrès de l'instruction après la Révolution Française.

La fin du XVIIIe siècle angevin est plutôt bénéfique pour le progrès de l'instruction grâce au programme exposé par Viger en 1787, qui fait de l'éducation un point important, mais durant la période révolutionnaire, la guerre civile amène la fermeture de l'Université, la suppression des corporations mais aussi la dispersion des élèves et des enseignants d'Angers¹¹.

En effet, on sait que pendant la Terreur il y avait une école républicaine, car à l'inauguration du nouveau local de la société populaire le 10 prairial II (29 mai 1794), un groupe de 200 élèves (appelé le « bataillon de l'espérance ») mené par l'instituteur Guilloneau y chantent des hymnes patriotiques. Ensuite, la loi du 27 brumaire III (17 novembre 1794) qui supprime l'obligation scolaire, permet la mise en place d'une école primaire pour 1000 habitants. Suite à cette loi, le 12 floréal IV (5 mai 1796), un arrêté municipal prévoit la création de 10 écoles *intra-muros*, insuffisant au vu de la population angevine. Cette dernière loi contient aussi un principe qui a été déploré par de nombreux membres de la municipalité : le principe de la liberté de l'enseignement, dont les premiers fruits (des « écoles particulières et libres ») naissent en l'an IV. En effet, les républicains redoutent les enseignements contraires à la République, comme par exemple ceux dispensés par les religieuses, qui bénéficient d'une immunité face aux lois. En ce sens, un

11 LEBRUN, François, *Histoire d'Angers*, Toulouse : Privat, 1975, p. 185.

collègue de Guilloneau s'est plaint de la désertion de ses élèves parce qu'il est républicain : « je suis républicain... les élèves me quittent¹² ».

Durant le Directoire, la principale initiative concernant l'instruction est la création de l'École centrale du département, institution correspondant à l'enseignement secondaire et remplaçant les anciens collèges, qui découle de la loi Lakanal du 3 brumaire IV (25 octobre 1795), qui est installée dans l'ancien collège de l'Anjou le 1^{er} germinal. Cette école se construit une bonne réputation dans le département, en intégrant par exemple des enseignants de qualité comme Benaben (professeur de mathématiques), Héron (professeur de physique) ou bien le peintre Marchand, qui a été chargé d'organiser les premières collections du Musée des Beaux-Arts (inauguré en 1801). Parmi les élèves qui ont suivi leurs enseignements, on peut citer pour exemples Chevreul, Bécлар, Guépin ou encore David d'Angers.

De plus, la bibliothèque publique de la ville inaugurée en 1798 est installée dans les murs de l'École, créée par Braux et Locatelli, dont la collection est constituée de 40 000 volumes de littérature, droit, sciences et arts, et 60 000 de théologie et de piété, d'abord destinée aux enseignants et aux élèves.

Mais cette effervescence de l'instruction semble ne pas toucher l'élite angevine, dont l'amateurisme en matière de culture reste caractéristique. C'est ainsi que Montaut, membre de la municipalité, s'en plaint en ces termes : « lorsqu'on voit s'élever de toutes parts des sociétés littéraires, on conçoit à peine comment une ville aussi peuplée qu'Angers, aussi favorisée sous le rapport des moyens de l'instruction, reste dans l'indifférence et l'apathie au milieu de l'évolution générale... l'amour des lettres, des sciences et des arts l'a toujours distinguée et paraît plus naturel à ses habitants que le goût des spéculations commerciales¹³ ».

Sous le Consulat, Bonaparte décide de modifier l'enseignement secondaire et de remplacer les Écoles centrales par des lycées. C'est ainsi que pendant l'Empire, l'École centrale est remise en cause et la ville souhaite la remplacer par des lycées. En nivôse de l'an VII, Briot émet la proposition consistant à créer cinq lycées, la municipalité en veut un à Angers et prévoit son emplacement dans l'ancienne abbaye Saint-Serge. L'École centrale, n'ayant pas « atteint le but qu'[ils] se proposai[ent]¹⁴ », le Conseil Général demande sa suppression en l'an IX, vœu accordé sous le poids des différentes pressions qui étaient du même avis, en 1803, mais les cours continuent pendant deux ans, le temps que le lycée accueille ses premiers élèves (150 en tout, dont 35 du département) en novembre 1806, installé dans la Rossignolerie. Suite à la création de l'Université Impériale, la municipalité demande le siège d'une académie pour Angers, ce qu'elle obtiendra : le siège de l'académie aura occupé les bâtiments abandonnés par l'École centrale.

En parallèle, à la suite des Cent jours, est créée l'école des Arts et Métiers, dont le recrutement est fait dans les milieux populaires, et qui a été organisée en 1811 par Molard (directeur du Conservatoire des Arts et Métiers), et qui représentera un haut lieu de l'esprit républicain durant tout le XIXe siècle.

12 LEBRUN, François, *Histoire d'Angers...* Op. cit., p. 185.

13 *Ibid*, p. 186.

14 *Ibid*, p.192.

Le XIXe siècle est celui de la progression de l'alphabétisation. En effet, c'est en 1833 que la loi Guizot est promulguée, dont l'objectif est d'installer une école primaire par commune, il y a ensuite la loi Falloux de 1850 qui favorise la création de nombreux collèges d'enseignement libre. Ce désir d'alphabétiser l'ensemble de la population continue sous le Second Empire grâce à Victor Duruy (ministre de l'instruction publique de 1863 à 1869) et sera assouvi par Jules Ferry par ses lois votées en 1881-1882, qui rendent l'école gratuite, l'instruction obligatoire et l'enseignement laïc. Le livre aura une place importante dans l'instruction, comme le prouve un décret de 1890 qui rend son usage obligatoire.

Ces progrès de l'enseignement, qui s'étendent à une plus grande partie de la population, ont permis une progression de l'alphabétisation et participé à l'élargissement du lectorat, et donc à agrandir la clientèle des commerces du livre, qui donnent par ailleurs le jour à de nombreuses maisons d'édition spécialisées dans l'éducation dès 1830.

1.1.2. Une ville de culture.

Angers est considérée comme une ville où la culture est particulièrement foisonnante, par ses importantes activités culturelles qui sont surtout fréquentées par l'élite politique et sociale, à tel point qu'elle acquiert la réputation d'être « l'Athènes de l'Ouest ».

Le XVIIIe siècle angevin se caractérise par une vie culturelle très active. Avant tout, en 1685, l'Académie royale des Sciences et des Belles-lettres est créée, sur le modèle de l'Académie française, mais composée de seulement 30 membres. Ensuite, en 1763, un théâtre est ouvert place des Halles ; les *Affiches d'Angers*, premier journal hebdomadaire, voit le jour en 1773. On peut aussi voir les mélomanes se regrouper au sein d'une société de concert, et la société des Botanophiles crée un jardin botanique rue Bressigny en 1787. Dans son mémoire, Marie Blusseau explique que « force est de constater qu'une véritable vie culturelle existait dans le quartier des Halles, et même au-delà, à Angers dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. On observe en effet une fréquence régulière, qu'elle soit annuelle, mensuelle ou même hebdomadaire, des divertissements théâtraux et musicaux, mais aussi des séances publiques de l'Académie ou des réjouissances collectives¹⁵ », tout en attirant « un large panel d'angevins ».

Ensuite nous pouvons évoquer la fait qu'Angers dispose d'une troupe de théâtre permanente à partir de 1847, qui sous le Second Empire et pendant une saison de neuf mois a représenté pas moins de six opéras et trois comédies. Mais c'est la saison 1884-1885 qui s'avère être la plus importante grâce à la « première » de *Lakmé* jouée en présence de Léo Delibes , compositeur français de renom, et la « première » de la *Princesse jaune* dirigée par Saint-Saëns. Ces spectacles lyriques ont attiré d'autres grandes personnalités de la culture française, comme Massenet, Gounod ou encore Sarah Bernhardt, qui prouvent l'influence culturelle de la ville. Outre cela, une Association symphonique angevine est fondée en 1877 par le compositeur J. Bordier et le baron de Romain, qui a joué son premier « concert populaire » le 21 octobre de la même année, et dont 442 autres seront joués jusqu'en mars 1893, date

15 BLUSSEAU, Marie. *Les spectacles publics, les divertissements et loisirs collectifs à Angers dans la seconde moitié du XVIIIe siècle*. Mémoire : histoire. Angers : Université d'Angers, 2008, 1 vol, p. 74.

de retrait de la subvention municipale. Une école de musique est créée en 1890 et son succès est fulgurant, dès sa création elle accueille 160 élèves et en aura 400 en 1900.

Un autre élément concourt à sa réputation : les multiples sociétés savantes qui ont chacune leur revue annuelle, qui permettent la rencontre des hommes de l'art. D'abord on peut évoquer la Société de Médecine, fondée par Chevreul sous le Directoire, qui a servi au perfectionnement du corps médical d'Angers et a été une annexe de l'École de Médecine. Puis en 1828, l'Académie d'Angers refait surface dans la Société d'Agriculture Sciences et Arts, qui est reconnue d'utilité publique en 1833 et la municipalité leur crée un jardin fruitier qui a été confié à Millet, auteur spécialisé dans l'horticulture. A. Leroy, qui succède à Millet, crée une société d'Horticulture et ouvre des cours d'arboriculture, tout en rédigeant des ouvrages spécialisés comme le *Dictionnaire de pomologie*.

En ce qui concerne le développement de la vie intellectuelle de la ville, outre les Facultés catholiques et plusieurs écoles (comme l'école des Beaux-Arts créée en 1885 par exemple), il y a des cours municipaux « libres et gratuits », la présence d'imprimeurs cultivés comme Victor Pavie et son frère Théodore (spécialiste des langues orientales) ou encore Léon Cosnier, fondateur de la *Revue d'Anjou* en 1852.

Angers est donc un foyer où les activités culturelles foisonnent et sont en pleine expansion. La culture s'y épanouit, profitant de conditions socio-économiques florissantes, loin de l'industrialisation qui touche la majorité des grandes villes françaises et qui par ses « fêtes, ses processions, sa sociabilité mondaine et savante, [...] semble plus proche de Balzac que de Zola¹⁶ ».

1.1.3. Le marché du livre à Angers à la fin du XVIIIe siècle.

Afin de mieux se familiariser avec le marché du livre du XIXe siècle, je vais ici faire une rapide présentation du marché du livre à la fin du XVIIIe siècle, pour mieux introduire la période qui nous intéresse.

Avant la Révolution française, il n'y avait que trois imprimeurs : André-Jacques Jahyer (en activité de 1757 à 1790), Charles-Pierre Mame (1781 à 1797, principal imprimeur d'Angers) et Louis-Victor Pavie (1779 à 1797). Avant cet événement, la production de ces imprimeurs est faible, en grande partie à cause des privilèges que les imprimeurs parisiens détiennent. En effet, ces derniers sont favorisés car leurs privilèges sont généralement nationaux, ce qui ne laisse aux imprimeurs provinciaux que certains textes produits par des intellectuels locaux. Mais c'est sans compter les effets de la Révolution française, qui donnera l'impulsion à ce métier du livre, principalement à travers la liberté d'imprimer, effective à partir du milieu de l'année 1789. Pour illustrer cette augmentation de leur activité, il suffit de signaler qu'en 1787 il n'y avait que onze textes pouvant être reproduits, douze en 1788, cinquante en 1789 et cent-un en 1790 ; les deux dernières dates montrent alors des impulsions sans précédent dans la production d'imprimés, mais qui restera stable durant toute la dernière décennie, en particulier lorsque les Vendéens ont occupé la ville durant la Terreur, ce qui marque une stagnation dans le métier à Angers, au moins jusqu'en 1797.

16 LEBRUN, François, *Histoire d'Angers*, op. cit., p. 272.

Pour ce qui est des libraires, on peut en compter 4 en 1787 : Louis-Michel-Thomas Aupois, Charles Boutmy, Pierre-Nicolas Tripier et Pierre Parisot. Cependant, ces effectifs vont évoluer suite à la Révolution. En effet, Boutmy décède au début de l'année 1789, *a priori* sans être remplacé, et l'équipe de l'entreprise familiale de Mame s'agrandit puisqu'il accueille M. Fourier en tant que libraire, époux de sa fille. Le commerce de librairie, à l'instar des imprimeurs, semble stagner durant la période révolutionnaire¹⁷, il en reste au moins quatre durant toute cette période.

Avec ces métiers du livre, on peut aussi remarquer la présence de trois relieurs avant la Révolution (Aupois, Tripier et Girault), auxquels on peut ajouter M. Berthe, qui s'installe en 1790, puis Beaumont et Bain qui ouvrent leurs boutiques en 1795 (il est à noter que M. Bain est encore présent en 1811).

Ensuite, pour ce qui est des cabinets de lecture (avec lesquels j'englobe les « loueurs de livres »), il y a bien sûr le « cabinet politique » de Mame ouvert en 1780, puis Aupois qui annonce en 1787 qu'il donne à lire, suivi par Jahyer qui ouvre un club similaire à celui de Mame en 1795 (qui sera fermé après quelques mois d'activité sous ordre des autorités), sans oublier Bain qui donne déjà des livres à lire et enfin Hamon, qui commence cette activité en 1798¹⁸. On peut le voir, la location de livres s'enracine difficilement à Angers, car de ceux que je viens de mentionner, seul le commerce de Bain semble avoir duré jusqu'en 1811. Il y a bien Aupois, mais le dénommé Lenoir-Aupois que l'on identifie en 1811 semble plutôt être son successeur ; ces noms appartiennent donc à deux personnes différentes.

On le voit, le marché du livre de la fin du XVIII^e siècle à Angers est marqué par un certain immobilisme en terme de quantité d'établissements, excepté pour les relieurs. En effet, il n'y a que peu de changements à partir de la Révolution française. Le nombre d'établissements, que ce soit des cabinets de lecture, des librairies ou des imprimeries, reste assez faible comparé au XIX^e siècle. Cela peut s'expliquer par le fait que la ville n'a pas besoin de plus d'acteurs du livre car ils en ont une quantité suffisante pour la population d'alors. Cependant c'est en interne que les changements sont remarquables, à travers les changements de personnels.

1.1.4. Les commerçants du livre à Angers au XIX^e siècle, hors cabinets de lecture.

Avant de commencer le développement de cette partie, je tiens à signaler que je me suis appuyé sur les *Annuaire statistiques du Maine-et-Loire*, il faut donc considérer par prudence qu'une marge d'erreur est possible, l'apparition dans ces ouvrages étant payant et qu'il est possible qu'un tenancier n'en ait pas les moyens. De plus, mes données récoltées présentent des dates qui ne sont pas régulières pour le début du siècle, cela s'explique par le fait que la bibliothèque municipale Toussaint d'Angers ne les possédait pas tous, j'ai donc décidé de commencer par l'année 1811 car il s'agit de l'année qui nous intéressera pour la deuxième partie de ce mémoire, l'année des catalogues des cabinets de lecture.

17 PICHOT, Cédric. *La production imprimée à Angers pendant la période révolutionnaire : 1787 – 1799* [en ligne]. Mémoire : histoire. Angers : Université d'Angers, 2002, 1 vol. [Consulté le 11/04/2016]. Disponible en ligne : http://www.memoireonline.com/01/06/78/m_production-imprimee-angers-revolution.html.

18 *Ibid.*

Dans le marché du livre, les imprimeurs-libraires sont ceux dont la situation est la plus aisée, car ils peuvent vendre leurs productions directement dans leurs boutiques et ainsi bénéficier d'une marge qui est largement supérieure aux autres libraires, qui eux sont obligés d'acheter les livres aux imprimeurs pour les vendre par la suite. Quant aux autres libraires qui effectuent des travaux de reliure, location de livres ou autres, cela leur permet d'avoir un complément de revenu tout en élargissant leurs clientèles. Nous pouvons aussi remarquer la présence de bouquinistes, dont l'activité est de vendre des « bouquins » (livres d'occasion) qui pour la grande majorité sont acquis en lots lors de ventes et permettent l'acquisition d'ouvrages à prix réduits, comme le précise le bouquiniste Planchenault dans une lettre jointe à son catalogue datant de 1811, destinée au maire d'Angers : « Je crois devoir vous faire connaître que la majeure partie de mes livres viennent de la bibliothèque d'Angers et sont les rebuts du triage qui fut fait il y a quelques années¹⁹ ». Cependant ce genre de commerce est très peu représenté à Angers : j'en ai recensé quatre en 1811 et deux en 1822, 1880, 1890 et 1895.

Ces commerces forment l'essentiel des points d'accès à l'imprimé pendant une période étendue du XIXe siècle malgré l'ouverture de la Bibliothèque d'Angers en début de siècle, le 22 novembre 1805, mais qui n'est fréquentée que par des « professeurs et élèves des différentes écoles » ainsi que par de « jeunes avoués », de « jeunes avocats » et par « ceux qui se livrent à la culture des sciences et des lettres²⁰ », en somme ce ne sont que les intellectuels qui la fréquentent. Je reviendrai plus tard sur le cas des bibliothèques angevines.

Outre les cabinets de lecture, dont je ferai une étude précise plus loin, Angers a un nombre de librairies qui varie selon les périodes du siècle. En effet, il y en avait 3 en 1822, qui est la période où il y a le moins de libraires, et en 1870 et 1875 il s'agit de celles où le nombre est le plus élevé : 15. Parmi ces libraires, plusieurs sont polyvalents et peuvent en plus de la librairie être imprimeurs tel que Louis Pavie, ou bien tenir en même temps un cabinet de lecture comme Lenoir-Aupois.

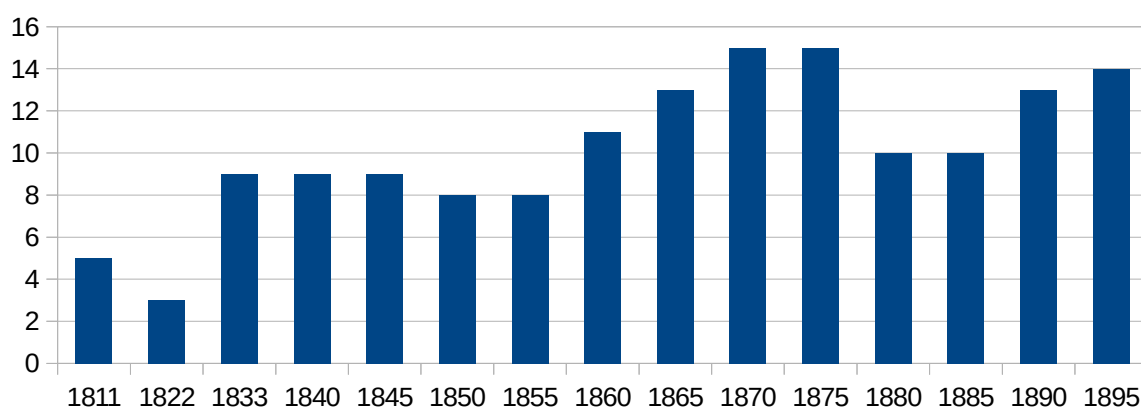


Illustration 1: Évolution du nombre de librairies, tous types confondus

La première impression que dégagent ces données est que le nombre de librairies a augmenté de 1811 à 1875, passant de cinq à quinze librairies. Cette augmentation remarquable peut s'expliquer à travers

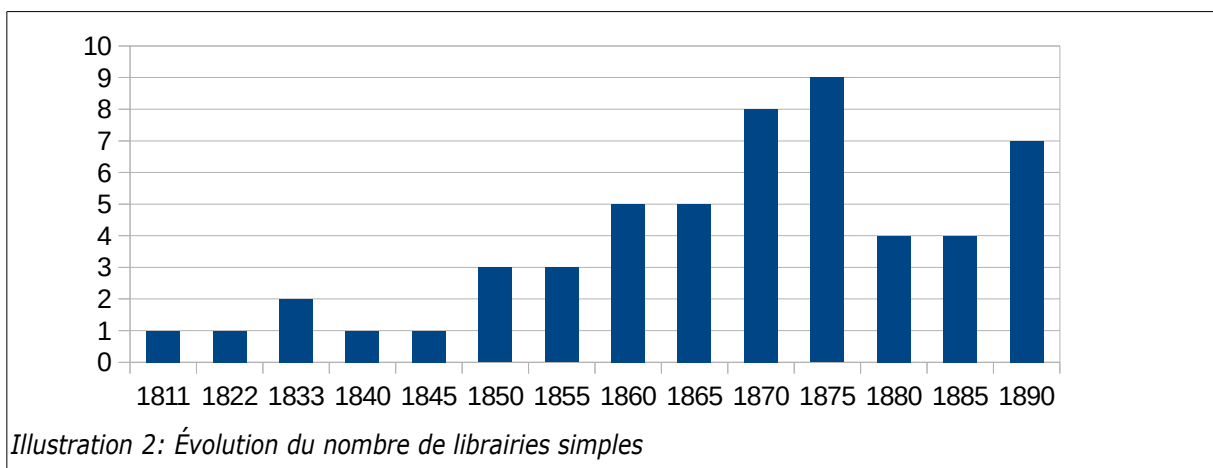
19 Archives départementales de Maine-et-Loire, 83 T 2 : catalogues d'ouvrages en lecture chez les libraires d'Angers, Baugé, Saumur. Listes d'ouvrages saisis. Correspondance (1811).

20 *L'Anjou Historique*, 13^e année, Angers : Schmit et Siraudeau, 1912, p. 499.

divers arguments. Premièrement, une soixantaine d'années sépare ces deux dates, on peut donc imaginer que le nombre de lecteurs a augmenté, grâce aux initiatives de l'État en ce qui concerne l'instruction (en particulier la loi Guizot qui donnera l'impulsion en 1833). De plus, il faut prendre en considération l'évolution démographique d'Angers. En effet, entre ces deux dates la population angevine a presque doublé : elle s'élevait à environ 30 000 en 1806 et à environ 57 000 en 1876²¹, ce qui fait passer le nombre d'habitants par librairie d'environ 6000 à 3800, ce qui est un bon score car au niveau départemental ce chiffre est entre 7500 et 10 000 habitants par librairie en 1881²². L'augmentation du nombre de librairies peut donc s'expliquer par le fait que la population augmente, il y a donc de plus en plus de clients pour ces établissements, ajouté à cela les progrès de l'instruction et donc l'augmentation du nombre de personnes alphabétisées, qui sont et seront des clients potentiels.

Pour ce qui est des années 1880 à 1895, mon recensement indique qu'il y a eu une forte diminution de librairies entre 1875 et 1880, leur nombre baissant d'un tiers, passant de quinze à dix librairies, pour remonter ensuite à treize en 1890 et à quatorze en 1895. Cette chute brutale est assez incohérente, puisque cette période est marquée par une forte augmentation de la population : elle passe de 57 000 en 1876 à 68 000 en 1881, puis de 73 000 en 1886 à 77 000 en 1896. Ce chiffre est d'autant plus mystérieux compte tenu de l'abolition, par la République rétablie le 4 septembre 1870, du décret impérial du 5 février 1810 qui encadrait sévèrement le métier, et dont la disparition aurait dû engendrer une augmentation du nombre de librairies. Cela peut être dû à diverses raisons, comme des décès, des reconversions ou encore des annonces non-faites.

Je vais maintenant m'intéresser aux libraires qui n'ont pas d'activités annexes, que j'appelle « libraires simples », sans prendre en compte les activités en relation avec la papeterie, qui est une activité que beaucoup pratiquent et ne semble pas représenter une grande importance. De plus, je dois signaler que je n'ai pu utiliser mes données concernant l'année 1895, étant incomplètes, j'ai préféré ne pas les faire apparaître plutôt que de livrer des informations erronées.



21 LEBRUN, François (dir.), *Histoire d'Angers*, op. cit., p. 216

22 LYONS, Martyn, « L'essor de la librairie », SOREL, Patricia (dir.), *Histoire de la librairie française*, Tours, éditions du Cercle de la librairie, 2008, p. 31.

Au vu du présent graphique, nous pouvons remarquer que le nombre de libraires simples évolue progressivement, allant de un en 1811 à neuf en 1875, année pendant laquelle il y en a le plus, à l'instar du nombre de libraires tous types confondus. Encore une fois, une chute est visible pour les années 1880 et 1885, dont le nombre s'élève à cinq, on peut donc émettre l'hypothèse que les librairies qui ont « disparu », ou du moins qui n'apparaissent pas dans les *Annuaire statistiques du Maine-et-Loire* des années 1880 et 1885, étaient des librairies simples.

En étudiant la courbe, il est clair que c'est à partir de 1850 que l'augmentation du nombre de librairies est remarquable : en vingt-cinq ans (1850-1875), Angers a accueilli six librairies simples supplémentaires. C'est donc en nous intéressant aux librairies simples que nous pouvons voir l'effet de la baisse du prix du livre et de l'augmentation du nombre de lecteurs dans la moitié du XIXe siècle.

Suite à cette étude sur les commerçants du livre autres que les cabinets de lecture, on peut constater que le réseau des librairies angevines dessert plutôt bien la population et suit son augmentation tout au long du siècle. Mais ce que nous disent surtout ces informations, c'est que bon nombre de libraires ont recours à une activité secondaire, en particulier durant la première moitié du siècle, puisque lors de la seconde le taux de libraires polyvalents se dégrade, ce qui peut montrer que les libraires qui s'adonnent essentiellement à la vente de livres ont moins de difficultés pour faire vivre leurs commerces.

Finalement, Angers est une ville culturelle en pleine mutation au sortir de la Révolution, après laquelle elle voit l'instruction s'améliorer, notamment grâce aux décisions prises en terme d'équipement scolaire, ce qui promet au marché du livre une clientèle de plus en plus grande et élargie, qui voit grandir avec elle un réseau de librairies qui s'étoffe tout au long du siècle ; des libraires qui cohabitent avec les cabinets de lecture qui eux aussi connaissent des changements et une évolution sans précédent.

1.2. La présence des cabinets de lecture tout au long du XIXe siècle

Après m'être intéressé aux aspects économiques, sociaux et culturels de la ville d'Angers, qui nous ont permis de planter le décor de ce mémoire, je vais maintenant me concentrer sur les cabinets de lecture d'Angers au XIXe siècle. Ainsi nous verrons combien de cabinets de lecture étaient présents à Angers pendant ce siècle, ce qui nous livrera une vision d'ensemble, en terme de quantité, de la présence des cabinets de lecture à Angers, tout en prenant en considération leurs différentes formes et ainsi dégager leurs diverses pratiques commerciales.

1.2.1. Le nombre de cabinets de lecture à Angers, tous types confondus.

Premièrement il semble important, afin d'éviter tout malentendu, de rappeler que par le terme de « cabinet de lecture » j'englobe tous les loueurs de livres, qu'ils aient ou non une salle destinée au public pour la lecture. Nous allons donc maintenant nous intéresser de manière quantitative aux cabinets de lecture d'Angers au XIXe siècle. De plus, comme je l'ai signalé, il faut considérer qu'une marge d'erreur est possible, puisque j'ai effectué le recensement des cabinets de lecture grâce aux *Annuaire*

statistiques du Maine-et-Loire, et que pour y apparaître il faut payer, certes une somme modique mais qui pour certains tenanciers pouvait être considérée comme une dépense à éviter.

Lorsqu'on prend en compte tous les cabinets de lecture, y compris les polyvalents, nous remarquons que leur nombre à Angers est en constante évolution durant tout le siècle. En effet, la période où il y a le moins de cabinets de lecture est l'année 1833 (j'ai pu en recenser seulement trois), puis pour la période pendant laquelle il y a le plus de cabinets de lecture est celle qui va de 1850 à 1870 (huit en 1850, 1855, 1865 et 1870 ; sept en 1860). Il y a donc une diminution progressive du nombre de cabinets de lecture à partir de 1875 : six en 1875, cinq de 1880 à 1890, puis quatre en 1895.

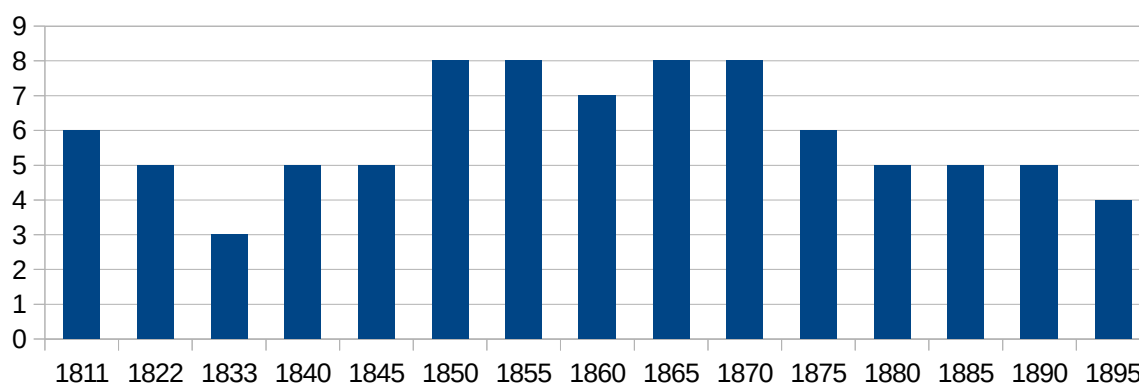


Illustration 3: Évolution du nombre de cabinets de lecture

Tout comme les librairies, le milieu du XIXe siècle semble être une période faste pour ces établissements, du moins en province. En effet, l'évolution du nombre de cabinets de lecture de la capitale française n'a rien à voir avec les chiffres que je livre ici : selon Jean-Yves Mollier il y avait 460 cabinets de lecture à Paris en 1825 puis 130 en 1850, concluant que « la capitale n'est pas représentative de la province²³ ». Comme celle des libraires, encore une fois, l'augmentation du nombre de cabinets de lecture à partir de 1850 (et qui stagnera jusqu'en 1870 avant son érosion) peut s'expliquer par le fait qu'Angers est en pleine croissance économique et démographique, sans oublier que l'instruction dont bénéficie la population depuis plusieurs décennies a engendré de nouveaux lecteurs.

Cette tendance peut être illustrée par l'exemple d'autres villes de provinces, prenons par exemple Mulhouse, dont le nombre d'habitants subit une multiplication remarquable (passant de 9500 en 1815 à 70 000 en 1870), et Lyon. D'après les informations données par Noë Richter sur les cabinets de lecture de Mulhouse²⁴, l'évolution de leur nombre suit à peu près le même modèle que ceux d'Angers, à savoir un nombre moyen en début de siècle, il en compte six en 1812 (date que j'ai choisie, et qui me semble la plus pertinente pour me rapprocher des données d'Angers), un essoufflement de 1822 à 1845 (entre trois et quatre), et une augmentation qui restera stable de 1850 à 1865 (entre cinq et sept). Pour ce qui est de Lyon, ville beaucoup plus importante qu'Angers en terme de territoire et de démographie (102 041

23 MOLLIER, Jean-Yves, « Les cabinets de lecture », SOREL, Patricia (dir.), *Histoire de la librairie française*, Tours, éditions du Cercle de la librairie, 2008, p. 149.

24 RICHTER, Noë, *Les cabinets de lecture à Mulhouse : 1798-1871*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, 2001.

habitants en 1806 et 466 028 en 1896²⁵), j'ai pu me renseigner grâce au mémoire de Bruno Beguet²⁶ qui consacre une petite partie de son mémoire aux cabinets de lecture. Mais comme l'indique le titre du mémoire, je ne pourrai connaître que le nombre de cabinets de lecture présents à Lyon seulement pendant la première moitié du XIXe siècle. Bruno Beguet a pu recenser quinze cabinets de lecture en 1813 à Lyon, qui est l'année (avec 1817) où il y en a le moins, et vingt-neuf en 1842, qui constitue l'année avec la plus forte présence de ces établissements et la dernière pour laquelle il a pu les recenser. Comme Angers, toute proportion gardée, la ville de Lyon possède un nombre de cabinets de lecture qui ne cesse d'augmenter : quinze en 1815 et 1817, dix-huit en 1822, vingt-trois en 1832, vingt-et-un en 1838 et vingt-neuf en 1842²⁷. Bien que la chronologie soit réduite, cela montre tout de même que Lyon, à l'instar des autres villes provinciales comme Angers ou Mulhouse, voit son nombre de cabinets de lecture augmenter, contrairement à ceux de Paris, dont le nombre maximal est atteint plus tôt, durant la Restauration et la Monarchie de Juillet, avec un déclin lorsque les éditeurs-libraires parisiens commencent à baisser le prix du livre, à partir de la création de la Bibliothèque Charpentier et de ses imitations.

La tendance se résumerait donc ainsi pour les cabinets de lecture d'Angers : une quantité non négligeable en début de siècle puisque les mesures restrictives ne sont pas encore totalement mises en œuvre, puis la période allant de 1822 à 1895 montre un mouvement de développement, suivi d'un plafonnement, et pour finir d'un recul. Des changements qui suivent les évolutions dans plusieurs domaines : évolution de la démographie, de l'instruction, politique (les restrictions par exemple), économique (prix du livre), des pratiques de lecture, etc. En tout cas, cette présence des cabinets de lecture naît d'un besoin, celui du nombre croissant de lecteurs qui ne peuvent ou ne veulent pas acheter de livres.

1.2.2. Les cabinets de lecture « simples ».

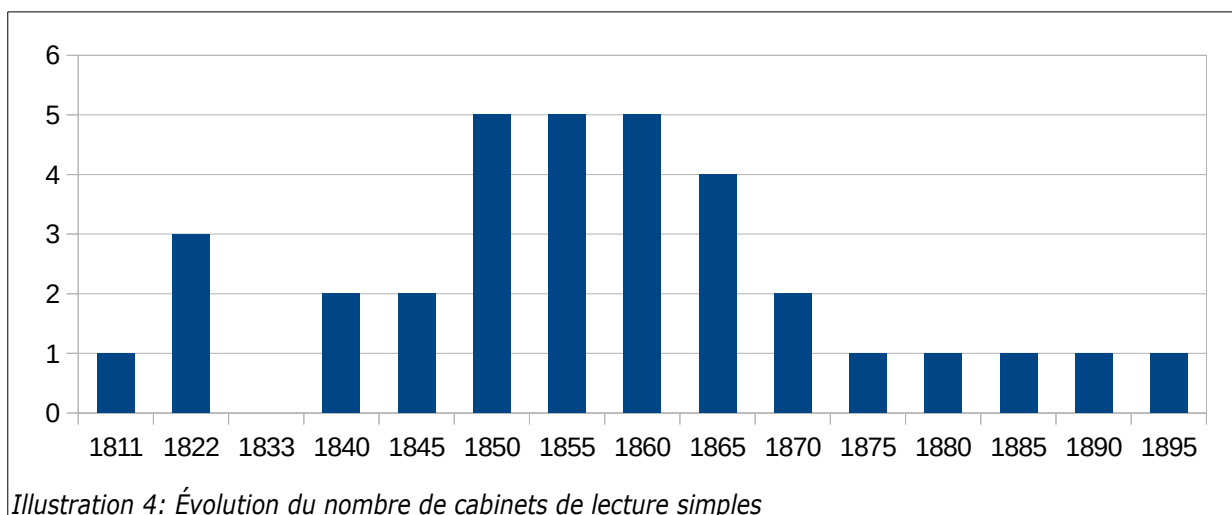
Passons à l'étude du nombre de cabinets de lecture qui n'ont pas d'activité annexe, sans prendre en compte l'activité de papetier, qui comme pour les libraires ne présente que peu d'importance pour notre étude et risque de fausser les résultats. Afin de recenser tous les cabinets de lecture simples j'ai dû recenser tous les cabinets de lecture, les librairies et les relieurs dans les *Annuaire statistiques du Maine-et-Loire*, pour ensuite dresser une liste des différents établissements ainsi que les différentes activités dont ils s'occupaient également. Le début du siècle montre que le nombre de cabinets de lecture est instable : il n'y en a qu'un seul en 1811, trois en 1822 et aucun en 1833. Durant cette dernière date il

25 Ldh/EHESS/Cassini, « Lyon – notice communale », [en ligne]. http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=20464 (page consultée le 13 mai 2015).

26 BEGUET, Bruno. *L'imprimerie et la librairie à Lyon: 1800 – 1850* [en ligne]. Mémoire : histoire. Villeurbanne : École Nationale supérieure des bibliothèques, 1986, 1 vol. [Consulté le 13/05/2015]. Disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/63534-l-imprimerie-et-la-librairie-a-lyon-1800-1850.pdf>.

27 *Ibid*, p. 31.

est assez étonnant qu'il n'y ait pas de cabinet de lecture simple alors que dix années plus tôt il y en avait trois. Cela peut s'expliquer par le fait que parmi les trois cabinets de lecture simples de 1822, l'un des tenanciers a reçu l'ordre de fermer son établissement en 1825, un autre a décidé d'ouvrir une librairie en plus du cabinet et le dernier était mal considéré par les autorités et a peut-être connu les mêmes problèmes que le premier.



Ensuite, en 1840 et 1845, j'ai pu dénombrer deux cabinets de lecture simples, dont les noms des tenanciers n'apparaissent pas dans les années précédentes, ce qui prouve que ce sont de nouveaux établissements. À partir de 1850, nous remarquons une augmentation significative, passant de deux à cinq cabinets de lecture jusqu'en 1860, ce qui en fait la période avec le plus de cabinets de lecture simples du siècle. C'est à partir de 1865 que le nombre de cabinets de lecture s'étiole. En effet, il passe de quatre en 1865 à deux en 1870, puis de 1875 à 1895 il ne reste qu'un unique cabinet de lecture simple.

De plus, le seul cabinet de lecture recensé de 1875 à 1895 n'est en fait qu'un salon de journaux, ne proposant donc pas de livres. On constate donc une chute du nombre de cabinets de lecture simples à partir de 1870, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que les livres ont déjà subi leur baisse de prix progressive depuis plusieurs décennies, la location d'ouvrages seule ne devenant plus rentable pour le tenancier puisque le livre est de plus en plus accessible à l'achat pour les classes moins aisées. Mais la présence d'un cabinet de lecture qui ne propose que des journaux, et qui de plus est présent durant une vingtaine d'années, pose question. En effet, le XIXe siècle connaît une augmentation du nombre d'alphabètes et donc de lecteurs potentiels, dont la principale lecture était la presse. Cette presse a vu son nombre de lecteurs augmenter, avec l'aide du roman-feuilleton, il est donc possible, par souci d'économie, que les lecteurs de presse préfèrent louer un journal plutôt que de l'acheter, mais nous pouvons aussi avancer l'hypothèse d'un nombre de tirages insuffisant pour satisfaire la population angevine. En effet, la presse quotidienne n'est pas accessible pour les lecteurs modestes jusqu'en 1863 (début de la parution du *Petit journal* vendu 5 centimes le numéro), car elle est coûteuse et ne se vend presque que par abonnement. C'est ensuite, dans les années 1870 que toute une partie de la presse se fonde sur le modèle de presse vendue au numéro et à bas prix. Mais bien que le prix soit moindre, l'achat

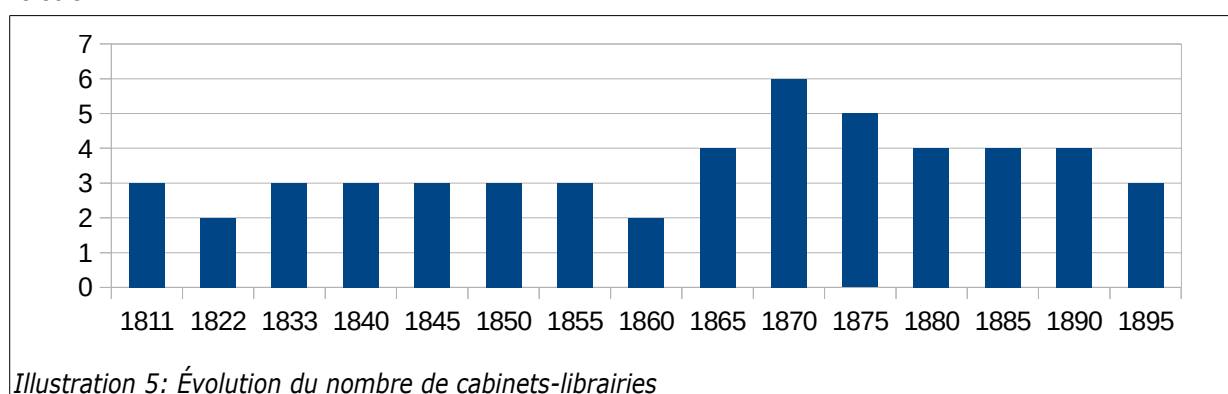
de plusieurs journaux est tout de même onéreux, c'est ainsi que les cabinets de lecture ont permis à la population de lire différents titres de presse, d'autant plus que la presse n'était pas présente dans les bibliothèques publiques de province.

1.2.3. La polyvalence cabinet – librairie.

Après m'être intéressé au nombre de cabinets de lecture dans sa globalité et aux simples, je vais maintenant me pencher sur le cas des librairies – cabinets de lecture.

Cette catégorie d'établissement a un statut particulier par rapport aux autres acteurs du livre, la boutique est généralement divisée en deux, afin de séparer les deux pratiques (la vente et la location). Pour ce qui est de la location de livres, des établissements pouvaient avoir une salle pour la lecture du public ou non, autoriser la lecture « au-dehors » ou non, etc. Ils avaient aussi des avantages sur les cabinets de lecture simples : par exemple le fait de pouvoir « se procurer la marchandise avec de grosses remises²⁸ », alors que généralement les cabinets de lectures simples se fournissaient « à l'exemplaire, surtout lorsqu'il s'agissait de nouveautés²⁹ ». De plus, proposer la location de livres leur permettait de savoir quels ouvrages allaient connaître un succès grâce aux demandes répétées des lecteurs du cabinet de lecture. En effet, si un livre est fortement demandé en cabinet, le libraire n'a aucun risque d'inventu à se fournir de plusieurs exemplaires du livre à succès pour les vendre en librairie. À l'inverse, les tenanciers de ce type d'établissement pouvait mettre en location les ouvrages de sa librairie qui ne se vendaient pas, et ainsi rentabiliser l'achat, et peut être insuffler un nouvel attrait et succès à l'œuvre.

D'après les données que j'ai rassemblées, le nombre de cabinets – librairies est assez stable tout au long du XIXe siècle. Les années pendant lesquelles leur nombre est le plus bas sont 1822 et 1860 dont on peut en compter deux et le maximum recensé est durant l'année 1870 pendant laquelle il y en a cinq. À partir de 1865 et jusqu'en 1890 le nombre de cabinets – librairies est plus élevé que tout le reste du siècle, allant de quatre à six alors qu'il n'atteignait que trois cabinets-librairies maximum sur le reste du siècle.



Dans l'ensemble, le XIXe siècle angevin a connu un nombre de cabinets-librairies qui ne changeait pas de façon remarquable, mises à part les années 1870 et 1875, dates pendant lesquelles le nombre de

28 PARENT-LARDEUR, Françoise, *Les cabinets de lecture: La lecture publique sous la Restauration*, Paris : Payot, 1982, p. 74.

29 *Ibid*, p. 74.

cabinets-librairies est passé de six à cinq. Cela n'est pas étonnant lorsqu'on met en parallèle l'augmentation du nombre de librairies, comme je l'ai évoqué dans la partie qui leur est consacrée précédemment. Pour ce qui est de la période qui s'étend de 1865 à 1890, où j'enregistre le plus de cabinets-librairies, l'explication peut être que les libraires simples ont pu investir dans un cabinet de lecture, en plus de la librairie, à l'instar de la libraire Mme Moron, qui en 1860 ne possédait qu'une librairie et en 1865 a ouvert un cabinet de lecture en plus, ou à l'inverse, un cabinet de lecture simple qui devient cabinet-librairie, comme Mme Landais qui tenait un cabinet de lecture en 1875 et qui en 1880 est devenu cabinet-librairie après la reprise de l'établissement par M. Freulon. Ces changements montrent les prémices du déclin des cabinets de lecture simples, du moins à Angers. En effet, les changements de la société, du marché du livre et de la population entraînent les tenanciers à trouver de nouveaux moyens pour faire qu'un cabinet de lecture soit un établissement rentable dont les revenus permettent de faire vivre l'établissement.

1.2.4. Le déclin des cabinets de lecture : un constat national ?

À Angers, la fin du XIXe siècle connaît un nombre de cabinets de lecture simples qui s'effondre, comme on l'a vu précédemment. Je vais donc tenter de trouver la ou les causes de cette diminution des cabinets de lecture, en mettant en relation tous les éléments que nous avons pu observer.

En effet, au vu du nombre de cabinets de lecture simples à la fin du siècle qui se désagrège à partir de 1865, nous nous demandons pourquoi ces établissements subissent ce lent déclin. Dans tous les ouvrages que j'ai pu consulter, aucun chercheur n'arrive à en trouver la cause certaine et à expliquer cette diminution qui semble être effective dans la majorité des villes provinciales françaises, et ne présentent que des hypothèses. Comme eux, je vais tenter d'expliquer la diminution du nombre de cabinets de lecture à Angers, en me penchant particulièrement sur les cabinets de lecture simples, sans toutefois considérer mes propos comme indéniables, puisque je suis moi-même obligé de faire des hypothèses.

Premièrement, pour la diminution du nombre de cabinets de lecture, Françoise Parent-Lardeur met en cause, entre autres, l'apparition des romans-feuilletons qui paraissaient dans la presse à partir de 1836 et qui connurent un immense succès. Jean-Yves Mollier est d'accord pour dire qu'au « lectorat du roman-feuilleton, il faut adjoindre les consommateurs plus traditionnels, ceux qui continuent à préférer le grand format, l'in-octavo à 7,50 F, et ceux qui louent les volumes dans les cabinets de lecture³⁰ », mais estime que l'effet néfaste des feuilletons sur les cabinets de lecture est « évident à Paris » mais qu'il ne se « vérifia que beaucoup plus tard en province³¹ », ce qui est le cas d'Angers. Il continue son explication en affirmant que c'est « plutôt l'ouverture de boutiques dans les villes moyennes [...] qui frappe lorsqu'on parcourt les catalogues des cabinets de lecture de la BnF³² ». Chose que l'on peut remarquer lorsqu'on prend en considération le nombre de librairie-cabinets et le nombre de cabinets de lecture simples : le

30 MOLLIER, Jean-Yves, *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine : essais d'histoire culturelle*, Paris : PUF, 2001, p. 79.

31 MOLLIER, Jean-Yves, « Les cabinets de lecture », art. cit., p. 153.

32 MOLLIER, Jean-Yves, « Les cabinets de lecture », art. cit., p. 153.

nombre de ces derniers chute alors que celui des premiers augmente jusqu'à se stabiliser. Cela montre que les cabinets de lecture, du moins à Angers, n'ont pas vraiment disparu. En effet, bien que le nombre de cabinets de lecture simples diminue considérablement à partir de 1865, on peut voir que le nombre de librairies-cabinets augmente. Le constat qui peut s'en dégager est que les cabinets de lecture ne sont plus aussi rentables, ne peuvent survivre sans être rattachés à une seconde activité, voire davantage, et sont donc en partie absorbés par le commerce de librairie, qui s'en sert pour élargir sa clientèle, proposer un service supplémentaire, etc. Les cabinets de lecture simples d'Angers ne sont donc atteints par la diminution du prix du livre que plus tard par rapport à Paris, et ne pourront rester rentables seuls. En effet, on peut remarquer que le seul cabinet de lecture simple qui subsiste de 1875 à 1895 est en réalité un salon de journaux, qui ne propose donc que la presse, qui permettait encore de lire plusieurs titres à moindre prix. À cela on peut ajouter que la date de début de la chute du nombre de cabinets de lecture simples (1865) correspond à l'ouverture de la première bibliothèque populaire d'Angers, qui dans une certaine mesure a quelques ressemblances avec le cabinet de lecture, mais davantage à visée éducative.

On l'aura compris, les cabinets de lecture ne disparaissent pas inéluctablement dans la deuxième moitié du XIXe siècle, car il en reste tout de même un nombre respectable. En réalité ce sont les cabinets de lecture simples qui tendent à ne plus exister, soumis à une évolution du monde du livre auquel ils ne seront plus adaptés et seront remplacés ou absorbés par les libraires qui en feront leur activité secondaire « parfois plus rentable que l'autre³³ », jusqu'à sa totale disparition durant le XXe siècle.

1.3. Le fonctionnement des cabinets de lecture

Ici, je vais me pencher sur le fonctionnement des cabinets de lecture. Cependant, puisque je n'ai que très peu d'informations sur les cabinets de lecture d'Angers, j'ai dû tirer des hypothèses de leur fonctionnement grâce aux textes d'études sur les cabinets de lecture d'autres villes de province afin de compléter mes sources. De plus, ce chapitre sera l'occasion de s'intéresser aux tenanciers des cabinets de lecture d'Angers ainsi qu'à leurs emplacements dans la ville, qui ne manqueront pas de nous donner des informations essentielles.

1.3.1. Les prix pour l'accès aux imprimés proposés

Comme je l'ai dit précédemment, les cabinets de lecture proposent la lecture à travers un système de location, qui les place entre le fonctionnement de la librairie et de la bibliothèque.

Pour cela, les cabinets de lecture proposaient différents moyens pour que le client puisse lire selon ses ressources ou ses envies. En effet, afin d'avoir accès à l'offre du cabinet de lecture, le client pouvait choisir entre différentes modalités : payer pour lire un livre ou un journal, payer une séance dont le temps est déterminé mais pendant laquelle il pouvait lire ce qu'il souhaitait, et enfin il y avait les abonnements pour un ou plusieurs mois qui donnent un accès illimité à tout ce que le cabinet de lecture proposait, ce dernier abonnement pouvait être pour la lecture sur place ou au-dehors. À Paris par

33 *Ibid.*

exemple, Bocquet propose à la vente le catalogue de son « salon littéraire³⁴ » dans lequel il mentionne toutes les formules : *prix des lectures au salon* (5 ct pour un journal, 20 ct pour une séance pour tous les journaux et 30 ct pour une séance pour tous les genres d'ouvrages y compris tous les journaux), *abonnement au mois* (3 F pour tous les journaux et 4 F pour tous les journaux et tous les livres), *abonnements en ville au mois* (2 F pour un journal politique du jour, 1 F 50 pour un journal des théâtres ou un journal politique de la veille, 1 F pour un journal des théâtres de la veille, et enfin 10 ct par journal), *Lecture au volume* (10 ct pour les romans in-12 et in-18, pour ce qui est des autres genres de livres : 15 ct pour les in-12 et in-18, 25 ct pour les in-8 et 50 ct pour les in-4), *abonnement au mois* (3 F pour les romans seulement, 5 F pour tous les autres genres de livres).

Afin de nous rapprocher des cabinets de lecture d'Angers, je vais vous présenter les différents prix proposés par des cabinets de lecture de quelques cabinets de province, à savoir un de Lyon et un de Metz. Pour la ville de Lyon j'ai choisi de m'intéresser au cabinet de lecture de Bohaire, dont les informations ont été trouvées dans un catalogue datant de 1817³⁵, pour la ville de Metz j'ai choisi le cabinet de lecture de Devilly³⁶ de 1820.

Pour ces deux cabinets de lecture, il est signalé que l'abonnement est payé d'avance, et on peut remarquer de grandes différences sur les prix pratiqués. En effet, Bohaire détaille plus amplement ses différentes formules : 36 francs / une année, 21 francs / six mois, 12 francs / trois mois, 4 francs 50 centimes / un mois, 30 centimes / chaque volume in-8, 15 centimes / chaque volume in-12, 10 centimes / chaque volume in-18. Alors que Devilly n'indique que pour l'année (15 francs) et pour un mois (1 franc 50 centimes). On note ainsi une nette différence des prix, Bohaire proposant des abonnements qui valent plus du double de ceux de Devilly. Ces informations montrent qu'il peut y avoir différents publics pour les cabinets de lecture, ici nous avons l'exemple du cabinet de lecture de Lyon qui est sans doute destiné à une clientèle largement plus aisée que la clientèle du cabinet de lecture de Metz, ce qui démontre que ces établissements n'ont pas tous œuvré pour la lecture populaire.

Comme on peut le voir, les tarifs variaient selon la durée, le lieu (en salle ou au-dehors), le nombre, le format, la nature des imprimés, et surtout le tenancier. En effet, en comparant nos exemples, on peut remarquer que les prix pratiqués par les tenanciers de Lyon et de Paris sont à peu près similaires, alors que ceux de Metz sont plus de la moitié moins élevés. Cependant les cabinets de lecture de Paris et de Lyon donnent davantage de possibilités d'abonnement et surtout proposent la lecture au volume, ce qui est plus intéressant pour les petits lecteurs, et peuvent ainsi toucher une plus large clientèle.

1.3.2. Les conditions de prêt

Dans les catalogues de Bocquet, Bohaire et Devilly se trouvent les conditions de prêt, je vais donc mettre en relation ces informations des différentes villes afin d'avoir une idée du fonctionnement des cabinets de lecture angevins, dont celle qui s'en approche le plus est dans une certaine mesure le cabinet de Devilly à Metz de par sa plus grande ressemblance avec la ville d'Angers en terme de taille et de

34 PARENT-LARDEUR, Françoise, *Les cabinets de lecture...* op. cit., p. 27.

35 Disponible en ligne : <https://books.google.fr/books?id=2ydgQ4yx9lwC> [consulté le 01/06/2016]

36 Disponible en ligne : <https://books.google.fr/books?id=dSZKH6LACdYC> [consulté le 01/06/2016]

population. Il est logique que ces modalités changent d'un cabinet à un autre, c'est pour cela que je vais m'intéresser aux cabinets de lecture de différentes villes, afin d'avoir une vision assez élargie de ce qui pouvait se faire en France en terme de conditions de prêt.

Premièrement, il semble que la majorité des cabinets de lecture demande une somme d'argent afin de garantir la sûreté des ouvrages prêtés jusqu'à la fin de l'abonnement. Cette somme est appelée « nantissement », c'est-à-dire que le client doit verser cette somme afin de garantir le remboursement d'un livre qui serait endommagé ou bien pour sanctionner les retards de retour des livres. Par exemple, pour le cabinet de Bocquet il s'élève à 5 francs, pour Bohaire et Devilly à 6 francs, ce qui est relativement élevé.

Pour ce qui est du nombre d'ouvrages que le client peut emporter (lorsqu'il s'agit d'un abonnement pour la lecture « au-dehors »), Bocquet signale que les abonnés « au volume ne peuvent prendre que quatre volumes à la fois³⁷ », Bohaire en prête jusqu'à douze mais avec possibilité d'en emprunter plus moyennant une somme plus importante, et Devilly ne prête que « deux ou trois volumes à la fois ». Il est donc clair qu'il n'y a pas de « standard » en terme de nombre de volumes prêtés, cela n'étant le choix que du tenancier, par rapport au nombre de clients qui profitent de ses services, du nombre de volumes que l'établissement possède, etc.

Pour finir, en ce qui concerne la durée des prêts, je n'ai pas d'informations pour le cabinet de Devilly à Metz. Cependant pour celui de Bocquet, la durée est de cinq jours, avec possibilité de prolonger la durée en payant une somme supplémentaire, tandis que chez Bohaire il était possible d'emprunter un in-8 pendant huit jours, un in-12 durant quatre jours et pour un in-18 seulement deux jours, en sachant qu'un sou est retiré du nantissement pour chaque jour de retard.

1.3.3. Les tenanciers

Comme Françoise Parent-Lardeur, je vais ici tenter de dégager des profils de tenanciers. Premièrement, je dois signaler que je n'ai trouvé que très peu d'informations les concernant, mais ce peu d'éléments doit apparaître dans ce mémoire.

Tout d'abord, on peut évoquer les femmes à la tête de cabinets de lecture. En effet, on peut remarquer qu'elles sont assez présentes : sur 38 tenanciers recensés, 13 sont des femmes. On peut dégager plusieurs profils. Premièrement les femmes seules ou veuves, qui ont ouvert un cabinet de lecture, c'est-à-dire en-dehors d'un héritage, comme la Veuve Voisin qui l'a fait en 1804. Il y a ensuite celles qui en ont hérité à la mort du mari, comme la Veuve Esnault-Vauglée, qui a hérité du cabinet de lecture en 1827. Il y a aussi celles qui prennent le relais sans hériter d'un proche, comme la Veuve Gallois qui succède à Pelvé, en 1852. On peut aussi évoquer les femmes qui ne sont pas mariées, comme Landais, Lemonnier et Bernier. Tout cela montre que les femmes seules ou veuves avaient une certaine autonomie dans ce milieu, contrairement aux femmes mariées. En effet, on peut voir que suite au décès de Mme Rocher, c'est l'épouse de M. Moreau (libraire) qui la remplace, mais celle-ci a besoin du consentement de son mari pour avoir un brevet à son nom et qui l'obtient. Contrairement à Mme Moreau, on peut citer le cas particulier de Mme Rocher, qui en 1852 est « séparée de corps et de biens » de son mari, et dont le

37 PARENT-LARDEUR, Françoise, *Les cabinets de lecture...* op. cit., p. 29.

commerce lui permet d'aider son « vieux père ». En effet, son mari refuse de donner son consentement afin de l'empêcher d'avoir le brevet de libraire, ce qui ne lui permettrait pas de tenir un cabinet de lecture. Elle finira par obtenir son brevet, suite à l'intervention du maire qui demande au préfet de régulariser sa position de loueuse de livre. Cela montre aussi que, contrairement aux librairies, le cabinet de lecture semble être dévolu aux femmes : dans l'exemple précédent, M. Moreau tient une librairie et sa femme un cabinet de lecture. Chose que l'on peut aussi deviner pour le cas du couple Voisin (qui succèdent à la Veuve Voisin), dont l'établissement n'était qu'un cabinet de lecture lorsque c'était la Veuve Voisin. Il ne faut cependant pas généraliser, certaines femmes tenaient un cabinet de lecture et une librairie.

On peut ensuite s'intéresser aux revenus des tenanciers. Pour cela je n'ai que peu d'informations. Je vais me baser sur un document sur les droits de patente de quelques tenanciers en 1810³⁸. Dans ce document, seuls quatre tenanciers apparaissent : Lenoir-Aupois, 42 F ; Voisin, 12 F ; Bain, 8 F ; la Veuve Vallée (de Saumur), 4 F. On peut dès lors voir que chaque cabinet de lecture étaient très différents, et on peut par la même occasion deviner les revenus de ces tenanciers. Il pouvait y en avoir des aisés et des très pauvres, à l'image de la Veuve Vallée, dont le rédacteur du document parle en ces termes : « cette veuve n'est point portée à l'état adressé à M. le Comte, le 4 de ce mois, parce que son commerce est si misérable qu'on a pas cru devoir en tenir compte », ou encore Mme Rocher qui, en 1852, est dans « une position de fortune médiocre, n'ayant pour subsister que le produit très restreint de son industrie et une rente viagère de 300 francs³⁹ ».

Pour ce qui est de l'âge des tenanciers, il est difficile de le connaître, je n'ai pu en relever que certains, qui montrent que les âges des tenanciers peuvent être très variés. Il y a par exemple la Veuve Gallois qui se lance dans un cabinet de lecture à l'âge de 57 ans, ou encore Mlle Lemonnier qui le fait à 21 ans. Dans tous les documents que j'ai pu consulter, je n'ai pu trouver que deux mentions d'emplois de deux tenanciers. Le premier est M. Voisin, qui était receveur particulier des finances à Saumur⁴⁰, et M. Rossignol qui était employé à l'économat des Hospices.

1.3.4. Localisation géographique et clientèle

Grâce aux informations récoltées, et en prenant en compte tous les cabinets de lecture d'Angers de tout le XIXe siècle, on peut dénombrer 17 rues où ils sont présents⁴¹. Mais avec les changements d'appellations des rues, ce nombre atteint finalement 13 lieux différents. Au vu de l'emplacement des cabinets de lecture, on peut dire que le réseau des cabinets de lecture est plutôt concentré, les uns étant relativement proches des autres. En effet, presque toutes les rues qui ont un ou des cabinets de lecture

38 Archives départementales de Maine-et-Loire, 79 T 1 : Statistiques, rapports : états nominatifs des imprimeurs et librairies et leur droit de patente.

39 Archives départementales de Maine-et-Loire, 81 T 14 : Dossiers individuels des imprimeurs et libraires.

40 Archives départementales de Maine-et-Loire, 81 T 17 : Dossiers individuels des imprimeurs et libraires.

41 Voir la liste des tenanciers en annexe 1.

se touchent : par exemple la rue Beaurepaire est le prolongement de la rue Baudrière, qui est elle-même le prolongement de la rue de l'Aiguillerie qui touche la rue Plantagenêt (anciennement rue du Grand-Talon)⁴², etc. Les cabinets de lecture sont donc placés dans le centre d'Angers, dans une zone géographique s'étendant *grosso modo* entre le château, le jardin du Mail, la rue du Mail et la Maine. Cependant, cinq cabinets étaient placés à la limite de cette zone, rue Beaurepaire, de l'autre côté de la Maine, mais tout de même limitrophes⁴³. Ces emplacements ne sont pas surprenants, puisqu'il s'agit d'une zone très fréquentée grâce à ses monuments, ses lieux de culte, son grand nombre de commerces, et autres générateurs de passage.

Comme le disent généralement les chercheurs qui s'intéressent aux cabinets de lecture, il est difficile d'en connaître la clientèle. La seule façon d'en dresser un portrait serait de mettre en relation ces établissements et les quartiers dans lesquels ils se trouvent. Mais dans notre cas cela est difficile, de par la concentration des cabinets de lecture d'Angers dans une zone assez restreinte, mais je peux cependant signaler qu'il s'agissait d'une zone relativement bourgeoise.

Nous pouvons considérer, comme Françoise Parent-Lardeur, que le public visé par les cabinets de lecture est avant tout le voisinage, ce qui en fait des commerces de proximité. La clientèle serait donc composée de la petite bourgeoisie commerçante, d'artisans, personnels de service et de l'élite ouvrière ; excluant de fait un public populaire. Ceci pourrait être confirmé par leur emplacement, une zone dense en commerces et par la présence de quelques hôtels particuliers. Mais cette zone très fréquentée pourrait aussi donner l'occasion aux cabinets d'accueillir des clients de différents horizons, des clients de passage qui peuvent emprunter pour un temps court les journaux par exemple. Mais cette portion de la clientèle ne peut généralement être accueillie que si le cabinet de lecture a une salle. Il faut donc être prudent quant à ce public au début du siècle à Angers, car aucun des cabinets de lecture n'a de salle, ne proposant que l'abonnement « au-dehors ». Pour en revenir au public populaire, il serait dangereux de les exclure de la clientèle des cabinets de lecture. En effet, il existe des cabinets qui semblent être beaucoup plus modestes que certains : je pense particulièrement à l'établissement de Bain d'abord, et dans une moindre mesure à celui de Bonnet-Meslet. On peut alors imaginer que ces derniers accueilleraient une clientèle moins fortunée que la Veuve Voisin par exemple, cabinet « auquel sont abonnées les familles les plus distinguées de l'aristocratie d'Angers⁴⁴ ». Les catégories sociales fréquentant les cabinets de lecture sont donc difficiles à établir, premièrement à cause de l'inexistence de documents qui pouvaient recenser les différents abonnés par les tenanciers, qui n'ont pas été conservés.

Outre la définition de la clientèle par son appartenance sociale, on peut tenter de savoir si les cabinets de lecture étaient davantage fréquentés par un sexe en particulier, cette fois-ci en nous penchant sur l'offre de lecture : le genre le plus proposé étant le roman. Ici se pose la question de la pratique de lecture par

42 SAILLOT, Jacques, *Histoire (et histoires) des rues d'Angers à travers les âges*, Angers : Paquereau, 1998, 555 p.

43 Voir la carte des rues qui ont un ou plusieurs cabinets de lecture, en annexe 5.

44 MARENCO, Claudine, « La librairie en province », SOREL, Patricia (dir.) *Histoire de la librairie française*. Paris : Ed. Du cercle de la librairie, 2008, p. 97.

la population féminine, qui a beaucoup moins profité de la croissance du taux d'alphabétisation, comme le prouvent les différents registres paroissiaux. La question se pose car à l'époque, la lecture de romans semble être une pratique très féminine. En effet, la lecture de romans est souvent associée aux femmes, à l'image de Mme Bovary qui se nourrit des romans de cabinets de lecture, ou comme l'écrivent les frères Goncourt : « Quelles causes encore aux vapeurs ? Les médecins en trouvent une dans la médecine [...]. Ils en signalent une autre bien singulière : la lecture des romans. C'est là, pour certains d'entre eux, l'origine et comme l'âme du mal de la femme. Ils font dériver son malaise, le dérèglement de sa santé, de cette manie de lecture romanesque qui remplit le siècle, et qui prend les filles dès la bavette⁴⁵ ». Cette citation a de quoi faire sourire, je le concède, mais cela donne un témoignage de l'image que le genre romanesque revêtait : un sous-genre néfaste qui semble être exclusivement lu par la gente féminine. Ce poncif est facilement réfutable, premièrement parce qu'il y a davantage de romanciers masculins. Pour les hommes, il y avait une sorte de honte à lire les romans, sans doute parce que ceux-ci mettaient en exergue des sentiments qui sont encore aujourd'hui considérés (à tort) comme féminins. Il serait donc invraisemblable que le roman soit réservé aux femmes, surtout lorsqu'on considère tous les romanciers du siècle, portés par le mouvement romantique qui participera à améliorer la réputation des romans, et qui ont eux-même baigné dans ces lectures.

En conclusion de cet état des lieux d'Angers au XIXe siècle, plusieurs éléments sont à retenir. Premièrement, pour la ville d'Angers le XIXe siècle a été une période d'évolution sans précédent, que ce soit en terme d'instruction, de culture ou de marché du livre. En effet, durant tout le siècle la ville a accueilli de nombreux marchands du livre, que ce soit les librairies ou les cabinets de lecture. Leur nombre n'a cessé d'évoluer, mais il est aisé de voir les grandes lignes de ces évolutions. Pour ce qui est des librairies, leur nombre grandit particulièrement durant la seconde moitié du siècle, alors que les cabinets de lecture simples tendent à disparaître à cette même période, laissant penser qu'ils aient été « absorbés » par les librairies car le nombre d'établissements exerçant ces deux activités augmente, ce qui, dans un sens, a pu éviter la disparition de la pratique de location de livres.

Cette étude a aussi été l'occasion de me pencher sur le fonctionnement des cabinets de lecture, à travers divers critères qui ont surtout mis en évidence le caractère protéiforme des cabinets de lecture, que ce soit en terme de conditions pour profiter de leur commerce, de clientèles ou encore d'emplacements. En résumé, le XIXe siècle a été une période faste pour Angers en terme de marché du livre, et a permis au concept de cabinet de lecture de se développer, de s'inventer et de se réinventer, malgré une baisse inéluctable de leur nombre, prémices de leur disparition au siècle suivant.

45 GONCOURT, Edmond et Jules, *Les femmes au XVIIIe siècle*, Paris : Charpentier, 1882, p. 418.

2 L'offre des cabinets de lecture

Cette partie sera l'occasion de nous intéresser à la source la plus importante que j'ai pu me procurer, à savoir les catalogues de livres en location (dits « en lecture ») dans les cabinets de lecture angevins. Ces catalogues sont une mine d'informations essentielles sur ces établissements, grâce auxquelles il est possible de dégager un grand nombre de pistes.

Ce chapitre est structuré en cinq parties qui permettront d'étudier tous les aspects des catalogues que j'ai pu consulter. Étant donné que mes sources principales sont les catalogues des cabinets de lecture angevins qui datent de 1811, les trois premières parties leur sont consacrées, à travers lesquelles je présenterai les catalogues, c'est-à-dire toutes les informations les concernant (la forme et le fond), pour ensuite décrire les ouvrages proposés (dates, formats et le nombre de volumes) et enfin je m'attarderai sur les genres d'ouvrages qui sont proposés.

Enfin, dans la quatrième partie ce seront deux catalogues de villes proches d'Angers (Baugé et Saumur) qui feront l'objet d'une étude similaire à celle que j'ai effectué pour les catalogues des cabinets de lecture angevins. Cette partie prend la même forme que les trois parties sur les cabinets de lecture angevins, mais est plus concise, l'objectif étant de mettre en évidence les différences entre les cabinets de lecture d'Angers et ceux de cabinets de lecture de villes beaucoup moins importantes.

2.1. Présentation des catalogues

Avant de commencer à étudier l'offre des cabinets de lecture, il semble essentiel de présenter la source principale que forment les catalogues. En effet, la provenance ou encore l'aspect de ces documents peuvent fournir des informations complémentaires.

2.1.1. L'origine des catalogues

Les catalogues des cabinets de lecture d'Angers que j'ai pu consulter proviennent des archives départementales du Maine-et-Loire à Angers, dans le dossier 83 T 2 intitulé « *catalogues d'ouvrages en lecture chez les libraires d'Angers, Baugé, Saumur. Liste d'ouvrages saisis. Correspondance (1811)* ». Dans ce dossier j'ai pu trouver six catalogues de livres donnés en lecture⁴⁶ (quatre pour Angers, un pour Baugé et un pour Saumur), les autres étant en fait des catalogues de livres en vente en librairie. Ces six catalogues datent de 1811 et sont le fruit d'une demande du sous-préfet au maire d'Angers, qui a demandé les catalogues de tous les cabinets de lecture de cette ville ainsi que de ses alentours, comme l'indiquent certains tenanciers en début ou fin de leurs catalogues dans un message adressé au maire d'Angers dans des formules telles que « à monsieur le Maire de la ville d'Angers d'après votre lettre datée du 14 janvier 1811⁴⁷... ». On peut aussi comprendre que dans ses lettres adressées aux différents tenanciers de librairies, cabinets de lecture ou autres, l'émetteur demande explicitement si le destinataire donne des livres en lecture, comme le montre encore une fois le message de Lainé dans son catalogue :

46 Voir les aperçus en annexes 3 et 4.

47 Message de M. Lainé, bouquiniste à Angers, joint à son catalogue.

« vous demandez si je prête aux lecteurs [...] je vous certifie que non ». On comprend donc que la location de livres est mal vue par les autorités, cette demande du maire étant inscrite dans la mise en œuvre de la nouvelle législation napoléonienne de 1810 sur les professions du livre, qui soumet ces derniers à une autorisation d'exercice accordée après enquête ; sujet que je traiterai en dernière partie de ce mémoire.

Les quatre catalogues d'Angers appartiennent à M. Lenoir-Aupois, qui tient également une librairie ; à M. Bain, relieur et loueur de livres ; à M. Bonnet-Meslet qui est lui aussi relieur et loueur de livres ; et à la Veuve Voisin, qui tient un cabinet de lecture ; tous les quatre n'ont pas de salle de lecture, ils louent donc leurs livres au-dehors. Le catalogue de Saumur appartient à M. Savel, qui tient un cabinet de lecture, et celui de Baugé appartient à M. Vallée, aussi tenancier d'un cabinet de lecture et qui effectue quelques ventes marginalement ; pour eux je n'ai pas d'information quant à d'éventuelles salles de lecture pour les clients.

2.1.2. Présentation générale des catalogues

Après une brève présentation de l'origine des catalogues, je vais maintenant vous faire la présentation physique de ceux-ci, c'est-à-dire la façon dont ils ont été rédigés et les informations qu'ils donnent.

Tout d'abord, tous les catalogues ont été rédigés à la main, sauf le catalogue de Lenoir-Aupois dont la première partie est imprimée, à laquelle il a fait un ajout manuscrit à la fin. Cela peut s'expliquer par le fait que le maire a demandé la liste des ouvrages qu'ils donnent en lecture, cependant s'ils avaient déjà un catalogue imprimé à destination des clients, ceux-là n'étaient pas à jour. Comme on peut le voir sur le catalogue de Bonnet-Meslet, il y a une annotation en haut et à droite de la première de couverture : « 500 exemplaires, format in-12⁴⁸ », ce qui signifie qu'il en a profité pour mettre à jour son catalogue et le faire imprimer en 500 exemplaires, ce qui explique aussi sa bonne présentation. En effet, l'organisation des catalogues est aussi une chose importante, qui peut donner des informations sur le commerce et son tenancier. Tous les catalogues sont similaires dans les informations qu'ils donnent sur les ouvrages proposés : il y a le titre, le nombre d'exemplaires (excepté pour M. Bain), le nombre de volumes, le format, et des indications sur la reliure.

L'aspect physique est un élément important lorsqu'on étudie les catalogues car c'est lui qui donne la première impression avant de s'intéresser au contenu. Tout d'abord, je note que tous les catalogues présentent un classement par ordre alphabétique, de titres et non d'auteurs, et seulement un contient des rubriques, si nous ne prenons pas en compte la rubrique « dévotion » de la Veuve Voisin qui semble avoir été ajoutée pour faire bonne impression, car ces ouvrages ne sont aucunement décrits par la tenancière contrairement au reste de son catalogue. En effet, les catalogues de Voisin, Bain et Bonnet-Meslet ne sont qu'une suite de titres d'ouvrages classés de A à Z mais dont les titres à l'intérieur des lettres ne sont pas classés rigoureusement. Toutefois, le catalogue de Lenoir-Aupois contient des rubriques, qui correspondent aux formats des livres, à l'intérieur de ces rubriques il a classé par ordre alphabétique et comme pour les autres catalogues, le classement alphabétique n'est pas rigoureusement

48 Archives départementales de Maine-et-Loire, 83 T 2 : Catalogue d'ouvrages en lecture chez les libraires d'Angers, Baugé, Saumur. Listes d'ouvrages saisis. Correspondance (1811).

appliqué à l'intérieur des lettres. Pour ce qui est de l'ajout manuscrit à la fin de son catalogue imprimé, Lenoir-Aupois n'a pas respecté le classement alphabétique et aucune rubrique n'apparaît. Sur quatre catalogues, deux intègrent à la fin de la liste des titres des œuvres en indiquant explicitement les auteurs sous forme de « sous-rubriques » : pour Lenoir-Aupois, les œuvres de Prévost et de Lesage sont ainsi présentées ; pour Bonnet-Meslet, ce sont Mme Cottin, Mme de Genlis et Pigault-Lebrun. Cela montre que ce sont des auteurs particulièrement demandés par les clients, ce qui facilite la recherche. Cependant, il n'y a pas que dans ces « sous-rubriques » que les noms d'auteurs sont présents, il arrive qu'on les trouve directement associés au titre du livre, formulé comme ceci par exemple : « Les satires d'Young » ou encore « Les martyrs, de Chateaubriand ». Outre les noms d'auteurs, il arrive parfois que le nom du traducteur apparaisse explicitement (« traduit par... »), mais quelquefois ce nom de traducteur est assimilé à l'auteur du texte, indications qui seront traitées plus en détails dans d'une partie ultérieure qui y est spécialement consacrée.

Maintenant que j'ai décrit en surface les catalogues des cabinets de lecture, je vais poursuivre par l'étude du contenu des ces derniers.

2.1.3. Étude quantitative des livres en lecture

Avant de m'intéresser à la description des ouvrages proposés, il est important de faire une étude quantitative sur le contenu des catalogues des cabinets de lecture d'Angers en 1811. Pour cela je vais d'abord m'intéresser à l'ensemble des cabinets de lecture, pour ensuite les prendre au cas par cas.

La première chose à faire avant une étude approfondie des ouvrages proposés est de s'intéresser aux premières informations que donnent les catalogues. Commençons par le nombre de titres proposés, qui donne une idée de l'importance des commerces.

Lorsqu'on prend en compte tous les cabinets de lecture d'Angers (Bain, Lenoir-Aupois, Bonnet-Meslet et Voisin), le total du nombre de titres proposés est de 2717, celui en offrant le moins étant Bonnet-Meslet avec 307 titres et celui qui en proposait le plus étant Lenoir-Aupois avec 1053 titres, la moyenne des quatre cabinets de lecture s'élevant à 680 titres. Il va de soi que ce chiffre est infime comparé au nombre d'ouvrages proposés par les cabinets de lecture parisiens entre 1815 et 1830, certains cabinets atteignant plus de 3000 titres⁴⁹ et les plus modestes ayant un minimum de 600 titres, ces derniers étant essentiellement des cabinets de lecture simples.

Intéressons nous maintenant aux cabinets de lecture au cas par cas, pour cela je vais me concentrer sur chacun d'eux dans l'ordre décroissant du nombre de titres qu'ils proposent, celui qui en propose le plus étant Lenoir-Aupois.

Ce dernier donnait en lecture 1053 titres, ce qui en fait le cabinet avec le plus large choix de titres, cela peut s'expliquer par le fait qu'il tient également une librairie, ce qui fait sans doute de lui le tenancier avec le plus de revenus, ce qui lui permet d'acheter plus de livres aux imprimeurs puisque les libraires font généralement des commandes de plusieurs exemplaires et ainsi bénéficient d'une remise plus importante que les simples cabinets de lecture, par exemple, qui eux acquièrent des ouvrages en petite quantité. Le commerce de Lenoir-Aupois est d'une envergure qui lui aurait permis d'apparaître dans le

⁴⁹ PARENT-LARDEUR, Françoise, *Les cabinets de lecture...* op. cit., p. 41.

paysage du marché du livre parisien, puisque même si la majorité des libraires-cabinets sont classés par Françoise Parent-Lardeur dans la catégorie de ceux qui possèdent plus de trois mille titres, certains n'avaient pas plus de mille titres⁵⁰. Lorsqu'on le compare à d'autres librairies-cabinets, nous voyons qu'il s'agit d'un cabinet de lecture assez pauvre, mais peut être en concordance avec la ville d'Angers, car en 1817 à Lyon, Bohaire propose plus de cinq-mille titres dans son cabinet de lecture, en sachant que la ville de Lyon est d'une économie et d'une démographie largement plus élevées, mais si nous comparons à une ville plus similaire à Angers, comme Metz, nous remarquons que le constat est le même, avec par exemple la librairie-cabinet de Devilly qui en 1820 proposait plus de 2700 titres.

Le deuxième établissement qui propose le plus de titres est celui de la Veuve Voisin, qui avec son cabinet de lecture simple donne en lecture 940 titres, nombre assez proche de celui de Lenoir-Aupois alors que ce dernier possède aussi une librairie. Par son nombre de titres proposés, ce cabinet de lecture simple semble d'une grande importance : à Paris, les cabinets de lecture simples qui ne font que la lecture sur place, entre 1815 et 1830, possèdent un nombre de titres situé entre 600 et 1500⁵¹, ce qui place le cabinet de Voisin dans une moyenne respectable, bien qu'elle ne fasse que la lecture au-dehors. Autres exemples, à Mulhouse, en 1812, le cabinet de lecture simple tenu par Mlle Rondot compte seulement 245 titres, ou encore le même type d'établissement tenu par Gustave Adam et Cie donnait en lecture 950 titres en 1826 d'après le supplément de leur catalogue imprimé à cette date, le premier catalogue ne comportait que 472 titres⁵².

Les deux derniers cabinets de lecture qui donnent à lire le moins d'ouvrages sont les loueurs-relieurs Bonnet-Meslet et Bain, qui proposent respectivement 417 et 307 titres. Le choix qu'ils proposent est largement inférieur à ceux de Lenoir-Aupois et Voisin, mais nous pouvons en déduire, par le fait qu'ils soient tous deux relieurs, que leurs locaux ne permettaient pas d'accueillir un grand nombre d'ouvrages. Ils se rapprochent plus des cabinets de lecture dont le nombre d'habitants est bien inférieur à Angers, par exemple Mulhouse, qui avant 1815 comptait moins de 9500 habitants.

Il convient maintenant de voir l'importance des établissements grâce à l'étude du nombre de volumes qu'ils possédaient dans leurs fonds et qui pourrait nuancer nos hypothèses sur le nombre de titres, car même si un cabinet de lecture possède moins de titres qu'un autre, il peut tout de même posséder plus de volumes et ainsi en louer davantage. Pour cela, je me suis servi des indications données dans les catalogues concernant le nombre d'exemplaires et le nombre de volumes, commençons par nous intéresser à Lenoir-Aupois et Voisin.

Ces deux établissements sont ceux qui possèdent le plus de volumes, le cabinet de lecture de Lenoir-Aupois en compte 5023 alors que celui de Voisin en possède 2803. Donc bien que le nombre de titres qu'ils possèdent soit plutôt proche, il en est différemment lorsqu'on se penche sur le nombre de volumes. En effet, Lenoir-Aupois possède presque le double de livres par rapport à Voisin, surtout par le fait que

50 PARENT-LARDEUR, *Françoise, Les cabinets de lecture...* Op. cit., p. 42.

51 *Ibid.*

52 RICHTER, Noë, *Les cabinets de lecture à Mulhouse...* op. cit., p. 46.

pour tous ses titres Lenoir-Aupois en possède deux exemplaires, ce qui montre son importance en terme de stockage, ce qui est plus logique au vu de son autre activité de libraire.

Tout comme Veuve Voisin, les catalogues de Bain et de Bonnet-Meslet présentent pour la grande majorité un seul exemplaire par titre, le nombre de titres en plusieurs exemplaires étant infime. Ils possédaient respectivement 972 et 916 volumes. Bien que le nombre de titres qu'ils proposent soit différent (le premier en proposait 307 et le second 417), la quantité de volumes est similaire chez les deux loueurs-relieurs.

Ces chiffres montrent bien la domination de la librairie-cabinet de lecture sur l'ensemble du marché du prêt de livres : il bénéficie de plus d'espace de stockage (puisqu'il peut se permettre de payer des locaux plus conséquents), il a donc un nombre de volumes plus élevé, sans doute dû à des revenus plus élevés, et peut donc en donner à lire davantage et attirer plus de lecteurs puisqu'il possède chaque titre en deux exemplaires et ainsi évite les « ruptures de stock » ce qui peut arranger les clients, puisque chez les autres cabinets la lecture peut être interrompue si la suite du volume terminé a été empruntée. Les relieurs-cabinets de lecture sont sans doute ceux qui sont les moins importants en terme de poids sur le marché de location du livre, à eux deux ils ne représentent même pas l'équivalent d'un cabinet de lecture tel que celui de Voisin. Comme je l'ai dit plus tôt, cela s'explique par le fait qu'ils semblent ne pas avoir les moyens de louer ou acheter des locaux qui leur permettent d'accueillir autant d'ouvrages que Lenoir-Aupois ou Voisin, cette activité supplémentaire n'étant qu'une façon d'augmenter leurs revenus en plus de l'activité de relieur.

2.2. La nature des livres proposés

Approfondissons maintenant la description des catalogues en recueillant les informations concernant l'offre de lecture des cabinets de lecture d'Angers. Afin de traiter ces données, je me suis servi de l'informatique, en créant un tableur pour chaque catalogue⁵³, outil indispensable au vu de la masse d'informations⁵⁴. Dans cette partie, je vais commencer par m'intéresser à l'ancienneté des textes donnés en lecture grâce aux dates de première édition des ouvrages, qui permettront de savoir si le succès des cabinets de lecture reposait en partie sur l'offre de nouveautés ; ensuite je m'intéresserai au découpage des titres en volumes ainsi qu'aux formats de ces derniers afin de savoir si une certaine forme du livre était caractéristique de l'offre de ces commerces ; et enfin je me demanderai si l'indication des auteurs dans les catalogues était une pratique standardisée.

⁵³ Voir l'annexe 4, p. 94.

⁵⁴ Toutes les informations sont récapitulées en annexe 2.

2.2.1. Une grande majorité de titres récents

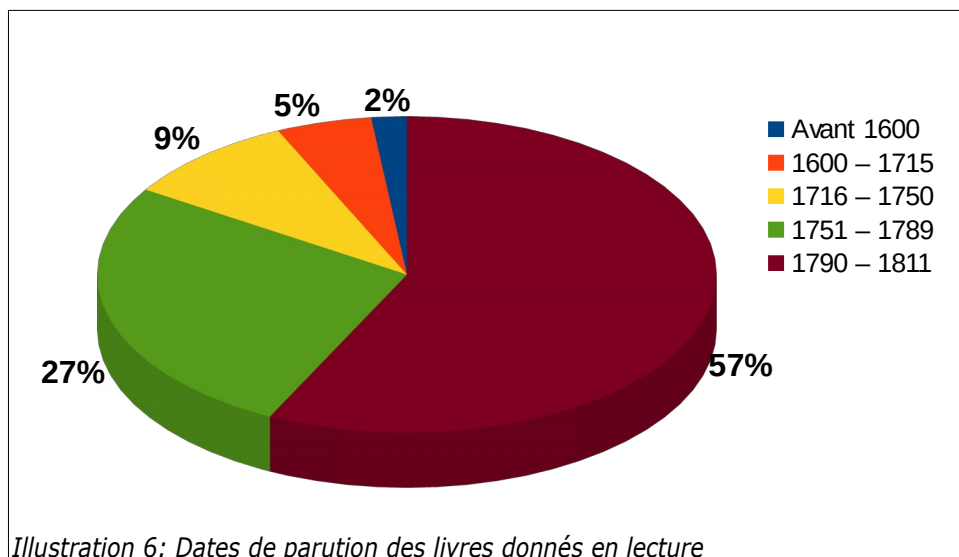
Bien que l'ancienneté des textes proposés par les cabinets de lecture soit une information importante pour comprendre leur fonctionnement, j'ai été étonné que cet angle de recherche n'ait pas été traité en profondeur dans les ouvrages que j'ai pu consulter sur ces établissements, comme par exemple l'ouvrage de Françoise Parent-Lardeur sur les cabinets de lecture parisiens sous la Restauration. Mais c'est compréhensible, au vu des centaines de catalogues qui auraient dus être analysés pour y parvenir, cela aurait demandé une somme immense de travail qui aurait duré de nombreuses années, étant donné que les outils informatiques et Internet n'étaient pas aussi développés et accessibles qu'aujourd'hui.

En effet, en ce qui concerne l'âge des titres que l'on trouve dans les catalogues, il est seulement mentionné que l'on pouvait y trouver des textes tant anciens que modernes. Mais qu'en est-il des proportions qu'occupe chacun de ces termes dans les fonds des cabinets de lecture, qui laissent entendre une présence égale d'œuvres vieilles de plusieurs décennies, voire de siècles, et d'œuvres récentes, voire nouvelles ?

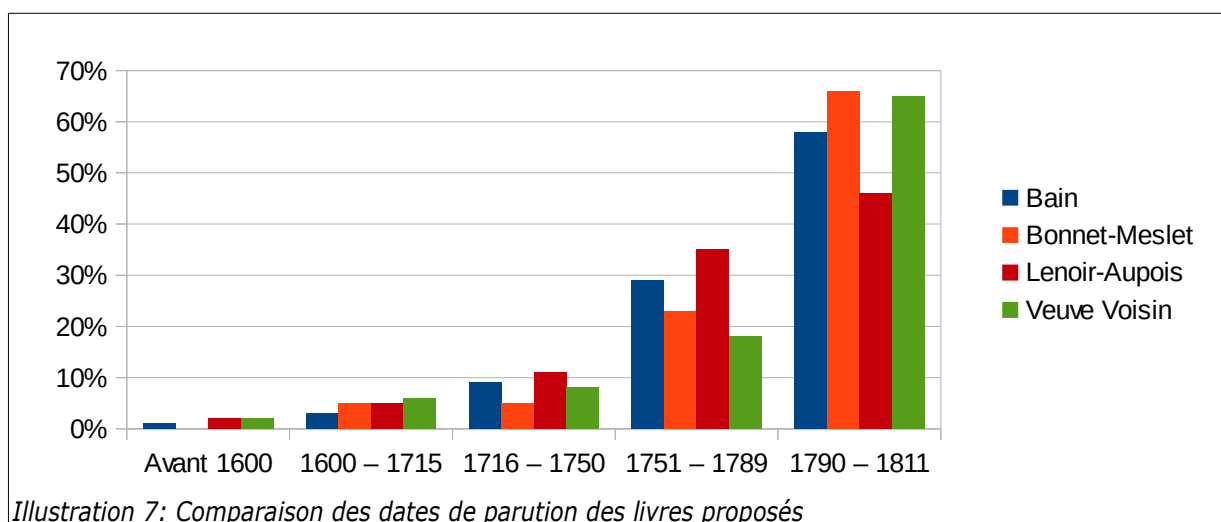
Avant tout, je dois signaler qu'afin de rassembler les dates de première édition de chaque ouvrage mon outil principal a été le catalogue de la BnF « Bn-Opale Plus », mais qui malheureusement ne contient pas toutes les informations, il y a donc une part certaine de lacunes. En effet, sur un nombre de 2717 titres proposés par les quatre cabinets de lecture d'Angers j'ai recensé les dates de 1946 titres, à cause de leur absence dans le catalogue de la BnF ou l'illisibilité dans les catalogues pour certains. Cette quantité (71,6%) semble raisonnable pour être traitée, mais ces lacunes suggèrent tout de même un minimum de précautions quant aux résultats de cette tâche.

Afin de traiter au mieux les données récoltées, j'ai classé les différents titres selon leurs dates de parution, je me suis donc inspiré de l'histoire littéraire et les ai classés en cinq catégories : avant 1600 ; de 1600 à 1715 ; de 1716 à 1750 ; de 1751 à 1789 et enfin de 1790 à 1811.

Lorsqu'on prend en compte l'ensemble des catalogues, on constate que les ouvrages donnés en lecture par les cabinets de lecture angevins sont majoritairement récents. En effet, le nombre de livres parus entre 1789 et 1811 s'élève à 1115 titres, soit plus de la moitié des 1946 titres recensés, et pour ceux parus entre 1750 et 1789 le nombre est de 520. On comprend dès lors que les titres parus avant 1750 occupent une place bien plus réduite : 178 entre 1715 et 1750, 97 entre 1600 et 1715, 36 datent d'avant 1600.



Finalement, les titres parus avant 1750 ne représentent que 16 %, soit moins d'un livre sur cinq, de l'ensemble des catalogues, ce qui montre que les cabinets de lecture privilégiaient les ouvrages récents, possiblement plus demandés par une clientèle désireuse de lire les nouvelles productions de l'époque qui étaient difficilement accessibles d'un point de vue financier mais aussi parce que le nombre de d'exemplaires tirés n'était pas celui que l'on connaît aujourd'hui. De plus, le nombre de titres très récents, c'est-à-dire parus à partir de 1800, n'est pas négligeable. En effet, ils représentent 37 % (713 titres) des livres proposés en location, ce qui montre que mettre des ouvrages récents à la disposition de la clientèle fait partie des critères principaux des cabinets de lecture.



Quand on compare les dates des livres que possèdent chaque cabinet de lecture, on remarque que les proportions sont à peu près les mêmes (majorité de livres édités entre 1751 et 1811). Cependant le cabinet de lecture de Lenoir-Aupois se démarque des autres. En effet, il est celui qui possède le plus de livres édités entre 1716 et 1789, mais il est aussi celui qui a le moins de livres parus à partir de 1790. Cela ne peut être une coïncidence, car il a tout de même 12 % de livres édités à partir de 1790 en moins

que Bain (qui en a le moins par rapport aux deux autres). Puisque il s'agit du seul tenancier qui soit à la tête d'un cabinet de lecture et d'une librairie, il est judicieux de se demander si ce double commerce n'est pas à l'origine de cette différence d'offre.

L'idée qui vient immédiatement à l'esprit est que, puisqu'il tient une librairie qui est son activité principale, le cabinet de lecture n'est en réalité qu'un moyen d'avoir un apport financier supplémentaire comme la plupart des libraires qui couplent ainsi leur activité, et qu'il ne se sent pas obligé de mettre à disposition de sa clientèle une offre qui suit les dernières modes : pour un cabinet de lecture simple, la littérature récente est primordiale puisque c'est celle qui sera la plus demandée, l'effort de tenir le fonds à jours est donc nécessaire à la bonne marche de l'établissement. De plus, la librairie de Lenoir-Aupois existe depuis au moins 1787, il avait donc un fonds de commerce constitué, ce qui peut nous faire penser qu'il a peut-être eu des difficultés à écouler ses livres pendant la Révolution, suite à quoi il aurait ouvert ce cabinet de lecture pour « recycler » les invendus. Pour illustrer cela, il suffit de voir les ouvrages très récents que ces quatre cabinets de lecture proposent, c'est-à-dire ceux édités à partir de 1800 :

Catalogues	Pourcentages de livres édités à partir de 1800
Bain	35,3 %
Bonnet-Meslet	44,8 %
Veuve Voisin	44,7 %
Lenoir-Aupois	27,3 %

Tableau 1: Angers - Livres édités à partir de 1800

On peut supposer que tous les ouvrages récents des cabinets de lecture sont en grande partie les nouveautés qu'ils se procuraient chaque année. Comme l'écrit Bruno Blasselle⁵⁵, jusqu'aux années 1830 durant lesquelles la crise touche les librairies, les nouveautés étaient tirées à un nombre d'exemplaires assez faible (1000 à 2000) et dans le format dit des cabinets de lecture car « leur destination était bien souvent la location⁵⁶ », ce qui explique qu'un si grand nombre soit édité à partir de 1800. En effet, les cabinets de lecture font des nouveautés un argument commercial qui attirerait les potentiels clients. Nous pouvons le voir sur le catalogue de Bonnet-Meslet, sur la première de couverture il est signalé qu'on « trouvera chez le même loueur de livres tous les romans qui paraîtront journellement, étant abonné au journal de littératures ». Ce catalogue est le seul où nous pouvons voir explicitement ce message, étant donné qu'il s'agit d'un manuscrit destiné à être imprimé⁵⁷, et donc à être proposé à la clientèle. Le seul autre catalogue qui se rapproche de celui de Bonnet-Meslet est celui de Lenoir-Aupois, qui est imprimé et qui par conséquent était celui que la clientèle pouvait se procurer, mais aucune mention similaire n'y est visible. Je n'ai donc aucune certitude sur ce dernier, en ce qui concerne le taux le plus réduit d'ouvrages

55 BLASSELLE, Bruno, *Histoire du livre*, Paris : Gallimard, 2008, p. 156.

56 *Ibid.* p. 156.

57 Archives départementales de Maine-et-Loire, 83 T 2 : Catalogues d'ouvrages en lecture chez les libraires d'Angers, Baugé, Saumur. Liste d'ouvrages saisis. Correspondance (1811). En haut à droite de la première de couverture du catalogue il est mentionné le nombre d'exemplaires (500) et le format (in-12).

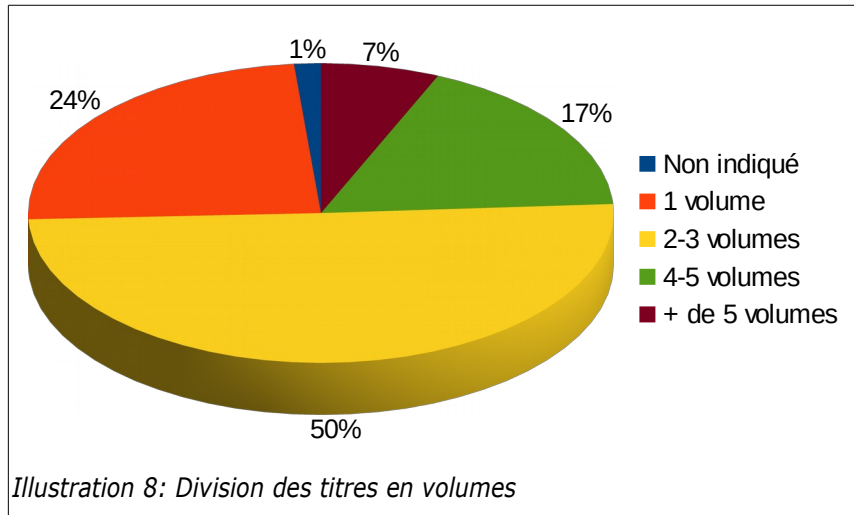
récents qu'il proposait, mais peut-être qu'il négligeait cette partie de son commerce parce que son activité principale lui suffisait, étant donné que le catalogue de sa librairie est presque entièrement composé de livres religieux, scientifiques et pratiques, aspect que je traiterai dans la dernière partie de ce mémoire.

Pour finir sur cette partie concernant les dates de première édition des livres donnés en lecture, il est vrai que les cabinets de lecture ont fait des efforts pour proposer des ouvrages récents à une clientèle qui était de plus en plus désireuse de lire, en particulier les romans, qui comme je l'expliquerai plus loin sont majoritairement présents dans ces établissements, et qui influent sur l'ancienneté des textes. En effet, déjà à partir de la fin du XVIII^e siècle les romans étaient ce que l'on peut appeler un véritable produit de consommation, ils ont pris petit à petit leur place dans la littérature grâce à l'intérêt que leur porte un public récemment, et de plus en plus, alphabétisé, et qui gagne la sympathie des lecteurs bourgeois. Ce qui conduit les éditeurs à en publier davantage chaque année, contraignant les cabinets de lecture à renouveler régulièrement leurs offres, et ainsi laisser de côté les plus anciens qui ne rencontrent plus le succès nécessaire à la prospérité de l'établissement.

2.2.2. Un découpage en volumes presque systématique

Grâce aux catalogues, j'ai pu étudier le découpage des livres en volumes, critère important lorsqu'on s'intéresse aux cabinets de lecture. En effet, découper un exemplaire en plusieurs volumes permet de multiplier la rentabilité d'un ouvrage, par exemple en donnant à lire un exemplaire à plusieurs clients, qui détiennent chacun un ou plusieurs volumes de cet exemplaire, et ainsi le roulement des prêts et des retours s'effectue plus facilement et rapidement, ce qui permet de contenter les clients sans problème de « rupture de stock »⁵⁸ tout en augmentant les bénéfices. Afin d'étudier le découpage en volumes des exemplaires dans les cabinets de lecture angevins, j'ai choisi de répertorier toutes les mentions de nombre de volumes et les ai classés de façon à mettre en évidence la large pratique du découpage, j'ai choisi cinq catégories : les titres dont le nombre de volumes n'est pas indiqué, les titres en un seul volume, les titres en deux ou trois, ceux en quatre ou cinq volumes et ceux qui sont composés de plus de cinq volumes.

58 PICHOT, Claude, « Les Cabinets de lecture à Paris, durant la première moitié du XIX^e siècle », art. cit., pp. 527-528.



Sur ce diagramme, qui représente l'ensemble des catalogues des cabinets de lecture d'Angers et donc sur un total de 2717 titres, on peut d'emblée remarquer l'imposante supériorité du découpage en deux ou trois volumes, qui représentent exactement la moitié du nombre de titres des quatre cabinets de lecture. En tout, près des trois quarts des titres sont découpés en au moins deux volumes. Ces résultats, qui prennent en compte tous les cabinets de lecture d'Angers, sont représentatifs de chaque cabinet car ils ont à peu près la même répartition du découpage des volumes.

Ces livres constitués de plusieurs volumes donnent des indices sur leurs succès, en effet, plus un exemplaire a de volumes, plus cela signifie que l'ouvrage a du succès, excepté pour les textes longs, qui nécessitent forcément plus de volumes. Cela se ressent lorsqu'on examine les catalogues : dans la catégorie « plus de 5 volumes » on trouve par exemple *Les soirées de la chaumière* de Ducray-Duminil, édité en huit volumes, roman qui a connu un grand succès, ou encore *La nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau en six volumes. Mais le nombre de volumes ne veut pas forcément signifier que l'ouvrage a connu un important succès, car on peut noter que des titres à succès ne sont composés que d'un seul volume, par exemple *Faust* et *Les souffrances du jeune Werther* de Goethe. Finalement le découpage d'exemplaires en volumes ne peut se faire que lorsque le texte lui-même le permet, donc la principale caractéristique doit être la longueur : il est plus aisé de découper un texte long qu'un texte court. Pour illustrer cela nous pouvons trouver des exemples dans les catalogues, je pense particulièrement aux exemplaires qui se démarquent totalement par leurs nombres de volumes : les *Œuvres* de Voltaire en 51 volumes en est un exemple convaincant, ou encore les *Œuvres* de Jean-Jacques Rousseau en 33 volumes ; étant des auteurs prolifiques, les intégrales de leurs œuvres sont d'une longueur qui pousse à découper en volumes.

La multiplication des volumes est un trait caractéristique de l'offre des cabinets de lecture, et non pas seulement à Angers mais pour tous ceux de France. Il faut garder à l'esprit que les cabinets de lecture sont des établissements commerciaux, et que leur but est donc d'être le plus rentable possible. Et c'est bien sûr le découpage en volumes qui montre le mieux cela, car un titre composé de plusieurs volumes rapportera plus qu'un titre en un seul volume, le ou les lecteurs devant tous les louer, ce qui explique que

les cabinets de lecture devaient être favorables à l'édition de romans en plusieurs volumes et à la typographie très aérée, pour une rentabilité maximale, reflétant la pratique ordinaire des librairies qui voulaient mieux rentabiliser ce produit littéraire très demandé, mais dont le prix d'un seul volume n'était généralement pas accessible à la majorité de la population, il était donc difficile d'obtenir les plusieurs volumes qui composaient un titre. En effet, au vu du succès des cabinets de lecture et de leur nombreuse clientèle, les éditeurs ont vu là un moyen de s'enrichir et étaient certains de vendre la moitié de leur tirage⁵⁹, ce qui les menait à produire des ouvrages qui correspondaient à la clientèle de ces établissements, « ils les publiaient en deux ou trois volumes, de telle sorte que plusieurs abonnés à la fois pouvaient louer une partie du roman »⁶⁰. Pour arriver à ce résultat ils n'hésitaient pas à abuser des blancs, tiraient à la ligne, espaçaient et grossissaient les caractères pour atteindre le nombre de volumes souhaité^{61 62}, quitte à effectuer un découpage hasardeux. Comme s'en plaint le baron de Théis en 1825 : « le libraire, qui aime mieux vendre trois volumes que deux, m'a supplié de couper mon affaire en tiers ; ce qui fait, d'abord, que deux volumes de grosseur convenable en font de trop petits ; et ensuite, que les coupures ne sont pas où elles devraient être. Mais ces gens-là n'ont que l'idée de leur bénéfice et ils se moquent du reste⁶³ ». De plus, il était fréquent que des loueurs de livres découpent eux-mêmes les volumes en cahiers dans le même souci d'assurer une rotation efficace des ouvrages et par conséquent leur rentabilité, mais aussi pour satisfaire la clientèle : « ... Il y a des ouvrages qui excitent une telle fermentation, que le bouquiniste est obligé de couper le volume en trois parts, afin de pouvoir fournir à l'empressement de nombreux clients⁶⁴ ».

Nous comprenons dès lors que le découpage, ou « tronçonnage » (terme qui reflète bien la violence faite aux œuvres), n'est qu'une décision d'ordre économique prise par les éditeurs afin de bénéficier d'un gain pécuniaire plus considérable, obnubilés par la nouvelle clientèle des cabinets de lecture, quitte à altérer une œuvre, que ce soit avec l'aval de l'auteur ou une décision autoritaire, ce qui a pu mener à des relations difficiles entre ces deux acteurs du monde du livre.

2.2.3. Les formats des volumes

Un autre critère important pour caractériser les fonds des cabinets de lecture est le format des volumes proposés. En effet, le choix du format n'est pas anodin puisqu'il confère au livre des

59 LYONS, Martyn, *Le Triomphe du livre : Une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIXe siècle*, Paris : Promodis, Ed. Du Cercle de la Librairie, 1987.

60 *Ibid.*, p. 73.

61 *Ibid.*

62 BLASSELLE, Bruno, *Histoire du livre*, op. cit., p. 156.

63 BIED, Robert, « le monde des auteurs », CHARTIER, Roger (dir.), *Histoire de l'édition française*. Paris : Promodis, 1984, t. II, p. 600.

64 MERCIER, Louis-Sebastien, *Tableau de Paris*, nouvelle édition corrigée et augmentée, Amsterdam, 1782-1783, t. IV, ch. XX : « Le loueur de livres ».

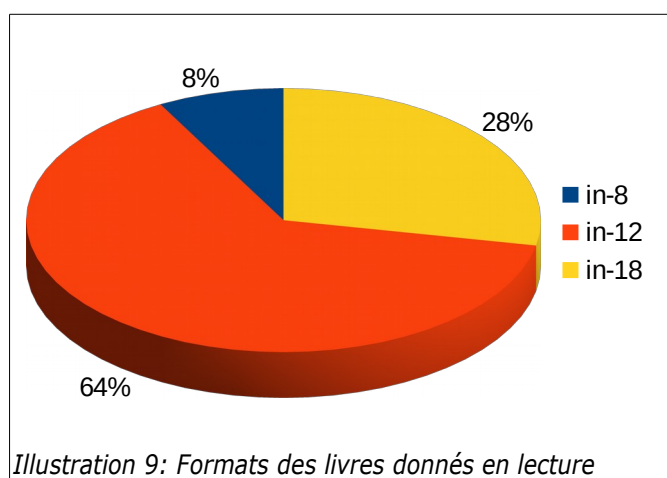
caractéristiques implicites : la commodité de transport, la façon de le lire, le prix (d'achat et de location), etc. De plus, comme je l'ai signalé pour le découpage des titres en volumes, les éditeurs ont fait imprimer de nombreux livres à destination d'un public ciblé, qui est celui des cabinets de lecture, le format fait donc partie du choix des éditeurs.

Pour cette étude, le catalogue de Bain n'est pas pris en compte, pour la simple raison qu'il n'a pas indiqué ces informations. Je vais donc essentiellement me pencher sur les trois autres catalogues des cabinets de lecture d'Angers.

Pour commencer, il serait utile de faire une brève explication de ce qu'est un format dans l'édition livresque. Le format d'un livre est la dimension de ce dernier ; les différentes dimensions ont un nom hérité du latin comme l'« in-8 » (in-octavo), le format « in-12 » (in-douze), ou encore le « in-18 » (in-dix-huit), qui sont les formats qui nous intéresseront. Le nombre qui suit le « in- » est le nombre de feuillets créés après le pliage de la feuille, par exemple pour le in-8, la feuille est pliée trois fois, ce qui donne huit feuillets et seize pages par feuille pliée. De plus, à un même format peuvent correspondre des dimensions différentes en fonction de la feuille de départ, par exemple un in-12 peut faire de 15 à 20 cm de hauteur, étant en général 17 ou 18 cm.

Dans ces catalogues de livres donnés en lecture, on peut voir qu'il y a seulement trois types de formats, si on ne prend pas en compte les huit et uniques titres dont les formats sont indiqués comme étant des « stéréotypies » (Œuvres de Racine, Crébillon, Corneille, Molière, Regnard et La Bruyère) ou l'in-24 (Œuvres de Saint-Lambert) que Veuve Voisin propose. Ces trois formats différents sont, en ordre de grandeur, le in-18, le in-12 et le in-8. Pour me rendre compte de la place de chacun, j'ai répertorié le format de chaque titre proposé.

En prenant en compte les trois catalogues, c'est-à-dire sur 2088 titres, on remarque que le petit format est de mise dans ces cabinets de lecture. En effet le format in-12 est le plus représenté, il est utilisé pour 64 % de l'ensemble des ouvrages, en format in-18 il y en a 28 %, tandis que le format in-8 en représente seulement 8 %.



Ce résultat n'est pas étonnant car les catalogues datant de 1811, il est aisé d'imaginer que les livres aient été imprimés au cours du XVIIIe siècle, période durant laquelle le format in-12 était le plus répandu, comme l'écrit Édouard Rouveyre, bibliophile ayant rédigé maints textes sur sa passion, dans *Connaissances nécessaires à un bibliophile* en 1877 : « aujourd'hui c'est l'in-octavo et l'in-dix-huit qui sont le plus en vogue⁶⁵ », alors qu'« au XVIIIe siècle l'in-douze était fort commun ». Roger Laufer signale que le in-12 est « le petit format dévolu à toute la littérature du Grand siècle qui ne concerne pas directement le roi ou le dauphin » et que « l'essentiel de notre littérature classique a été publié en petit in-12⁶⁶ ». Par là, Roger Laufer veut dire que la majorité des ouvrages du XVIIIe siècle ont été imprimés dans ce format, mais que les textes savants, les œuvres littéraires reconnues classiques ou ceux qui évoquent directement le souverain étaient imprimés dans un format de meilleure qualité comme l'in-8 ou l'in-4, tout cela étant une question de dignité du texte. Au vu de ces informations, il ne faut pas en conclure que les ouvrages en in-12 aient forcément été imprimés au XVIIIe siècle, car beaucoup de livres très récents (jusqu'en 1811, date de nos catalogues) le sont encore, ce qui veut dire que ce format a perduré plusieurs années, voire plusieurs décennies, au début du XIXe siècle. Ce choix de format de la part des éditeurs montre qu'ils désiraient rendre le livre plus pratique en terme de transport (plus aisé à emporter à domicile, ou à lire au-dehors lors d'une séance de lecture par exemple), plus avantageux financièrement (un petit format sera certes moins onéreux à l'achat et le découpage en volumes qui en découle améliore la rentabilité) et que les manières de lire évoluaient vers une lecture plus dynamique, loin de la lecture immobile que les grands formats demandaient⁶⁷.

Les formats des livres ne sont pas décidés par les éditeurs seulement par rapport à la mode de l'époque ou par l'aspect pratique que ceux-ci suggèrent, mais aussi par rapport au contenu des ouvrages. En effet, comme le montrent les catalogues, le format in-8, qui est plus grand et considéré comme plus noble que le in-12 ou le in-18 (les petits formats en général). Il est utilisé pour des ouvrages sérieux⁶⁸ qui traitent de géographie, de science ou de voyage par exemple, car ces sujets font souvent appel à des illustrations qui nécessitent davantage d'espace, afin de ne pas retirer de leur qualité, tandis que le petit format était généralement réservé aux romans, ce qui expliquerait son omniprésence dans les catalogues. Dans sa contribution, Robert Bied⁶⁹ met en avant le cas d'un auteur qui en 1834 se plaint d'avoir vu ses œuvres éditées en petit format : « Lorsque l'on m'a apporté ces quatre petits volumes in-18, avec ce

65 ROUYEYRE, Édouard. *Connaissances nécessaires à un bibliophile* [en ligne]. Paris : Rouveyre, 1878 [Page consultée le 21 juin 2015]. Disponible sur le web à partir de la bibliothèque Gallica <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k206644s/f36.image.r=.langFR>>.

66 LAUFER, Roger, « Les espaces du livre », CHARTIER, Roger (dir.), *Histoire de l'édition française*. Paris : Promodis, 1984, t. II.

67 BESSARD-BANQUY, Olivier, « Le livre entre noir et blanc : l'espace de la page imprimée » [en ligne], MILON, Alain (dir.), *Le livre et ses espaces*. Paris : Presses Universitaires de Paris-ouest, 2012, 703 p. [Consulté le 27/12/2015]. Disponible à cette adresse : <http://books.openedition.org/pupo/503>

68 BIED, Robert, « le monde des auteurs », op. cit. p. 599.

69 *Ibid.* p. 599-600.

grand mot *d'Œuvres* sur le titre, il m'a paru tout-à-coup qu'il n'y avait aucune proportion entre ces deux choses, et que ce n'était pas la peine d'avoir travaillé un demi-siècle pour publier ses Œuvres dans un si petit format ». Bien que cet exemple soit ultérieur aux catalogues, nous voyons ici que les éditeurs, encore une fois, loin de vouloir proposer de beaux livres en format de qualité, s'évertuent à faire le plus de bénéfices sur un titre car la raison de ces petits formats est bien entendu le découpage en volumes qu'ils permettent aisément.

2.2.4. L'indication des auteurs, une pratique standardisée ?

Lorsqu'on décide d'analyser un document comme les catalogues, toutes les informations que l'on peut y trouver parlent. C'est pourquoi il convient de s'intéresser aux auteurs indiqués dans les catalogues des cabinets de lecture angevins ; les auteurs en général (qui ne sont pas forcément indiqués) seront un des sujets de la partie suivante, je me concentre donc ici sur les auteurs qui sont explicitement donnés dans les catalogues. Dans les catalogues à ma disposition, les auteurs sont traités différemment par les tenanciers : la quantité d'auteurs indiqués varie grandement, certains auteurs sont régulièrement mentionnés alors que d'autres ne le sont jamais. Tout cela génère des interrogations auxquelles je vais tenter de trouver des réponses, mais commençons par une vue d'ensemble du traitement des auteurs dans les catalogues.

Aujourd'hui il semble naturel, quel que soit le catalogue et son support, d'associer le titre d'une œuvre à son auteur, qui sont généralement inséparables. Pratique qui n'était pas systématique à la date de nos catalogues, que ce soit pour les cabinets de lecture ou les librairies, comme le montrent nos catalogues dont seulement 13 % de la totalité des titres ont les auteurs indiqués. Au vu du nombre d'auteurs indiqués, il est flagrant que dans les catalogues, chaque tenancier traite les auteurs à sa façon : Bain en indique seulement 15 (4 % de ses titres), Bonnet-Meslet en fait apparaître 47 (15%), Lenoir-Aupois en donne 80 (8%), alors que la Veuve Voisin rattache 291 (31%) auteurs à leurs œuvres.

Cette différence de traitement pose question, d'autant plus que comme le dit justement Jean-Yves Mollier⁷⁰, les clients ne venaient pas louer un livre d'un auteur particulier, mis à part peut être les quelques noms d'auteurs réputés qu'ils mémorisaient. En effet, ils étaient davantage à la recherche d'« un type de récit dont le titre est immédiatement évocateur⁷¹ », que le classement par titres (et non par auteurs) induit. Toutefois, malgré cette explication le cas de la Veuve Voisin reste en questionnement vis-à-vis du nombre d'auteurs qu'elle indique dans son catalogue, près d'un tiers des ouvrages sont associés à leurs auteurs. Il est difficile d'expliquer cette exception, cela est peut-être dû au désir de satisfaire une clientèle avertie ou tout simplement pour son propre confort quant à la recherche de l'ouvrage voulu parmi ses étagères. On peut aussi remarquer que Bonnet-Meslet et Lenoir-Aupois ont fait une place privilégiée pour certains auteurs en leur consacrant une rubrique où sont rassemblés leurs œuvres : le premier fait cela pour Cottin, Genlis et Pigault-Lebrun, et le second le fait pour Prévost et Lesage. Ce système de rubrique pour quelques auteurs montre que ceux-ci avaient un certain succès, ou du moins qu'ils étaient des auteurs recherchés par les lecteurs. On peut toutefois remarquer que les

70 MOLLIER, Jean-Yves, « Les cabinets de lecture », art. cit., p. 149-155.

71 *Ibid.* p. 152.

auteurs ainsi traités ne sont pas les mêmes dans ces deux catalogues : contrairement à Lenoir-Aupois, Bonnet-Meslet met en avant des auteurs modernes.

En comptant toutes les mentions d'auteurs des quatre catalogues, il en ressort que des auteurs le sont beaucoup plus souvent que d'autres, ainsi on peut dégager trois catégories d'auteurs par le nombre de fois qu'ils sont mentionnés. La majorité des auteurs ne sont que très peu mentionnés, d'autres le sont davantage (jusqu'à 10 fois) alors que d'autres sont beaucoup plus indiqués. Parmi les auteurs les plus mentionnés dans les quatre catalogues nous trouvons Mme de Genlis (mentionnée 28 fois dans les quatre catalogues), Voltaire (20 fois) ou encore Pigault-Lebrun (19 fois) qui sortent vraiment du lot. Ensuite les auteurs qui se trouvent dans la moyenne sont par exemple l'abbé Prévost (12 fois), Rousseau (9 fois) ou bien Marmontel (7 fois), qui restent tout de même des auteurs à succès. Et enfin il y a les auteurs qui ne sont renseignés que rarement comme Molière (3 fois), Montesquieu (3 fois) et une quantité élevée d'auteurs qui n'apparaissent qu'une ou deux fois : parmi eux on retrouve tant des noms encore connus aujourd'hui (Crébillon fils, Goethe, Piron, Corneille, De Staël, etc) que des noms qui ont difficilement traversé les siècles (Holcraft, Palissot de Montenoy, Picquenard, Gorgy, etc). Bien sûr, tous ces auteurs ne sont pas indiqués dans tous les catalogues, certains ne peuvent être présents que sur un ou trois catalogues.

Finalement nous pouvons conclure que chaque tenancier fait de l'indication des auteurs une pratique qui lui est propre, qui est toujours différente, que ce soit en terme de quantité d'auteurs renseignés, mais aussi pour ce qui est du choix des auteurs. En effet, si on compare les catalogues, on peut voir que seulement trois auteurs sont indiqués par les quatre tenanciers : Florian, Pigault-Lebrun et Voltaire. En somme, pour le tenancier, indiquer l'auteur c'est utiliser un nom connu pour aiguiller le client dans son choix de lecture : indiquer un auteur sous-tend que ce dernier a du succès, et qu'il est donc susceptible d'être mieux connu par la clientèle que les autres auteurs.

2.3. Une littérature d'évasion dominante

Outre les caractéristiques physiques des livres proposés par les cabinets de lecture angevins, c'est bien entendu leur contenu qu'il convient maintenant d'étudier. En effet, le précédent chapitre s'intéressait exclusivement à l'objet livre, c'est-à-dire à ses caractéristiques éditoriales et commerciales, pensé davantage comme un produit que comme un objet culturel. Je vais maintenant essayer de comprendre le fonctionnement des cabinets de lecture *via* les genres d'ouvrages qu'ils proposaient aux clients, afin de tenter de dégager une logique dans les genres les plus présents dans les catalogues et de voir si ces établissements étaient, comme l'écrit Claude Pichois, des « machines à rêver ».

2.3.1. Le roman, pilier des cabinets de lecture

Toutes les recherches que j'ai pu consulter sont d'accord sur un point : la forte présence du roman dans l'offre des cabinets de lecture. En effet, le genre romanesque et les cabinets de lecture ont entretenu une relation que l'on pourrait appeler complémentaire, l'un profitant du succès de l'autre et vice-versa. Par là je veux dire que le roman a profité du succès des cabinets de lecture et de sa clientèle

grandissante et les cabinets de lecture ont profité de l'augmentation de l'alphabétisation et de l'engouement pour la lecture des romans.

Avant de faire état de mes résultats, il convient d'expliquer la démarche suivie qui m'a permis de travailler au mieux sur ce point.

Afin de pouvoir recenser les genres d'ouvrages proposés dans les cabinets de lecture d'Angers, mes outils principaux ont été Gallica et Google Books, qui m'ont permis de feuilleter une bonne partie des titres présents dans les catalogues, les noms d'auteurs ont aussi été un bon moyen de trouver les types des documents, car beaucoup d'auteurs ne se sont surtout illustrés que dans un seul domaine de la littérature et permettent une orientation de la recherche plus facile (par exemple pour les ouvrages de Félicité de Genlis, son nom mène à des recherches plutôt axées sur les romans ou les contes), sans oublier mes connaissances personnelles que j'ai pu acquérir lors de ma licence de lettres modernes et en dehors. Mais l'élément qui donne le plus d'indices sur les types d'ouvrages est bien sûr le titre, car comme je l'ai mentionné plus tôt, les titres sont évocateurs du contenu. Malgré un travail de recherche approfondi, je n'ai pas pu identifier le genre de tous les ouvrages, à cause de leur absence de Gallica et Google Books, ajouté à cela que j'ai préféré être prudent et que le moindre doute sur un titre moins explicite ou l'absence d'informations nécessaires m'a conduit à ne pas relever le genre de certains ouvrages, afin d'être au plus près de la vérité concernant le contenu des catalogues. Il y a aussi les titres que je n'ai pas pu relever, à cause par exemple de leur absence du catalogue « Bn-Opale Plus » de la BnF.

Sur un total de 2717 titres présents dans les catalogues, j'ai tout de même pu identifier le genre de 2162 d'entre eux, soit près de 80 %, ce qui semble être un taux assez important pour être traité convenablement. J'ai décidé de classer les genres en huit catégories, qui reflètent leur diversité :

- Les ouvrages relatifs au savoir, regroupant les ouvrages scientifiques, historiques, dictionnaires, etc.
- Les ouvrages relatifs à l'instruction, l'éducation, les codes de conduite, etc.
- Les œuvres théâtrales.
- La poésie.
- Les récits de voyage.
- Les ouvrages de dévotion.
- Les inclassables, recueils de genres différents.
- Les romans, que j'ai regroupés avec les contes et les nouvelles.

Dans cette dernière catégorie le choix que j'ai fait de rassembler les romans, les contes et les nouvelles a été effectué car ces trois formes peuvent être considérées comme similaires. Premièrement, les contes sont généralement des nouvelles, comme l'expliquent Michel Delon et Pierre Malandain⁷², la terminologie n'était pas fixée pour les désigner génériquement, de plus le terme « nouvelle » a souvent été attribué à tort à des romans, une erreur à l'origine des œuvres anglaises traduites dont le terme « novel », désignant le genre romanesque, a pu porter à confusion. Quoi qu'il en soit, ces formes n'ont pas de différences majeures, la principale étant celle de la longueur, et un rapport peut être plus direct avec le

72 DELON, Michel, MALANDAIN, Pierre, *Littérature française du XVIIIe siècle*, Paris : PUF, 1996, 544 p.

lecteur pour ce qui est des nouvelles et des contes. Dans la suite de mon développement, afin d'éviter tout malentendu, je rassemblerai donc sous le terme de « romans » également les contes et les nouvelles.

Sur l'ensemble des catalogues d'Angers, j'ai pu relever la présence de 15 ouvrages de dévotion (soit 0,69%), 34 éducatifs (1,57%), 36 inclassables (1,67%), 42 récits de voyage (1,94%), 49 pièces de théâtre (2,27%), 58 ouvrages de poésie (2,68%), 396 imprimés qui ont trait au savoir (18,32%) et enfin 1532 romans (70,86%).

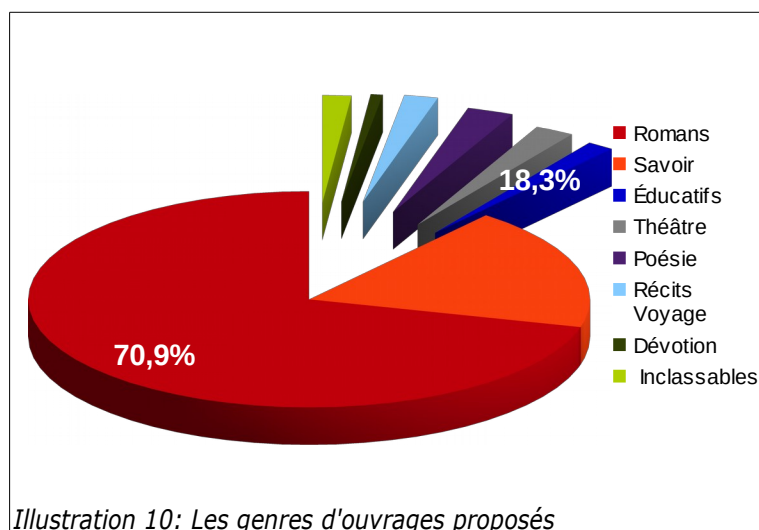


Illustration 10: Les genres d'ouvrages proposés

On comprend dès lors l'imposante présence des romans et des ouvrages de savoir, qui occupent 89,2 % de l'ensemble des livres donnés en lecture par les cabinets de lecture angevins, taux qui est plutôt représentatif de chaque cabinet de lecture, avec un taux pour les romans qui varie entre 69 % et 77 %. Au vu de ces résultats, il est clair que les cabinets de lecture angevins sont similaires à la plupart des cabinets de lecture parisiens que Françoise Parent-Lardeur évoque dans son ouvrage : les romans occupent une réelle place privilégiée. Ces résultats confirment les arguments avancés par Claude Pichois sur la présence du roman dans les cabinets de lecture car on peut voir que le roman est l'objet principal de ces commerces et écrase les autres genres, mais une présence tout de même assez forte des ouvrages de savoir pose question. En effet, ces ouvrages ont une place plus importante que tous les autres genres réunis (hormis les romans), il semblerait donc qu'ils aient eu une clientèle qui en était demandeuse, mais il faut signaler que le principal sujet traité par ces ouvrages est l'histoire, qu'elle soit locale ou nationale, et dans une moindre mesure les ouvrages scientifiques. Une demande de romans et d'ouvrages d'histoire semble se confirmer lorsque nous prenons par exemple l'annonce de Bonnet-Meslet parue dans les Affiches d'Angers du 12 janvier 1813 qui met l'accent sur ces sortes d'écrits : « Le sieur Bonnet, relieur et loueur de livres, place neuve, n°21, prévient qu'il vient de lui arriver un assortiment de romans nouveaux et d'histoire, de 1812 et 1813 ».

Pour ce qui est des ouvrages relatifs au savoir, l'effervescence intellectuelle du siècle passé, appelé communément Siècle des Lumières, en est sans doute pour quelque chose, dans son « idée que le savoir,

et en particulier le savoir scientifique, doit être largement répandu⁷³ ». En effet, « le développement de la presse, porteuse de l'esprit des Lumières et lieu de polémiques fréquentes, contribue puissamment à la naissance de l'opinion publique et au développement de l'esprit de curiosité⁷⁴ » et « c'est aussi le temps des dictionnaires qui manifestent les multiples curiosités du siècle des lumières⁷⁵ ». Il faut ajouter à cela que les ouvrages scientifiques sont de plus en plus illustrés et que le latin qui leur était consacré s'écarte petit à petit pour laisser place à la langue vernaculaire, les rendant plus accessibles à tous les lecteurs potentiels, ne s'adressant plus forcément à une élite érudite. Il faut également signaler que les ouvrages de savoir ne sont pas forcément d'érudition, car j'y ai aussi classé des biographies, anecdotes ou bien des correspondances, qui relèvent plus du divertissement, de l'évasion, mais constituent tout de même des ouvrages historiques.

On peut en effet souligner la similitude des cabinets de lecture d'Angers et de Paris : pour ce qui est des cabinets de lecture de la capitale pendant la Restauration, Françoise Parent-Lardeur évoque un taux important de romans dans les catalogues analysés. Elle fait état d'une présence écrasante des romans, variant de 50 % à 100 % en précisant que pour la majorité des cabinets de lecture elle s'élève plutôt entre 80 % et 100 % et signale qu'il y a des exceptions, comme 4 catalogues qu'elle a pu consulter et qui montrent un taux assez faible allant de 20 % à 40 % de romans qui sont ceux de maisons importantes dont l'activité serait plutôt l'abonnement en ville⁷⁶. Dans son article⁷⁷, Claude Pichois va dans le même sens mais son positionnement est plus fort, pour lui ce sont les romans que l'on vient lire ou emprunter dans les cabinets de lecture⁷⁸ allant même jusqu'à considérer ce genre d'ouvrages comme l'essentiel de ce commerce : « Il faut se rendre à la réalité ; sauf quelques cabinets, les ouvrages d'histoire, de philosophie, de religion, etc, ne constituent qu'une façade, un honnête décors. Sans les romans, cette industrie serait sans objet⁷⁹ ». Cette dernière phrase montre bien la dépendance des cabinets de lecture à la production romanesque, qui sans elle n'aurait sans doute pas été un commerce rentable. Il faut bien sûr rester prudent quant au fait que les autres types d'imprimés n'étaient qu'une façade pour faire bonne figure, mais lorsque nous lisons le catalogue de la Veuve Voisin, il semblerait que cette hypothèse soit en partie juste. En effet, à la fin de son catalogue, la tenancière tient à signaler à la suite de sa signature qu'elle possède des ouvrages de dévotion : « Je soussigné Veuve Voisin propriétaire des livres détaillés au présent catalogue [...] Je déclare en outre posséder quelques ouvrages et livres de dévotion, restant

73 TESNIÈRE, Valérie, « Le livre de science en France au XIXe siècle » dans *Romantisme : revue du dix-neuvième siècle*, Paris, 1993, n° 80, p. 67.

74 BLASSELLE, Bruno, *Histoire du livre*, op. cit., p. 120.

75 LABARRE, Albert, *Histoire du livre*, Paris : Presses Universitaires de France, 1970, p. 105.

76 PARENT-LARDEUR, Françoise, *Les cabinets de lecture...* op. cit., p. 42.

77 PICHOS, Claude, « Les Cabinets de lecture à Paris, durant les première moitié du XIXe siècle », art. cit.

78 *Ibid.* p. 529.

79 *Ibid.* p. 230.

d'une plus grande quantité », précédant le bref détail des livres de dévotion qui n'occupent qu'une place mineure, mais qui permet de susciter la bienveillance des autorités envers son commerce.

Ensuite, afin d'affirmer la complémentarité des cabinets de lecture et des romans que j'évoquais précédemment, Claude Pichois explique que ces établissements ont contribué à « l'extraordinaire fortune du genre romanesque en France au XIXe siècle⁸⁰ ». En effet, puisque les tenanciers proposaient des romans récents voire nouveaux, comme je l'ai démontré précédemment, et que les cabinets de lecture profitaient d'une clientèle qui s'élargissait et s'agrandissait, les romans et leurs auteurs étaient lus en masse et bénéficiaient ainsi d'un lectorat plus ample et de la notoriété qui en découle.

Il semblerait donc que les cabinets de lecture angevins ont eux aussi largement contribué au succès du genre romanesque, comme l'écrit Lynn Hunt, il s'agit d'une « époque où [la] production romanesque est soutenue (de quatre mille à cinq mille titres entre 1790 et 1814, selon les estimations) et [le] goût croissant pour le roman sont encouragés par les nouveaux cabinets de lecture⁸¹ », mais le genre romanesque est constitué d'une multitude de formes différentes qui est un angle de recherche primordial pour connaître plus en profondeur ce que les cabinets de lecture proposaient.

2.3.2. Les types de romans proposés

Il est clair que les romans étaient le pilier du commerce des cabinets de lecture d'Angers, sans aucun doute le principal genre d'ouvrages qui était loué, mais le genre romanesque renferme une telle diversité de textes, dont l'absence de règles normatives (contrairement au théâtre ou à la poésie) est à l'origine, qu'il est logique de les analyser, afin de savoir lesquels étaient les plus lus, et donc les plus empruntés à une époque où ils connaissent un succès sans précédent. C'est pour cela que je vais m'intéresser aux fonds et aux formes des romans : par « fonds » j'entends les différents types de sujets traités par les romans et par « formes » j'entends la façon dont le texte est construit. Pour ce faire j'ai analysé tous les titres et ai classé ceux dont j'ai pu trouver le fond parmi cinq catégories, librement inspirées du dictionnaire des romans rédigé par A. Bain, par ailleurs à la tête d'un cabinet de lecture à Paris⁸² :

- Les romans sentimentaux, terme générique qui regroupe tout roman qui traite des sentiments.
- Les romans d'aventures, qui regroupe la chevalerie, les histoires picaresques, les voyages, etc.
- Les romans noirs et gothiques.
- Les romans historiques.
- Les romans badins, c'est-à-dire tous ceux que l'on peut qualifier de « légers ».

80 *Ibid.* p. 529.

81 HUNT, Lynn, « Révolution Française et vie privée », ARIÈS, Philippe (dir.), *Histoire de la vie privée : De la Révolution à la Grande Guerre*. Paris : Éditions du Seuil, 1999, p. 41.

82 MARC, A., *Dictionnaire des romans*, Paris : Imbert, 1819, 318 p. Disponible en ligne : <https://books.google.fr/books?id=xgpgAAAAcAAJ&pg=PR5&dq=Marc+cabinet+de+lecture&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKewjewquGiObMAhUBLZoKHdB0DgwQ6AEIKjAD#v=onepage&q=Marc%20cabinet%20de%20lecture&f=false> (consulté le 19/05/2016)

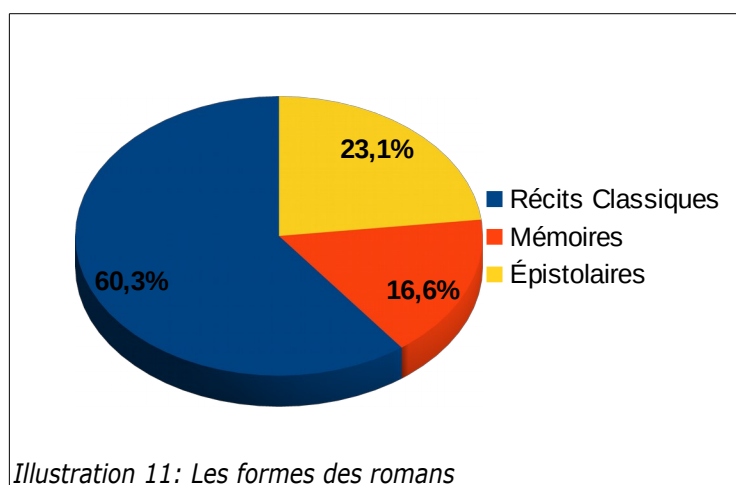
Et pour ce qui est des formes, j'ai décidé de les classer dans les trois catégories les plus représentées :

- Les récits classiques, qui sont construits selon la forme basique de la prose.
- Les romans-mémoires, dont le modèle est bien sûr les mémoires et dont la narration est assurée par un personnage (réel ou fictif) censé faire part de sa vie, de ses expériences, de ses aventures.
- Les romans épistolaires, construits comme des correspondances.

En tout j'ai pu trouver la forme de 856 romans et le sujet de 1024 d'entre eux, ce qui correspond respectivement à 31,5 % et 37,7 % de la totalité du nombre de titres, ce qui représente 55,9 % et 66,8 % des romans répertoriés. Il est tout à fait compréhensible qu'un nombre aussi peu élevé de sujets et de formes aient pu être identifiés, car une grande partie d'entre eux n'étaient pas présents sur les plates-formes que sont Google Books et Gallica et certains titres sont restés dans l'oubli.

Il est vrai que ce nombre de données est très restreint, il va donc de soi que les hypothèses que je pourrais émettre seront à prendre avec précaution mais pourront être intéressantes. Je débute l'analyse par les formes des romans.

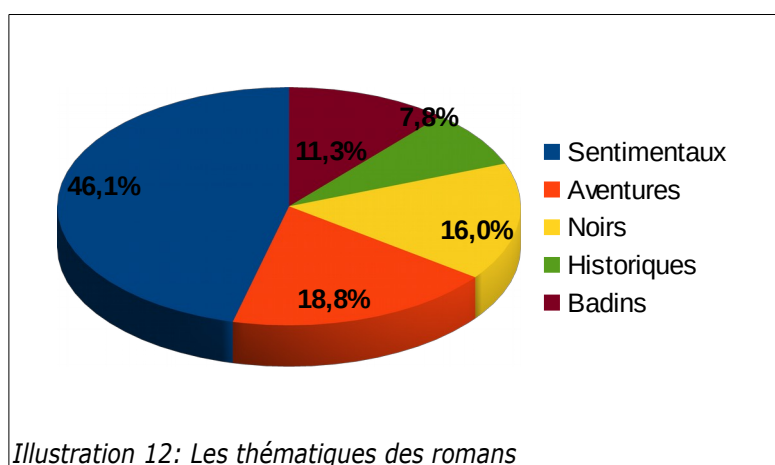
La présence des différentes formes de romans se partage ainsi l'ensemble des romans des quatre catalogues : 516 récits classiques (60,3%), 142 romans-mémoires (16,6%) et 198 romans épistolaires (23,1%).



Sans surprise, c'est la forme du récit classique qui domine dans nos catalogues, car il s'agit de la forme originelle du roman, mais le nombre de romans qui sont ainsi construits est tout de même plus bas que ce à quoi je m'attendais. En effet, les romans-mémoires et les romans épistolaires occupent une place étonnamment importante lorsque nous prenons en compte qu'aujourd'hui, dans la production romanesque, ces formes ne sont que marginales. Bien que le roman-mémoires ait pu donner naissance à de nombreux sous-genres dont l'autofiction qui depuis quelques décennies est continuellement théorisé et rencontre un succès grandissant (on peut citer des auteurs actuels comme Christine Angot ou encore Philippe Forest) et le roman épistolaire a laissé une trace dans ce que l'on appelle les romans par courriel ou SMS, qui utilisent donc des moyens de communication modernes.

On peut citer quelques romans représentatifs de ces formes : *Les liaisons dangereuses* (1782) de Laclos, *La Nouvelle Héloïse* (1761) de Rousseau, pour le roman épistolaire ; *La vie de Marianne* (1731-1742) de Marivaux, *Manon Lescaut* (1731) de l'abbé Prévost, sont eux des exemples forts de romans-mémoires. Ces formes de romans ont connu un grand succès, dont l'origine est probablement ce qu'elles veulent susciter chez le lecteur : l'effet de réel, dont les auteurs se jouent puisqu'ils mettent généralement en garde les lecteurs en certifiant que ce sont, par exemple, des documents trouvés qu'ils décident de publier. Les romans épistolaires, plus que les romans-mémoires, ont connu un regain de popularité lorsque des traductions d'œuvres venaient de Grande-Bretagne comme *Pamela, ou la Vertu récompensée* (1749) de Samuel Richardson, qui reçut un excellent accueil du public français.

Plus que la forme des romans, c'est bien entendu les sujets traités par les romans qui sont le premier critère qui entre dans le choix des lectures. Parmi les romans des quatre catalogues des cabinets de lecture angevins j'ai pu trouver 80 romans historiques (7,8%), 116 romans badins (11,3%), 164 romans noirs (16%), 192 romans d'aventures (18,8%) et 472 romans sentimentaux (46,1%) :



On voit là que le roman sentimental occupe presque la moitié de l'ensemble des catalogues d'Angers, et s'impose face aux quatre autres catégories dont le taux le plus élevé n'atteint pas 19 %. En effet, les romans sentimentaux connaissent un grand succès à cette époque : la période 1715-1830 a même été appelée « l'âge d'or du roman sentimental » par Ellen Constans et peut être mis en relation avec les formes des romans précédemment évoqués. En effet, en parlant du genre sentimental, Pierre Malandain et Michel Delon expliquent que « les formes les plus pratiquées sont le roman-mémoires [...] et le roman épistolaire.⁸³ ». Déjà en 1670, Daniel Huet écrit que « ce que l'on appelle proprement Romans sont des fictions d'aventures amoureuses », on remarque alors que le roman et les sentiments, avant tout amoureux et pathétiques, entretiennent une relation depuis les débuts du genre romanesque. Comme l'explique Françoise Barguillet, au XVIIIe siècle « [les romanciers] se rassemblent pourtant à peu près tous [...] sous une même bannière : celle du sentimentalisme. Et l'on s'autorise de l'exemple de Rousseau pour s'abandonner à un déluge de sensibilité : dans les mœurs, en peinture comme en littérature⁸⁴ ».

83 DELON, Michel, MALANDAIN, Pierre, *Littérature française du XVIIIe siècle*, op. cit., p. 363.

84 BARGUILLET, Françoise, *Le roman au XVIIIe siècle*, Paris : PUF, 1981, 221 pages.

Cette littérature qui s'étend dans le champ romanesque engendre une nouvelle pratique de lecture, dite « intensive » : « La lecture de *Pamela* ou de *Clarissa*, de *La Nouvelle Héloïse*, de *Paul et Virginie* ou des *Souffrances du jeune Werther* déplace sur une forme littéraire nouvelle (ou renouvelée) des gestes anciens. Le roman est lu et relu, su par cœur, cité, recité [sic]. Son lecteur est envahi par un texte qu'il habite ; s'identifie aux héros de l'histoire, déchiffre sa propre vie à travers les fictions de l'intrigue. Dans cette lecture "intensive" d'un nouveau type, c'est la sensibilité toute entière qui se trouve engagée. Le lecteur (qui est souvent une lectrice) ne peut retenir son émotion ni ses larmes⁸⁵ », de plus Pierre Malandain et Michel Delon parlent même d'une « contagion sensible qui envahit la littérature de la seconde moitié du siècle⁸⁶ ». À la lecture de ces affirmations, on ne peut s'empêcher de penser au tableau de Wilhelm Amberg intitulé *Lecture du Werther de Goethe* (1870), qui représente une lecture du roman allemand au sein d'un groupe de jeunes femmes, où la sensibilité qui s'en dégage est flagrante. Le succès des romans sentimentaux repose aussi sur le fait que les héros ne sont plus forcément issus de milieux bourgeois ou aristocratiques, ce qui permet un processus d'identification pour les lecteurs aux classes sociales moins aisées qui accèdent depuis peu à la lecture. Car puisque les romans sentimentaux rencontrent un vaste public qui en demande davantage, la production de ces romans augmente, donc les auteurs à la recherche du succès n'hésitent pas à en produire. Mais ces auteurs sont en grande partie des femmes, dont les romans connaissent généralement le succès, on pense bien entendu à Félicité de Genlis, Cottin ou Tencin qui en sont représentatives. En parlant des romans qui se distinguent du reste de la production littéraire, Brigitte Louichon signale que « si l'on reprend les titres et les auteurs, ce sont pour l'essentiel des romans sentimentaux écrits par des femmes. Les "romancières sentimentales" occupent bien en 1802 une place dominante dans le champ romanesque⁸⁷ ». Cette information me pousse à me questionner sur la présence des romancières dans les catalogues que nous étudions.

Pour mieux se rendre compte de la présence des femmes de lettres dans les cabinets de lecture d'Angers, voici un diagramme qui représente le taux de romans d'écrivaines dans chaque cabinet angevin :

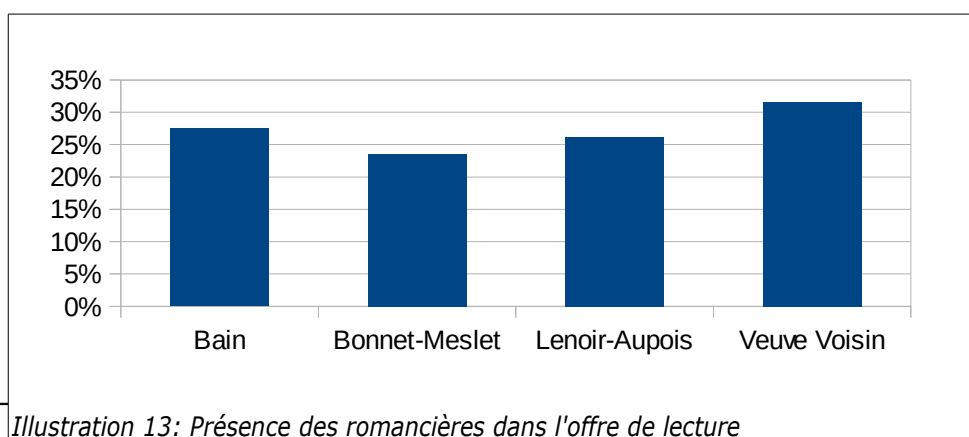


Illustration 13: Présence des romancières dans l'offre de lecture

85 CHARTIER, Roger, « Livres, lecteurs, lectures » dans *Le monde des Lumières*, Paris : Fayard, 1999, p. 287.

86 DELON, Michel, MALANDAIN, Pierre, *Littérature française du XVIIIe siècle...* Op. cit. p.363.

87 LOUICHON, Brigitte, « Les romans en 1802 » dans *Romantisme : revue du dix-neuvième siècle*, Paris, 2013, n° 160, pages 15-26.

La moyenne sur l'ensemble des catalogues s'élève à 28 %, qui équivaut à un total de 427 titres de romancières, mais il faut garder à l'esprit que je n'ai pas pu identifier tous les auteurs des romans, ce chiffre est sans doute en-deçà de la vérité, l'usage de l'anonymat ou du pseudonyme n'étant pas rare. Il est certain que la totalité des romancières n'a pas écrit que des romans sentimentaux, mais au vu des catalogues, ce genre de romans est indiscutablement choisi par une majorité de romancières, comme l'explique Brigitte Louichon : « les hommes qui publient sont souvent producteurs d'autres types d'écrits, tandis que les femmes romancières le sont plus rarement⁸⁸ ». Alors qu'aujourd'hui cette quantité de romancières peut sembler ridicule, le fait est qu'à cette époque on assiste à une grande augmentation d'œuvres faites par des femmes, en particulier au premier tiers du XIXe siècle, qui ont connu l'engouement du public pour cette littérature féminine⁸⁹. Cette filiation presque systématique entre sexe de l'auteur, ici féminin, et la production de romans sentimentaux où il est cantonné peut être expliqué par le fait que le monde littéraire (auteurs, critiques, éditeurs, etc.) est dominé par les hommes, et que ces derniers, dans un mouvement que l'on pourrait caractériser de sexiste, ne laissent les écrivaines s'exprimer que dans ce seul genre de romans. Brigitte Louichon, de nouveau, explique avec ironie que « puisqu'on ne peut pas faire taire les femmes, on autorise et valorise la parole sentimentale féminine, ce qui est manière de la circonscrire strictement⁹⁰ » et concernant un texte de Fontanes datant de 1800 sur les romancières qui lui sont contemporaines, Brigitte Louichon écrit que son discours « rend parfaitement compte du statut de la femme de lettres au tournant du siècle. Celle-ci a toute latitude pour écrire tant qu'elle reste sur "le théâtre qui est le sien"⁹¹ ». Pierre Malandain et Michel Delon soulignent également le rapprochement entre littérature sentimentale et romancières : « [...] une analyse ferme et dense de la passion et de ses effets. C'est cette direction que suivent, [...], bon nombre de romanciers comme Eustache Le Noble, Préchac, La Vieuville, et surtout des femmes⁹² », ajoutant qu'elles « excellent en particulier dans les "histoires secrètes", [...], et qui prétendent rendre compte des événements officiels par les intrigues amoureuses des grands⁹³ ».

Le roman sentimental a donc le vent en poupe durant cette période, toutes les circonstances participent à son succès. Ce succès sera sans précédent puisque ce genre de littérature, avec les romans noirs et gothiques, dans une certaine mesure, ont participé à la naissance un mouvement littéraire d'envergure dans l'histoire culturelle française : le romantisme.

88 *Ibid.*

89 LOUICHON, Brigitte, *Romancières sentimentales 1794-1825*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 8.

90 LOUICHON, Brigitte, *Romancières sentimentales 1794-1825...* op. cit. p. 12.

91 *Ibid.* p. 12 – 13.

92 DELON, Michel, MALANDAIN, Pierre, *Littérature française du XVIIIe siècle*, Paris : PUF, 1996, p. 158.

93 *Ibid.*

2.3.3. La place de la littérature étrangère

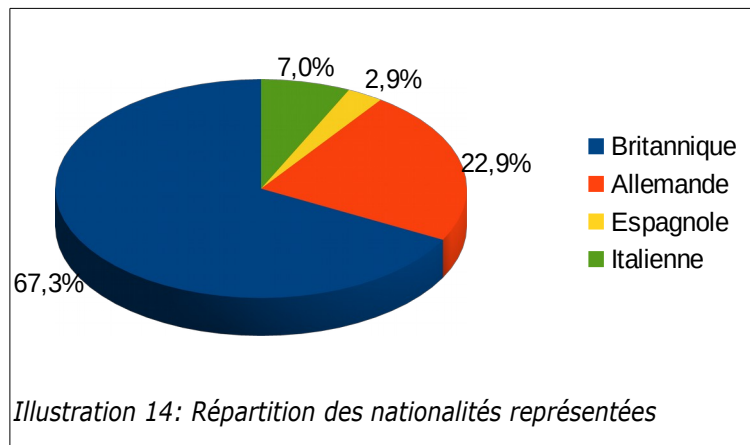
Lorsqu'on lit les catalogues, on peut se rendre compte que la littérature étrangère occupe tout de même une place assez importante, et qui mérite que l'on s'y intéresse. En effet, cette présence pourrait signifier que les cabinets de lecture ont permis de diffuser la littérature au sens général du terme, mais qu'ils ont peut-être aussi participé au succès de la littérature étrangère grâce à son mode de diffusion qui touche un large public de lecteurs.

Afin de rendre compte de la place qu'occupe la littérature étrangère dans les cabinets de lecture d'Angers, j'ai répertorié tous les titres dont l'auteur est étranger et ayant à la base publié dans sa langue d'origine puis j'ai comparé leur quantité au nombre de titres dont les auteurs ont été identifiés (ceux qui ne le sont pas sont essentiellement anonymes ou absents du catalogue Bn-Opale Plus de la BnF). Finalement, sur 1532 romans, 455 sont étrangers, soit 29,7 %. Parmi eux quatre nationalités sont représentées : 13 titres sont espagnols (soit 2,9 %), 32 italiens (7 %), 104 allemands (22,9 %) et 306 sont anglais (67,3 %). On comprend dès lors que la littérature étrangère occupe une place primordiale, s'élevant presque au quart de l'ensemble des livres donnés en lecture. En effet, dans un marché du livre où la concurrence est rude, la nouveauté venant de l'extérieur est un moyen d'améliorer les ventes, comme l'explique Brigitte Louichon : « Jean-Baptiste Breton de la Martinière, rendant compte d'une traduction médiocre d'Auguste [sic] Lafontaine [...] témoigne de la "précipitation que nous devons mettre à notre travail, pour prévenir la concurrence toujours à craindre et qu'il est impossible d'éviter, lorsque l'ouvrage étranger est de quelque intérêt"⁹⁴ ». La littérature étrangère a donc un succès significatif, d'abord grâce aux maisons d'édition qui cherchent le profit, mais aussi par les lecteurs qui cherchent de l'originalité parmi une production romanesque qui tend à s'uniformiser. Au XVIII^e siècle, la littérature étrangère a connu un immense succès, un mouvement d'ouverture dans la production romanesque qui perdurera bien longtemps après la date des catalogues étudiés. La seconde moitié du XVIII^e siècle connaît une augmentation de traductions, comme l'a écrit Paul Van Tieghem, cité par Céline Giton⁹⁵ : « Les traductions se multiplient ; les communications intellectuelles se font plus intimes ; [...] le cosmopolitisme intellectuel est un des traits dominants du siècle⁹⁶ ». Les littératures étrangères à la mode sont alors celles qui viennent d'Allemagne, mais surtout de Grande-Bretagne :

94 LOUICHON, Brigitte, « Les romans en 1802 », art. cit., pages 15-26.

95 GITON, Céline. *La promotion des littératures étrangères en France* [en ligne]. Mémoire : droit. Lyon : Université Lyon 2, 2004, 201 pages. [Consulté le 18/02/2016]. Disponible en ligne : http://doc.sciencespo-lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/DRECI/giton_c/pdf/giton_c.pdf

96 VAN TIEGHEM, Paul, *La littérature comparée*, Paris : Armand Colin, 1951 (4^e édition), p. 22.



Bien que la littérature allemande domine l'italienne et l'espagnole, la littérature britannique s'impose comme la littérature étrangère la plus en vogue. Ceci peut s'expliquer par le fait que la littérature allemande n'a été connue que tardivement, de nouveau comme l'écrit Paul Van Tieghem : « avant 1750, l'ignorance et le mépris sont les deux seules attitudes du Français cultivé à l'égard de la littérature allemande⁹⁷ ». Il faut bien sûr rester mesuré, mais il est vrai que l'intérêt du monde du livre français a tardé à s'intéresser à la littérature allemande, car même si son « nombre de titres est nettement inférieur à celui des ouvrages tirés de l'anglais », la littérature allemande a cependant « commencé dès le milieu du XVIIIe siècle à devenir un marché rentable⁹⁸ », mais ce n'est qu'à partir de 1810 que la traduction des œuvres allemandes vont connaître une florissante augmentation, pour devenir « après le latin et l'anglais, la troisième langue traduite en français⁹⁹ » entre 1810 et 1850, jusqu'à être comparable à la littérature anglaise puisqu' « en 1835, l'allemand rejoint puis dépasse l'anglais jusqu'en 1838 [...]»¹⁰⁰.

Cette littérature venue de pays voisins a largement influencé la littérature française de l'époque. En effet, comme l'expliquent Michel Delon et Pierre Malandain, en parlant des romans à succès de Richardson (*Pamela ou la Vertu récompensée*, *Clarisse Harlowe*), « ce genre d'interaction des diverses littératures nationales n'est pas rare, et l'influence de Swift, Defoe, Fielding est sensible aussi dans le roman français¹⁰¹ ». Ils ont souvent été imités comme le montrent les pages de titre de l'époque sur lesquelles il n'est pas rare de lire « à la façon de » ou « imité de », d'où la place assez importante du roman sentimental ou encore du roman épistolaire dans l'offre de lecture des cabinets de lecture.

On le voit donc, les cabinets de lecture ont participé à la diffusion de la littérature étrangère en France, en proposant des livres qui ont d'abord connu un grand succès (Richardson, Swift, Defoe, Radcliffe,

97 VAN TIEGHEM, Paul, *La littérature comparée*, op. cit., p. 22.

98 WEINMANN, Frédéric, « Étranger, étrangeté : de l'allemand au français au début du XIXe siècle » dans *Romantisme : revue du dix-neuvième siècle*, Paris, 1999, n° 106, p. 55.

99 *Ibid.* p. 56.

100 D'HULST, Lieven, « Traduire l'Europe en France entre 1810 et 1840 », dans BALLARD, Michel (dir.), *Europe et traduction*, Arras : Artois Presse université / Presses de l'université d'Ottawa, 1998, p. 144.

101 DELON, Michel, MALANDAIN, Pierre, *Littérature française du XVIIIe siècle*, Paris : PUF, 1996, p. 157.

Lafontaine, etc), les rendant accessibles à un plus large public, mais ils s'inscrivent dans un mouvement général de circulation internationale des littératures en Europe qui naît durant les deux dernières décennies du XVIIIe siècle.

2.3.4. Les cabinets de lecture et les journaux

Nous allons maintenant traiter de la présence des journaux dans les cabinets de lecture. Comme l'évoque Françoise Parent-Lardeur en reprenant les propos de Balzac, « les cabinets de lecture auraient été "d'abord établis pour la lecture des journaux, avant d'entreprendre de donner à lire des livres nouveaux moyennant une rétribution^{102''103} ». La presse et les cabinets de lecture auraient donc entretenu une relation dès leurs premières apparitions. En continuant à suivre le développement de Françoise Parent-Lardeur, on peut comprendre que cette relation était similaire à celle des romans. En effet, les cabinets de lecture ont contribué à la diffusion des journaux en élargissant leur lectorat, et les journaux ont contribué au succès des cabinets de lecture en y attirant les lecteurs de journaux, qui sont souvent des lecteurs de livres. L'avantage que procurait le cabinet de lecture en proposant des journaux, outre le fait de pouvoir les consulter à moindre coût, est qu'il était possible de lire différents titres. En effet, le fait de pouvoir lire différents titres était une pratique qui était difficile d'exercer en-dehors des cabinets de lecture, à cause du prix des abonnements. On a pu voir alors des cabinets de lecture s'adonner exclusivement aux journaux. Comme on l'a déjà vu, de 1860 à 1895 il y avait à Angers un salon de journaux, dont la longévité peut être un indice de son succès.

Concernant les cabinets de lecture d'Angers en 1811, je n'ai pas d'informations sur la place de la presse dans leurs établissements. Les catalogues que j'ai consulté n'indiquent aucunement qu'ils proposaient des journaux aux lecteurs, mis à part Bonnet-Meslet qui, en première de couverture de son catalogue, prévient qu'il tient à jour son offre car il est « abonné au journal de littératures ». Bonnet-Meslet a donc un journal littéraire qu'il utilise pour se tenir au courant des nouveautés et qu'il doit sans doute donner en lecture, mais cela peut aussi dire qu'il en possède d'autres. Cependant cela est à nuancer, car les tenanciers sont obligés de s'abonner aux journaux pour pouvoir les donner en lecture, mais ces abonnements représentent un coût non négligeable. On est donc en droit de se demander si les tenanciers d'Angers pouvaient se permettre de s'y abonner, d'autant plus que contrairement aux livres qui étaient divisés en volumes, le roulement des lectures n'était pas aussi efficace. Concernant le journal évoqué par Bonnet-Meslet, le titre n'est pas explicitement donné, nous savons seulement qu'il s'agit d'un journal littéraire. Il peut être par exemple le *Mercur de France*, revue littéraire créée en 1672 par Donneau de Visé, qui connut un grand succès à l'origine de sa longévité (elle a connu plusieurs vies jusqu'en 1965). Quoiqu'il en soit, à cette date, même si les cabinets de lecture proposaient des journaux, ces derniers n'étaient pas nombreux. En effet, à partir de son arrivée au poste de premier consul en 1800, Napoléon Bonaparte rétablit la censure de la presse avec l'autorisation préalable, le timbre, les interdictions et les suppressions de titres qui réduisent considérablement le nombre de titres de presse

102BALZAC, Honoré de, *Illusions perdues*, Paris : Gallimard, 1968, p. 341.

103PARENT-LARDEUR, Françoise, *Les cabinets de lecture...*, Op. cit., p. 107.

durant tout l'Empire. La presse est littéralement muselée, afin de contrôler l'opinion de la population, il va même jusqu'à limiter les départements à un seul journal politique pour chacun d'eux à partir d'août 1810. On le comprend alors, les cabinets de lecture n'avaient guère le choix en ce qui concerne les journaux, le nombre de titres pouvant être proposés étant restreint. Mais au fil des nombreux gouvernements qui se sont succédé pendant tout le siècle, la liberté de la presse a connu de nombreux changements, et a pu permettre aux cabinets de lecture d'étendre la lecture des journaux, en particulier ceux de l'opposition. En effet, les journaux opposés au gouvernement étaient ceux qui étaient les plus demandés, tout comme les romans censurés. Mais proposer des journaux d'opposition en cabinet de lecture n'était pas sans conséquence. En effet, nous pouvions voir des cabinets de lecture subir les foudres des autorités lorsqu'ils en proposaient, comme Mme Binse dans les années 1820, qui a fait l'objet d'un acharnement qui a conduit à l'ordre de fermeture, cas que je traite plus précisément en dernière partie de ce mémoire.

2.4. Comparaison avec les cabinets de lecture de plus petites villes

Saumur (10 000 habitants) et Baugé (3000 habitants) ont en leur sein un cabinet de lecture chacun, dans la première ville il s'agit du cabinet de Savel et dans l'autre de celui de Vallée. Il s'agira donc ici de nous intéresser à ces cabinets de lecture, qui sont présents dans des villes d'importances grandement inférieures à Angers, et nous allons tenter de voir s'ils étaient similaires à ceux du chef-lieu. Pour cela je m'appuierai essentiellement sur deux catalogues trouvés aux archives départementales du Maine-et-Loire que j'ai présentés précédemment, et qui, comme ceux des cabinets angevins, ont été rédigés à la demande du préfet de l'époque.

Paris a eu droit à des textes sur ses cabinets de lecture, comme d'autres grandes villes de provinces à l'instar d'Angers, mais je n'ai pas eu l'opportunité de consulter des études sur des villes de moindre importance qui dépendent généralement de chefs-lieux (ici Angers), c'est pour cela que les idées qui seront livrées dans la présente partie ne seront que des hypothèses et des questionnements, qui s'appuieront principalement sur une comparaison avec les cabinets de lecture d'Angers.

2.4.1. Une importance équivalente aux plus petits établissements d'Angers

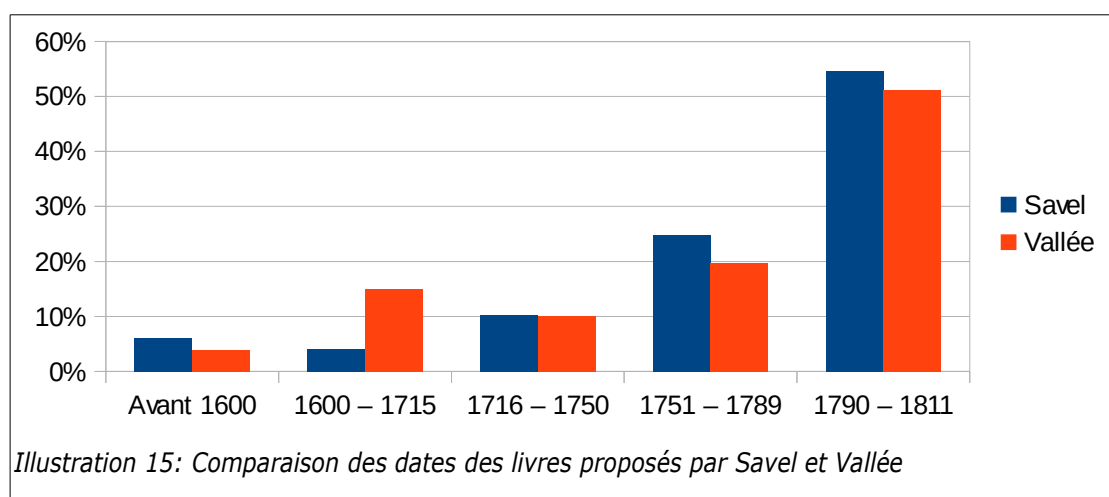
Au vu du nombre de titres proposés par les cabinets de lecture de Saumur et de Baugé, nous pouvons remarquer qu'ils se rapprochent des petits cabinets de lecture d'Angers. En effet, j'ai comptabilisé 482 titres pour celui de Savel (Saumur) et minimum 373 pour celui de Vallée (Baugé ; « minimum » car des titres n'ont pas le nombre de volumes d'indiqués), tandis que les plus petits établissements d'Angers, que sont ceux de Bain et Bonnet-Meslet, en comptent respectivement 417 et 307 titres. Ceci peut s'expliquer par le fait que Bonnet-Meslet et Bain avaient une activité supplémentaire qui est la reliure, qui semble être leur activité principale puisqu'ils se définissent d'abord comme relieurs avant loueurs de livres sur l'intitulé des catalogues qui les concernent. De plus, puisque Savel et Vallée semblent être les seuls cabinets de lecture, à proprement parler, des villes où ils se situent (puisque aucun autre catalogue pour ces villes n'est présent dans le dossier d'archives), leurs commerces sont à l'échelle du nombre

d'habitants, bien que le ratio de cabinet par habitant de Saumur soit bien supérieur à celui des cabinets d'Angers : pour Saumur il y aurait un seul cabinet de lecture pour 10 000 habitants, alors que pour Baugé il s'élève à un pour 3000 habitants et à Angers nous pouvons en compter un pour environ 7500 habitants.

Concernant le nombre de livres qu'ils possèdent, je n'ai pu que comptabiliser celui de Vallée, puisque Savel ne donne pas les informations nécessaires (nombre de volumes et d'exemplaires). En tout, Vallée possède 466 exemplaires de livres, mais certains sont divisés en plusieurs volumes, ce qui donne minimum 741 livres proposés en lecture ; minimum car certains titres n'ont pas le nombre de volumes qui les constituent. Bien que le nombre de livres que possède Vallée soit inférieur au cabinet angevin qui en a le moins (Bonnet-Meslet, 954 livres), nous pouvons dire qu'il se rapproche des plus petits établissements d'Angers. De plus, il est possible de considérer, sans en être certain, que le cabinet de Savel contient plus de livre que Vallée, de par son nombre de titres supérieur.

2.4.2. Une offre de lecture moins récente

Tandis que, comme nous l'avons vu, les cabinets de lecture d'Angers proposaient en 1811 un choix d'ouvrages relativement récents, dont la majorité a été publiée après 1751 (84%), les cabinets de lecture de Saumur et de Baugé semblent proposer des livres qui le sont un peu moins. Toutefois il faut avouer que l'offre de Savel se rapproche davantage des cabinets angevins que celle de Vallée. En effet, la proportion d'ouvrages datant d'après 1750, chez Savel, avoisine les 80 %, ce qui équivaut par exemple à l'offre de la Veuve Voisin d'Angers, alors que Vallée n'en propose qu'environ 70 %.



Bien sûr cela ne fait pas une grande différence mais peut donner des indices quant à la diffusion des imprimés dans les petites villes de province. Dans le cas présent, nous voyons que l'offre des cabinets de lecture de petites villes de province est sujette à un certain retard sur la production écrite de l'époque, surtout en ce qui concerne le cabinet de Vallée. Toutefois ce retard est à nuancer, car lorsque nous prenons en compte les livres édités à partir de 1800, on remarque qu'ils occupent une place plus proche de l'offre angevine (hormis Lenoir-Aupois, qui comme nous l'avons vu, fait exception) :

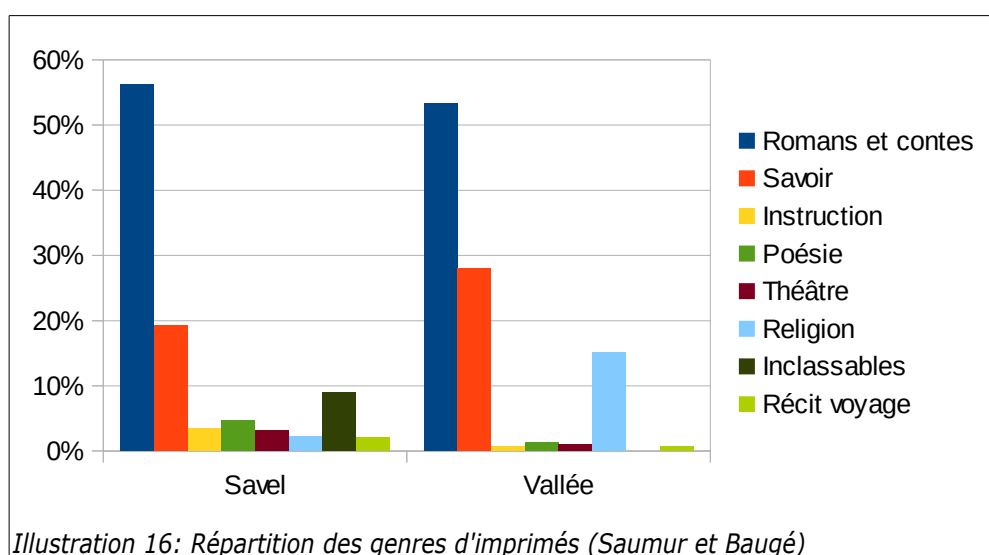
Catalogues	Pourcentage d'ouvrages édités à partir de 1800
Savel (Saumur)	38,4 %
Vallée (Baugé)	38,6 %

Tableau 2: Saumur et Baugé - Livres édités à partir de 1800

Cette proportion d'ouvrages récents montre que, même dans les petites villes de province, proposer des nouveautés est primordial pour les cabinets de lecture. En effet, Savel et Vallée, qui donnent presque en lecture la même proportion de livres édités à partir de 1800, sont assez proches des cabinets de Voisin (44,7%) et Bonnet-Meslet (44,8%), et en ont sensiblement davantage que Bain (35,3%). Ils s'inscrivent donc dans le même fonctionnement que les cabinets d'une grande ville de province comme Angers.

2.4.3. Une offre en décalage des modes ?

Tout comme les cabinets de lecture d'Angers, c'est bien le genre romanesque et les ouvrages qui ont trait au savoir qui occupent la plus grande place dans l'offre de lecture des cabinets de Saumur et de Baugé. Toutefois, leur proportion est moins élevée : celle des romans s'élève à 56,2 % pour Savel et à 53,3 % pour Vallée ; et celle des ouvrages de savoir s'élève à 19,3 % pour Savel et à 28,1 % pour Vallée.



Cela montre que, comme pour Angers, ce sont sans surprise les romans qui sont la principale source de revenu des cabinets de lecture de Saumur et Baugé, et que les ouvrages de savoir en sont la seconde. Il faudrait toutefois tenter d'expliquer pourquoi la proportion de romans est bien en-deçà de ce que les cabinets angevins proposent. En effet, tandis qu'à Angers les autres genres sont tout à fait minoritaires, au sein de l'offre de Savel le nombre de titres des autres genres ont chacun une place plus équilibrée, alors que chez Vallée les ouvrages religieux ont vraiment une place importante (15,1%). C'est en cela que l'offre de Vallée est à part des autres cabinets de lecture, c'est le seul qui donne une telle importance à ces ouvrages dans son offre de lecture. Il est difficile d'expliquer cette présence qui est inhabituelle, mais nous pouvons avancer l'hypothèse d'une absence de librairie à Baugé, ce qui n'est pas le cas d'Angers et de Saumur (j'y ai effectivement relevé la présence d'un imprimeur-libraire : Degouy). Or il

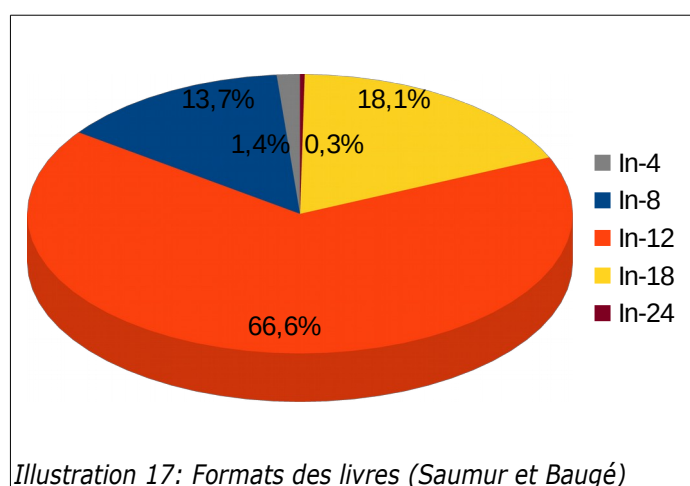
s'avère que ce sont les imprimeurs-libraires (et donc éditeurs) qui diffusent le plus d'ouvrages religieux, puisqu'il s'agit de « l'ultime source de profits des éditeurs provinciaux¹⁰⁴ » et des libraires en général, comme nous le verrons dans la dernière partie de ce mémoire.

Afin de savoir si ces deux cabinets de lecture suivaient les modes de l'époque, un moyen semble assez efficace : relever le nombre de romans étrangers, en particulier allemands et anglais, afin de les comparer aux cabinets angevins. Tandis qu'à Angers, les cabinets de lecture proposent une production anglaise et allemande qui s'élève à 26,8 % de leurs romans, Savel en a 22 % et Vallée en a 13,7 %. Pour le premier, nous pouvons considérer que son offre est relativement tenue à jour selon les romans les plus à la mode, du moins à peu près comme les cabinets d'Angers. Pour Vallée, son cas est encore une fois à part, la proportion de romans étrangers est assez faible comparée aux autres cabinets de lecture. Il est donc aisé d'imaginer qu'il était en marge de l'actualité littéraire, du moins de la vogue des romans étrangers, en particulier ceux qui viennent d'Allemagne mais surtout la littérature traduite de l'anglais.

2.4.4. Une forme livresque quelque peu différente

Comme je l'ai signalé précédemment, le catalogue de Savel ne donne pas les informations concernant la forme des livres, c'est-à-dire les formats et le découpage en volumes des livres proposés dans son cabinet de lecture ; je vais donc m'intéresser qu'au catalogue de Vallée.

Lorsqu'on compare les livres de Vallée et ceux proposés par les cabinets de lecture angevins, nous remarquons qu'en terme de format ils se rapprochent réellement. En effet, j'ai relevé un en format in-24 (0,3%), 5 en format in-4 (1,4%), 50 en in-8 (13,7%), 66 en in-18 (18,1%) et 243 en format in-12 (66,6%) :

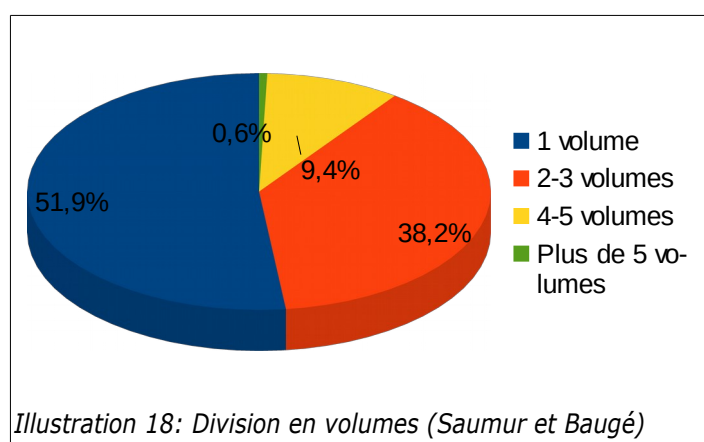


Dès lors on remarque que ce sont les livres au format in-12 qui sont les plus présents dans le catalogue du cabinet de lecture baugeois, tout comme les cabinets de lecture angevins (64%). Les avantages financiers et pratiques qui découlent de ce format sont donc aussi vrais pour un cabinet de lecture d'une petite ville de province, tout comme l'impossible choix du tenancier quant aux formats qu'il désire, car ce sont bien sûr, comme je l'ai expliqué pour Angers, les maisons d'édition qui imposent les formats des

¹⁰⁴ BLASSELLE, Bruno, *Histoire du livre*, op. cit., p. 187-188.

livres. Toutefois, quant aux autres formats, il est possible de noter de petites différences. En effet, nous pouvons premièrement signaler une plus grande proportion de grands formats (in-4 et in-8), qui s'explique par une plus grande proportion d'ouvrages de savoir, d'érudition, que les cabinets de lecture angevins (qui n'ont aucun in-4 et 8 % de in-8). Comme je l'ai expliqué plus tôt, ces formats sont privilégiés pour ce genre d'ouvrages, qui sont de meilleure qualité : qualité qui n'est pas de mise pour les romans.

L'autre critère qui caractérise la forme des livres est le découpage, ou « tronçonnage », des exemplaires en volumes. Dans son cabinet de lecture, Vallée propose 182 titres en un seul volume, 134 titres en 2 ou 3 volumes, 33 titres en 4 ou 5 volumes et 2 titres en plus de 5 volumes :



C'est par ce critère que les formes des livres de Vallée se différencient de celles des cabinets de lecture d'Angers, comme nous le montre ce diagramme un peu plus de la moitié de l'offre est constituée de livres en un seul volume alors que pour l'offre angevine il ne s'agit que du quart (24%). Pour mieux saisir la différence, on peut dire que pour Vallée 48 % de ses livres sont découpés en plusieurs volumes, alors que pour l'ensemble des cabinets angevins ils représentent 76 % des catalogues. Cette différence est significative, et peut s'expliquer. Comme je l'ai annoncé au début de cette partie sur les cabinets de lecture de petites villes de province, je ne peux avancer que des hypothèses, mais il y en a une qui me paraît convenir à ce cas. En effet, cette différence peut s'expliquer par le fait que Vallée n'avait pas besoin d'avoir une majorité de livres en plusieurs volumes, car il ne pouvait espérer qu'une clientèle restreinte (de par une population assez peu élevée, un taux d'analphabétisme inéluctablement plus élevé qu'Angers, en somme une demande logiquement moindre), ce qui ne l'a pas conduit à systématiquement découper ses livres en plusieurs volumes.

Pour conclure je dirais que cette comparaison a mis en évidence de nombreuses différences entre les cabinets de lecture d'Angers et ceux de villes de plus petite taille de la même région. Finalement ces cabinets de lecture se rapprochent des cabinets angevins : ils proposent un choix similaire aux plus petits cabinets de lecture d'Angers. Ce qu'ils proposent le plus sont les romans et les ouvrages de savoir, les proportions des formats que Vallée possède sont plutôt similaires et le pourcentage de nouveautés sont proches. Cependant leurs offres dans la globalité n'est pas aussi récente, Vallée propose moins de romans

en vogue, le découpage en volumes ne suit pas la même logique que les angevins et enfin il propose beaucoup plus d'ouvrages religieux qu'à Angers.

Grâce aux catalogues des cabinets de lecture d'Angers de 1811, on a pu en savoir davantage sur ces établissements en province. En effet, on peut voir que ceux-ci sont presque tous similaires en matière de livres proposés (choix, formats, etc) et en genre de livres (romans dominants, littérature étrangère, etc). Mais certains peuvent se démarquer des autres, comme celui de Lenoir-Aupois, qui tient en parallèle une librairie qui est sans doute à l'origine des différences avec les autres établissements. Les cabinets de lecture d'Angers ont donc bien largement participé à la diffusion de l'imprimé, surtout des romans qui sont la base de leur commerce, ce qui a attiré les suspicions de la part des autorités.

3 Les cabinets de lecture dans la société angevine

Cette partie sera consacrée à la place qu'occupaient les cabinets de lecture dans la société angevine, pour cela je vais m'intéresser à la surveillance dont ils faisaient l'objet, en particulier au début du siècle, et les comparer aux autres types d'établissements qui permettaient d'accéder à l'imprimé que sont les librairies et les bibliothèques. Il est important de faire ce travail car cela nous permettra de comprendre la réelle place qu'ont les cabinets au sein du marché du livre à Angers.

3.1. Une activité surveillée

Lorsqu'on parle des cabinets de lecture, la surveillance policière de ces établissements est très souvent évoquée. En effet, ces « machines à lire » inquiétaient, par leur moyen de diffuser les imprimés à une clientèle plus vaste que celle des libraires, mais également parce que ces commerces sont plutôt méconnus du pouvoir.

3.1.1. La location d'imprimés, cible des autorités

Le fait que les cabinets de lecture soient les cibles des autorités pose question. En effet, il semble important de nous intéresser aux causes qui conduisent ces établissements à être étroitement surveillés. Tout d'abord, une chose est claire, c'est la location d'imprimés qui inquiète les autorités au moins dès 1811, comme le prouvent l'origine de la rédaction des catalogues étudiés précédemment. Ces derniers nous montrent que le maire a explicitement demandé aux tenanciers s'ils donnaient à lire les livres qu'ils possèdent comme il est possible de le remarquer sur la lettre jointe au catalogue de Lainé : « À monsieur le Maire de la ville d'Angers, [...] vous demandez si j'en prête aux lecteurs pour les lire, je vous certifie que non¹⁰⁵ ». Cet acte peut être interprété comme une mesure d'intimidation, il faut bien sûr rester prudent vis-à-vis de cette idée, mais indirectement cette demande suppose que les loueurs de livres sont surveillés, ce qui a sans doute eu pour effet d'inquiéter ces derniers et de les conduire à davantage de prudence. De plus, nous pouvons supposer que les catalogues ont dû être demandés sur un ton impératif, comme le suggère la même lettre : « Je me suis empressé de répondre de suite à la demande que vous me faites sur le détail de mes livres¹⁰⁶ ». Les catalogues dont j'ai pu relever la date d'émission sont tous datés de peu de jours après la demande de la mairie, qui a été effectuée le 14 janvier 1811¹⁰⁷ : la Veuve Voisin date son catalogue du 18 janvier comme Vallée, Planchenault et Bonnet-Meslet ; Lenoir-Aupois et Pavie ont eux daté du 19 janvier. En effet, les catalogues ont été demandés le 14 janvier et cinq jours plus tard ils devaient être remis à la mairie, comme nous pouvons le lire sur le catalogue de Pavie : « Ce travail demandé le 14 a été livré le 19, jour fixé par la mairie¹⁰⁸ ». Ce peu de jours pour réaliser les catalogues et l'empressement des tenanciers pour les faire peuvent donc nous faire penser qu'il ne s'agit

105 Archives départementales de Maine-et-Loire, 83 T 2 : Catalogues d'ouvrages en lecture chez les libraires d'Angers, Baugé, Saumur. Liste d'ouvrages saisis. Correspondance (1811).

106 *Ibid.*

107 Voir la lettre adressée à la Veuve Voisin, en annexe 6 (ADML, 81 T 17).

pas là d'une simple demande, mais plutôt d'une sommation, dont Planchenault n'a pu répondre correctement et dont il explique la cause : « N'ayant pas été prévenu à temps, je n'ai pu le faire aussi exact que vous semblez le désirer, parce que la majeure partie des ouvrages qui garnissent mon magasin sont presque tous incomplets et de formats différents et qu'il faudrait un temps considérable pour classer et mettre en ordre près de quatre mille cinq cent volumes ». Outre le délai réduit pour réaliser les catalogues, cette citation met en avant l'exigence du maire de faire apparaître de nombreux détails sur les livres. En effet, au vu des catalogues nous pouvons savoir que le maire a demandé à ce que tous les détails sur les livres soient présents (nombre d'exemplaires, de volumes, formats, etc), mais la question que pose cette exigence est l'utilité de tant de détails, car ce sont les titres qui devraient intéresser les censeurs. Nous pouvons penser que les caractéristiques des livres auraient été utiles pour mieux identifier les ouvrages à saisir, si le cas se présentait, afin de ne pas omettre quelque volume que ce soit, qui pouvait par exemple être prêté, comme c'est le cas de Bonnet-Meslet qui a prêté les volumes de deux titres demandés par les autorités. Mais cela montre aussi le désir des autorités de connaître en profondeur les livres que ces commerces proposent et son pouvoir qu'il peut exercer sur les cabinets de lecture comme sur tout le marché du livre.

Cette mesure prise par les autorités montre une inquiétude naissante au sujet des cabinets de lecture, il convient donc de se demander en quoi ces établissements pouvaient paraître suspicieux pour le gouvernement.

Quelques années plus tard, en mai 1822, le soupçon sur les cabinets de lecture est encore présent, si ce n'est davantage. En effet, dans une lettre du maire en réponse à la demande du préfet de lui fournir la liste des imprimeurs, des libraires et des cabinets de lecture ainsi qu'un commentaire quant à la conduite morale et politique de leurs tenanciers, il en ressort que M. Esnault-Vauglée et Mme Binse sont accusés de mauvaise conduite et qu'une autre personne est dans le collimateur des autorités : « Je ne vous parlerai point du salon de lecture de la Doutre : il n'existe que dans la feuille d'annonces, et son directeur, M. ***¹⁰⁹ n'a pas encore pu parvenir jusqu'à ce moment à l'organiser, je ne doute point qu'il n'échoue dans son entreprise ; en effet il est peu propre à inspirer la confiance, il n'avait même pas la discrétion nécessaire pour avoir chez lui des réunions clandestines, au surplus j'ai recommandé de le surveiller avec soin¹¹⁰ ».

Comme nous le comprenons maintenant, l'activité de location d'imprimés est mise en cause, car ce type de diffusion sous-tend que les personnes qui ne peuvent acheter de livres peuvent toutefois en louer à moindre frais, ce qui pourrait faire penser que la classe populaire et les femmes, les personnes faisant

108 Archives départementales de Maine-et-Loire, 83 T 2 : Catalogues d'ouvrages en lecture chez les libraires d'Angers, Baugé, Saumur. Liste d'ouvrages saisis. Correspondance (1811).

109 Je n'ai pas réussi à déchiffrer son nom.

110 Archives départementales de Maine-et-Loire, 83 T 5 : Rapport du maire d'Angers sur la conduite morale et politique des imprimeurs, des libraires et des personnes tenant des cabinets de lecture. 1822.

partie de ces catégories étant « réputées vulnérables aux "mauvaises" lectures¹¹¹ », pouvaient commencer à accéder à la production écrite, comme l'explique Veronica Granata : « Les cabinets de lecture [...] prolifèrent. L'administration n'ignore pas que leur existence approche de la lecture un public non aisé et peu instruit qui, sans ces loueurs de livres, ne pourrait y accéder avec autant de facilité et n'en ferait pas une occupation habituelle¹¹² ». Puisqu'il est admis par les poncifs de l'époque que les femmes, grandes lectrices de romans, « courent le danger de se couper du réel et de leurs obligations sociales et morales¹¹³ », et que le peuple est influençable et donc « trop ouvert à la propagande socialiste ou révolutionnaire, mais aussi aux mauvais romans qui l'écarteront de ses devoirs¹¹⁴ », il convient pour les autorités de surveiller l'offre des cabinets de lecture qui sont connus pour proposer une majorité de romans, genre qui n'a pas le statut d'aujourd'hui et dont les titres étaient considérés comme de « mauvais livres ».

3.1.2. L'offre des cabinets de lecture surveillée

Outre la surveillance de l'établissement au sens général, c'est bien entendu à la surveillance de l'offre à laquelle s'adonnent les autorités. En effet, comme nous pouvons le voir sur les catalogues précédemment analysés et le dossier des archives auquel ils appartiennent, les cabinets de lecture concernés ont fait l'objet de saisies d'ouvrages. Dans les catalogues, celles-ci sont signalées par des annotations telles que « à saisir », « sous-corde » ou encore par de simples marquage comme un trait ou une croix aux côtés des titres à retirer des cabinets de lecture. Sur l'ensemble des cabinets de lecture (Angers, Saumur et Baugé), il y a entre 23 et 34 ouvrages qui ont été saisis, je ne suis pas certain du nombre exact à cause du catalogue de Lenoir-Aupois. En effet, dans son catalogue il y a 15 titres qui sont barrés, à tel point que certains sont illisibles, je me demande donc si tous les titres qui le sont n'auraient pas été saisis ou camouflés par Lenoir-Aupois. Je me demande cela car parmi les titres ainsi barrés, j'ai tout de même pu identifier trois titres qui ont été saisis chez les autres loueurs de livres.

Parmi les livres confisqués se trouvent *Histoire de Mme Élisabeth de France, sœur de Louis XVI* ainsi que *Mémoires historiques de Mme la princesse de Lamballe et Irma, ou les malheurs d'une orpheline* de Mme Guénard ; *Les liaisons dangereuses* de Laclos ; *Le moyen de parvenir* de François Béroalde de Verville ; *Second voyage de Jacques le Fataliste*, par un auteur anonyme ; *Le cimetière de la Madeleine* de Regault-Warin ; *Mémoires historiques de mesdames Adélaïde et Victoire de France, filles de Louis XV*, de Montigny ; *Fêtes et courtisanes de la Grèce* de Chaussard ; *Le faux Dauphin* de Beauchamp ; *Histoire du Général Moreau* de Cousin d'Avallon ; et quelques autres que je n'ai pas pu identifier.

Au vu de ces différents ouvrages confisqués, pour certains livres il est difficile de trouver une logique aux raisons qui auraient pu pousser les autorités à s'en emparer. Tout d'abord ceux qui ont été censurés

111 PARINET, Élisabeth, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine...* op. cit., p. 281.

112 GRANATA, Veronica, « Marché du livre, censure et littérature clandestine dans la France de l'époque napoléonienne : les années 1810 – 1814, dans *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, 2006, n°343, p. 93 – 122.

113 *Ibid.*

114 *Ibid.*

sous un prétexte clair sont le roman libertin de Laclos, l'ouvrage de F.B. de Verville qui est à l'encontre des mœurs et de la religion, le livre de Cousin d'Avallon est une biographie d'un opposant à Bonaparte, le roman de Regnault-Warin a déjà fait l'objet d'une censure dès sa sortie puisqu'il lui a faussement été attribué un caractère subversif et de propagande royaliste. Pour ce qui est du *Faux dauphin* de Beauchamp, il s'agit d'un roman-mémoire s'inspirant de faits réels mettant en scène Jean-Marie Hervagault, un imposteur multirécidiviste qui prétendait être Louis XVII, dont la subversion a sans doute été la cause de sa saisie.

Ensuite il y a les ouvrages dont les causes des saisies sont moins certaines, avec en premier lieu les trois ouvrages de Mme Guénard (Brossin de Méré) : pour l'*Histoire de Mme Élisabeth* et *Mémoires de la princesse de Lamballe* il ne s'agit pas d'ouvrages qui critiquent le gouvernement, ce sont des livres pseudo-historiques sur des personnalités de l'Ancien Régime, mais qui auraient pu être interprétés comme favorables à la famille royale, ce qui a pu les conduire à être saisis. Pour ce qui est d'*Irma, ou les Malheurs d'une jeune orpheline*, c'est un roman sentimental dont l'intrigue se déroule en Orient et a été prétexte à « un plaidoyer en faveur de Louis XVI et de Marie-Antoinette¹¹⁵ » à travers des personnages fictifs qui les représentent dans leurs derniers instants.

Il y a ensuite les ouvrages de Montigny et de Chaussard. Pour le premier il s'agit aussi d'un ouvrage présenté comme historique, alors qu'il ne s'agit que d'un roman sous forme de biographie au sujet des filles de Louis XV, qui a lui aussi pu être interprété comme en faveur de la royauté de l'Ancien Régime puisque les héroïnes, par les péripéties qu'elles traversent, inspirent l'empathie du lecteur. Et enfin, le dernier titre est celui de Chaussard, qui est un ouvrage d'érudition avec une part de « frivolité », comme cela est signalé dans l'avertissement de la seconde édition (1803). Cet ouvrage a sans doute été censuré pour les parties qui traitent des mœurs du peuple étudié, le thème de la sexualité étant assez présent. Dès lors on peut comprendre que les autorités visaient les ouvrages touchant aux mœurs, à la religion et au gouvernement. Nous pouvons le voir davantage lorsque nous lisons la fin du catalogue de Vallée, qui signale afin de faire bonne figure : « En outre je me charge de la demande de toute sorte d'article de librairie [...] à l'exception des livres contre la religion, le gouvernement et les mœurs¹¹⁶ ».

Ces saisies montrent que les autorités voulaient empêcher les lecteurs influençables d'adhérer aux idées émises dans certains ouvrages soi-disant moralement, socialement ou politiquement dangereux, mais cette opération montre implicitement que les autorités méconnaissaient la littérature de leur époque. En effet, sur l'ensemble des catalogues il n'y a que très peu d'ouvrages qui sont visés, alors que de nombreux autres auraient pu mériter le même sort, comme par exemple : *Les égarements du cœur et de l'esprit* de Crébillon fils, *Les Amours du chevalier Faublas* de Louvet de Couvray, *Angola* de Rochette de La Morlière, *Histoire d'une chatte griffonnée par elle-même* de Mme Guénard (sous pseudonyme), ou encore *Les Crimes de l'amour* de Sade, parmi bien d'autres titres présents dans les catalogues.

115 KRIEF, Huguette, *Vivre libre et écrire : Anthologie des romancières de la période révolutionnaire (1789 – 1800)*, Paris : PU Paris-Sorbonne, 2005, ch. 12, p. 284.

116 Archives départementales de Maine-et-Loire, 83 T 2 : Catalogues d'ouvrages en lecture chez les libraires d'Angers, Baugé, Saumur. Liste d'ouvrages saisis. Correspondance (1811).

Finalement, le gouvernement tente d'empêcher au peuple d'accéder à des écrits qu'ils estiment dangereux, mais nous ne voyons là que les prémices du contrôle que les autorités veulent instaurer au sein de la production écrite, en s'attaquant à l'offre des cabinets de lecture. En effet, plus tard, hormis les lois restrictives à l'encontre des métiers du livre qui connaîtront de nombreux changements au gré des différents gouvernements, nous avons pu voir l'Église militer contre les lectures qui éloignent de la foi comme l'illustre l'Archevêque de Bordeaux lors de son prêche de carême en 1863 : « Voyez comme cette diffusion des œuvres de vos dramaturges et de vos romanciers étend partout ses ravages ; le modeste habitant des campagnes ne sait plus vivre de la vie des champs ; il lui en faut d'autres jouissances que celles de sa position. [...] Les songes les plus brillants, la fortune, les applaudissements, les honneurs, bercent l'imagination du rêveur qui prend en pitié son état, méprise l'habit, le langage, l'atelier, le champ de son vieux père et n'a plus qu'une ambition, celle de quitter son village pour se précipiter dans les hasards et le fracas des cités¹¹⁷. » Pour l'Église, la solution pour contrer les mauvaises lectures, et donc contrer la majorité de l'offre des cabinets de lecture, est d'abord de proposer de « bonnes » lectures : ce qu'ils feront à travers la Bibliothèque à 5 centimes (1864), qui propose aux bibliothèques paroissiales des ouvrages qui servent « d'antidote aux mauvais¹¹⁸ ». Mais afin de mener leur mission à bien, il ne suffisait pas de proposer des ouvrages qu'ils attestent, il leur fallait aussi combattre les mauvais livres. Pour cela, l'Église dispose d'une arme ancienne, l'*Index librorum prohibitorum*, créée en 1559 dont l'édition a perduré jusqu'en 1948, et dont l'autorité est réaffirmée en 1853. À cette date, les livres mis à l'Index ne concernent que des livres religieux, mais c'est à partir de 1863 qu'il « s'attaque à "l'immoralité" des romans¹¹⁹ ». Mais la peur que le peuple lise de mauvais livres, surtout de mauvais romans, n'émane pas seulement de l'Église ou du gouvernement. En effet, cette peur se retrouve aussi chez les républicains et anticléricaux qui veulent que le livre soit un « instrument d'éducation du peuple plus que de divertissement¹²⁰ ». Ce qui est paradoxal car ils ne peuvent être en accord avec la censure exercée par le gouvernement, ils vont donc, pour diffuser les « bonnes » lectures, se reposer sur la création de bibliothèques et sur les initiatives d'éditeurs qui partagent leurs idéaux.

On le comprend alors, le gouvernement n'est pas le seul à surveiller les livres, en particulier ceux diffusés par les cabinets de lecture dont l'offre est principalement composée de romans. Mais la surveillance des cabinets de lecture ne porte pas que sur l'offre mais également sur les tenanciers de ces établissements, ce qui a pu servir aux autorités pour sanctionner sans avoir d'arme juridique.

3.1.3. Des sanctions sans armes juridiques, ou lorsque la surveillance s'effectue sur les tenanciers et leurs idées politiques

Au vu des documents que j'ai pu consulter, que ce soit les dossiers d'archives ou les livres sur les cabinets de lecture, il est aisé de remarquer que ces derniers faisaient l'objet d'une certaine méfiance de

117 Cité par PARINET, Élisabeth, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine : XIXe – XXe siècle*, Paris : éditions du Seuil, 2004, p. 282.

118 *Ibid.*

119 *Ibid.*, p. 283.

120 *Ibid.*

la part des autorités. Mais cette méfiance ne naît-elle pas d'une difficulté à connaître réellement ce que sont ces établissements ? Une peur qui est à l'image du comportement humain, qui redoute ce qu'il ne connaît pas. En effet, le fait que ces établissements ne soient pas soumis à des contraintes juridiques, comme peuvent l'être par exemple les librairies, avec entre autres le régime de brevets imposé aux imprimeurs et aux libraires instauré en 1810, montre que les cabinets de lecture bénéficiaient d'une absence de réglementation. Ceci grâce à l'ignorance de la police et du gouvernement sur son activité qui revêtait d'innombrables formes, il leur suffisait d'une simple autorisation pour pouvoir ouvrir ce genre de boutique. Mais cette couverture ne suffit pas à les protéger lorsque les autorités commencent sérieusement à s'intéresser à eux. En effet, ces derniers ayant du mal à distinguer commerce de librairie et location de livres, ont tendance à ne pas savoir où sont placées les bornes qui les délimitent. Comme le montre la lettre datée du 24 mai 1822, de la part du maire envoyée au préfet concernant le cabinet de lecture de Mme Binse¹²¹ d'Angers, la loi de 1810 a dans ce sens pu nuire à certains cabinets de lecture : « j'ai pris de nouvelles informations et fait faire de nouvelles recherches pour m'assurer si Mme Binse doit être ou non, d'après son genre de commerce, classée au nombre des libraires. [...] Son cabinet ne se compose que de livres donnés en lecture ; il paraît qu'elle charge de faire venir par commission les ouvrages qui lui sont demandés : si vous jugez, monsieur le préfet, que cela constitue le commerce de librairie, je lui ferai signifier l'ordre de se borner à son cabinet de lecture ou de se munir d'un brevet de libraire¹²² ». Comme nous pouvons le voir, les cabinets de lecture inquiètent, et le peu de ventes qu'ils pouvaient effectuer marginalement pouvaient servir aux autorités d'outils pour attaquer ces établissements. En effet, l'établissement de Mme Binse en est un bon exemple car elle est déjà connue du préfet comme partageant les opinions de l'opposition, chose que nous pouvons noter dans une lettre antérieure des mêmes destinataire et émetteur à son sujet : « Il paraît qu'on s'y abonne pour lire les journaux principalement : il est plus particulièrement fréquenté par des personnes qui partagent les principes de l'opposition¹²³ ». Engagement politique qui avait déjà été remarqué en 1818, le maire prévenant dans une lettre que ce cabinet de lecture renferme principalement des ouvrages politiques¹²⁴. Mme Binse est donc étroitement surveillée, à tel point que les autorités décident de mettre un terme à son établissement qui les dérange. Sa fermeture fait suite à ses nombreuses demandes de brevet, qui ont toutes conduit à des refus, prétextant le nombre suffisant de librairies à Angers¹²⁵. Répression que l'on peut aussi remarquer à l'encontre de Bonnet-Meslet¹²⁶ qui donne « des romans et des brochures à lire

121 L'orthographe n'est pas certaine, plusieurs graphies étant présentes dans différents documents d'archives.

122 Archives départementales de Maine-et-Loire, 83 T 6 : Enquête sur les cabinets de lecture.

123 Archives départementales de Maine-et-Loire, 83 T 5 : Rapport du maire d'Angers sur la conduite morale et politique des imprimeurs, des libraires, et des personnes tenant des cabinets de lecture.

124 Archives départementales de Maine-et-Loire, 80 T 1 : Correspondance générale.

125 Archives départementales de Maine-et-Loire, 81 T 3 : Dossiers individuels des imprimeurs et libraires.

126 *Ibid.*

aux oisifs qui ne connaissent rien de mieux à faire¹²⁷ ». Ces actes corroborent avec l'explication de Françoise Parent-Lardeur : « 1822 représente donc bien une rupture significative dans la politique envers les cabinets de lecture. [...] Cette nouvelle politique repose tout entière sur le principe de l'autorisation : pour tenir cabinet de lecture, il faut être détenteur d'un brevet, tout comme un libraire¹²⁸ », alors que juridiquement rien n'oblige un tenancier de cabinet de lecture à demander un brevet. Mais il n'est pas rare que ces derniers le demandent, car ceux qui étaient déjà installés pouvaient être « mis en demeure par la police d'effectuer cette demande », tout comme les « candidats à l'installation¹²⁹ ». Nous pouvons ainsi apprendre qu'une saisie de pas moins de 60 ouvrages a été effectuée dans l'établissement de Mme Binse en 1825, et qu'elle reçoit l'ordre de fermer son commerce la même année, mesure contre laquelle elle est encore en réclamation en juin 1827¹³⁰. Cette affaire montre que les cabinets de lecture pouvaient être politisés (on se souvient dans un autre contexte du « cabinet politique » de Mame), et que ceux qui en faisaient partie étaient des cibles privilégiées du gouvernement, car comme l'explique Françoise Parent-Lardeur, l'opposition « se montre capable de diffuser, sous de multiples formes, le contenu de ses écrits censurés : pamphlets et brochures politiques de quelques pages, "faciles à lire, à transporter et à répandre"¹³¹ », et pouvaient ainsi « inonder les cabinets de lecture¹³² ».

Dans la même veine que le cabinet de Mme Binse, on peut apprendre que le cabinet de lecture de M. Voisin (fils de la Veuve Voisin, qui a repris le commerce) est lui aussi sommé de fermer en 1826, n'ayant pas de brevet et soupçonné d'avoir tenté de tromper les autorités. Il avait un délai de trois mois pour vendre ses livres avant la fermeture définitive, en attendant de pouvoir avoir un brevet que quelqu'un lui céderait. Il finira par vendre l'établissement dans son ensemble avec brevet de libraire, comme nous pouvons le voir dans une annonce parue dans la *Bibliographie de France* de 1835, ajoutant que « la plus grande facilité sera accordée pour les paiements », traduisant une certaine urgence dans la vente, tout en restant discret sur la cause de la vente puisqu'il y est dit qu'il « [désire] quitter les affaires ».

Afin d'atteindre les cabinets de lecture malgré l'absence de réglementation les concernant, l'administration se penchait sur la vie privée des tenanciers. En effet, les conditions de vie et les opinions politiques jouaient grandement dans l'attribution d'une autorisation d'ouvrir un cabinet de lecture ou tout simplement de pouvoir continuer d'exercer le métier, autorisation qui était accordée grâce à une demande faite au Ministère de l'Intérieur accompagnée d'un certificat de capacité signé par quatre libraires patentés ainsi que d'un certificat de bonne vie et mœurs. Enquêter sur ces commerçants devient donc une tâche des agents de police, afin d'essayer de trouver une raison pour refuser une autorisation. Ils pouvaient parfois en tirer des conclusions plutôt hâtives, comme l'exemple que donne Françoise Parent-

127 Archives départementales de Maine-et-Loire, 79 T 1 : statistiques, rapports : états nominatifs des imprimeurs et libraires et de leur droit de patente.

128 PARENT-LARDEUR, Françoise, *Les cabinets de lecture...*, Op. cit., p. 172.

129 PARINET, Élisabeth, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine...* Op. cit., p. 272.

130 Archives départementales de Maine-et-Loire, 80 T 1 : Correspondance générale.

131 PARENT-LARDEUR, Françoise, *Les cabinets de lecture...*, Op. cit., p. 152.

132 *Ibid.*

Lardeur du commissaire parisien Grenaudet : « " C'est un misérable scélérat qui vit publiquement avec sa fille qu'il a rendue mère. Ce fait me dispense de dire qu'il est libéral !¹³³ », n'importe quel prétexte est bon pour accuser un tenancier d'avoir des opinions de l'opposition. Mais d'autres raisons peuvent conduire les autorités à ne pas autoriser une installation, comme la situation financière du candidat, qui s'il n'avait pas assez de ressources se permettrait sans hésiter de proposer des livres interdits, qui sont bien sûr ceux qui sont les plus rentables, comme l'explique Françoise Parent-Lardeur : « [La pauvreté] exposerait les plus déshérités "à recourir à des pratiques fâcheuses pour augmenter leurs bénéfices, c'est-à-dire à tenir clandestinement de ces sortes d'ouvrages justement éloignés de la multitude dans l'intérêt public comme dans celui des individus qui y puiseraient des principes de corruption et de désordre"¹³⁴ ».

Finalement, ce ne sera qu'à partir de 1836 que les cabinets de lecture seront officiellement considérés comme des commerces assimilés à la librairie et devront se munir du brevet qui en découle. En effet, avant cette date, la « doctrine du Ministère est d'assimiler la profession de loueur de livres à celle de libraire, - donc de soumettre le premier aux obligations qui incombent aux seconds, - les tribunaux se refusent jusqu'en 1836 à accepter cette assimilation¹³⁵ ». Cependant on peut dégager une exception à Angers, celle de Mme Rocher, qui en 1852 demande un brevet, mais auquel son mari refuse de consentir. Mais à force d'insistance auprès du maire d'Angers, et à force d'insistance sur le fait que son commerce est vital pour qu'elle puisse s'occuper de son « vieux père » ancien soldat républicain, le maire finit par intervenir auprès du préfet et permet l'obtention du brevet. On voit ici qu'ils sont passés outre la loi, comme le montre une lettre du maire adressée au préfet de Maine-et-Loire : « Il y a sept ans que cette dame a acheté le fonds de son cabinet de lecture : elle n'ajoute à cette industrie ni vente de livres, ni celle d'aucun autre objet. [...] Sous ce rapport il y aurait peut-être lieu de régulariser sa position de *loueuse de livres*, sans exiger le consentement que l'article 4 du code du commerce prescrit à l'égard des femmes qui sont marchandes¹³⁶ ». On voit donc ici que même les autorités voient les incohérences de la loi concernant les cabinets de lecture, qui doivent se munir d'un brevet de libraire alors que certains ne vendent pas de livres.

Pour conclure, on l'aura compris, les cabinets de lecture ont suscité l'inquiétude du gouvernement, que ce soit par sa capacité à permettre à un public plus large d'accéder à la lecture, par les genres d'ouvrages qu'ils proposaient, en l'occurrence principalement des romans, et par sa dimension politique que certains tenanciers nourrissaient plus que d'autres. Comme le dit Claude Pichois : « Le gouvernement témoigne donc beaucoup de sollicitude aux responsables des cabinets de lecture. Leurs établissements sont des lieux de réunion. Si le risque de conspiration peut être facilement écarté, il n'est pas moins vrai que les

133 PARENT-LARDEUR, Françoise, *Les cabinets de lecture...*, Op. cit., p. 167.

134 *Ibid.* p. 167.

135 PICHOS, Claude, « Les Cabinets de lecture à Paris... », art. cit., pp. 527-528.

136 Archives départementales de Maine-et-Loire, 81 T 14 : Dossiers individuels des imprimeurs et libraires.

maîtres des cabinets jouent naturellement à l'égard de leurs habitués le rôle de conseillers et peuvent donc exercer sur eux une influence politique ou morale par le choix des journaux, des brochures, des ouvrages de doctrine, des romans même¹³⁷ ». Mais ce que montre plus amplement cette étude est que ces établissements ont été sujets à une répression assez brutale mais irréfléchie de la part des autorités qui étaient dans la confusion et ne savaient pas comment les contrôler efficacement, à cause de leur manque de connaissance les concernant.

3.2. Les cabinets de lecture face aux librairies

Étudier les cabinets de lecture entraîne inéluctablement à s'intéresser aux relations, directes ou indirectes, qu'ils entretenaient avec les librairies, pour en savoir davantage sur leur place au sein du marché du livre d'une ville, ici Angers. Afin de mener à bien l'analyse comparative de ces deux diffuseurs d'imprimés, je vais premièrement tenter de mettre en lumière leur relation durant le siècle qui nous intéresse, c'est-à-dire que je vais me pencher sur les interactions qu'ils pouvaient nourrir directement, ou indirectement. Ensuite je me concentrerai sur les catalogues des cabinets de lecture précédemment analysés et les catalogues des libraires que je pu me procurer, afin de confronter les offres des deux institutions.

3.2.1. Les cabinets de lecture, ruine des libraires

De par la pratique de location des cabinets de lecture on peut se demander si ces établissements ne portaient pas atteinte au commerce des libraires. En effet, puisque les cabinets de lecture proposent des séances de lecture à prix réduits, l'achat de livres semble être un acte futile, d'autant plus que la possession de livres est limitée aux classes aisées, qui eux peuvent enrichir leurs bibliothèques personnelles. Mais cela est à nuancer, puisque les cabinets de lecture peuvent toutefois avoir des clients aisés, comme le cabinet de la Veuve Voisin (et ensuite son fils), « "auquel sont abonnés les familles les plus distinguées de l'aristocratie d'Angers"¹³⁸ ».

Jusqu'aux années 1840, le livre reste un produit fort cher, un livre courant « en première édition, coûte entre 7 et 9 F le volume¹³⁹ » et davantage pour les livres illustrés. Nous comprenons dès lors l'attrance des lecteurs, en particulier les nouveaux lecteurs aux revenus modestes, pour ces institutions qui leur permettent d'assouvir leur envie de lire. Penser que les cabinets de lecture réduisaient le nombre de clients des libraires serait un raccourci simpliste, car un client qui se fournit chez le loueur de livres est généralement dans l'incapacité financière d'acheter un livre en librairie. Bien sûr, les éditeurs et les libraires se plaignent publiquement de cette concurrence, « mais se gardent bien d'en analyser les causes, car cela remettrait en question leur politique des prix¹⁴⁰ ». Cependant il est vrai qu'ils sont

137 *Ibid.* p. 525.

138 Cité par : MARENCO, Claudine, « La librairie en province », SOREL, Patricia (dir.) *Histoire de la librairie française*. Paris : Ed. Du cercle de la librairie, 2008, p. 97.

139 PARINET, Élisabeth, *Une histoire de l'édition...* Op. cit., p. 132.

140 *Ibid.*, p. 135.

indirectement et en partie responsables, puisque les éditeurs¹⁴¹ font des livres à destination de ces établissements, et que les livres ont donc la forme qui leur sied (multiplication des volumes, en particulier), les « frais fixes s'en trouvent accrus et le prix du livre fortement augmenté¹⁴² », touchant ainsi les libraires car « le prix de vente par un libraire est étroitement dépendant de celui acquitté auprès de l'éditeur¹⁴³ ». On le comprend, les cabinets de lecture font la loi aux éditeurs, ce qui impacte indirectement sur le commerce des libraires : « Tous les cabinets ensemble [...] conspirent à la ruine des [éditeurs], qui déjà ne peuvent plus regarder ce total comme le maximum de leur débit¹⁴⁴ » écrit en 1828 un contemporain de l'éditeur parisien Pétion, ou encore en 1835 un autre écrit : « la vente pour Paris doit se baser sur le nombre restreint des cabinets de lecture assez achalandés pour se procurer toutes les nouveautés. Qu'un ouvrage ait un grand succès auprès du public, il s'en vendra à peine trois cents exemplaires à Paris, le reste de l'édition est destiné à la province et à l'étranger¹⁴⁵ ». Pourtant, contrairement à ces dires, les éditeurs sont arrangés par les cabinets de lecture, car vendre des livres qui sont divisés en plusieurs volumes augmente leurs bénéfices, la preuve en est que malgré le « déclin progressif des [cabinets de lecture] à la fin de la monarchie de Juillet, les éditeurs publient encore dans le format qui leur est propre pendant la décennie suivante¹⁴⁶ », ce qui n'a pas amélioré la condition des librairies. Les cabinets de lecture sont donc tenus pour responsables du marasme économique qui touche le marché du livre. Il n'est pourtant qu'un modèle de diffusion qui découle d'une augmentation du nombre de nouveaux lecteurs, qui n'a pas forcément les moyens d'acquérir un ouvrage, qui remet en cause le modèle de production et de diffusion qui semble être en retard avec les besoins et les désirs d'une population qui évolue.

Je conviens que cette mise en situation ne semble pas prendre en compte les cas particuliers de villes de provinces, il est donc difficile de connaître les réelles relations qu'entretenaient les libraires et les cabinets de lecture d'Angers. Cependant, cette explication a le mérite de faire connaître la place du cabinet de lecture dans la diffusion de l'imprimé, et qu'il était dans un sens en concurrence avec les librairies qui voyaient sans nul doute une partie de sa clientèle se détourner de son commerce au profit de la location, une clientèle qui préférerait avoir la possibilité de lire en grande quantité plutôt que de posséder en petite quantité.

3.2.2. Les cabinets de lecture, salut des libraires

Malgré une atteinte certaine, comme nous venons de le voir, aux libraires de la part des cabinets de lecture, cette activité ne leur a pas été que funeste. En effet, au vu du succès des cabinets de lecture il est fréquent que des libraires fassent de la location de livres une activité secondaire. C'est une chose que

141 Je n'utilise pas le terme « libraire » ou « libraire-éditeur » qui à l'époque désignaient ce qu'on appelle aujourd'hui « éditeur », afin de ne pas confondre avec le libraire détaillant.

142 PICHOS, Claude, « Les Cabinets de lecture à Paris... » art. cit., p. 528.

143 PARINET, Élisabeth, *Une histoire de l'édition...* Op. cit., p. 147.

144 Cité par PICHOS, Claude, « Les Cabinets de lecture à Paris... » art. cit., p. 528.

145 *Ibid.*

146 PARINET, Élisabeth, *Une histoire de l'édition...* Op. cit., p. 136.

nous pouvons constater à Angers en 1811 avec les cabinets de lecture de Lenoir-Aupois, Esnault-Vauglée et Hamon. Les libraires choisissent donc, au lieu de combattre ces établissements qui semblent nuire à leur commerce, d'« intégrer le marché des cabinets de lecture dans leur calcul économique et continuer à parier sur un renchérissement du livre pour sortir du marasme qui les frappe¹⁴⁷ », d'autant plus que cette activité apporte un revenu d'appoint non négligeable, comme le montre l'annonce de vente du cabinet de lecture de M. Voisin en 1835 précédemment évoqué, cela lui rapportait « annuellement de 4,500 à 5,000 francs ». De plus, outre les gains qu'engendre la location de livres, le cabinet de lecture est un outil pouvant servir directement à la librairie dans le sens où si un ouvrage rencontrait du succès en location, il n'y a pas de risque de le proposer à la vente ou « vice-versa, si certains ouvrages avaient tendance à s'éterniser dans la boutique et à se transformer en "rossignol" haut-perchés sur les étagères les plus inaccessibles, le cabinet attendant n'était-il pas tout indiqué pour les accueillir dans ses rayons ? Là, pour quelques sous, ils pouvaient tenter une nouvelle clientèle et, qui sait, peut-être susciter à nouveau la vente¹⁴⁸ ». Comme le remarque Françoise Parent-Lardeur pour les libraires qui font la location de livres à Paris durant la Restauration, il s'avère qu'à Angers aussi c'est ce type d'établissement qui possède le plus de titres dans son offre en cabinet de lecture en 1811. En effet, nous pourrions penser qu'un cabinet de lecture qui en fait sa principale activité aurait davantage de titres que le libraire qui n'en fait qu'une activité secondaire. Ce qui n'est pas le cas, comme le montre les catalogues de 1811 : la Veuve Voisin propose 940 titres alors que Lenoir-Aupois en propose 1053. Il faut aussi prendre en compte un avantage des libraires polyvalents sur les cabinets de lectures simples, qui est que ces premiers peuvent acquérir leurs ouvrages avec des remises bien plus importantes puisqu'ils achètent en plus grande quantité, et ainsi tirer plus de bénéfices sur chaque ouvrages puisqu'ils sont rentabilisés plus rapidement, alors que les cabinets de lecture ne font généralement qu'acheter à l'unité, ou du moins dans des quantités bien inférieures.

Pour un libraire, nous le comprenons, avoir un cabinet de lecture lui accorde de nombreux avantages directs, mais cette activité va même être à l'origine, avec la contrefaçon étrangère, d'un changement au sein du marché du livre. En effet, nous pouvons considérer que les cabinets de lecture sont en partie à l'origine des efforts et des réflexions par les acteurs du livre qui ont pour but de réduire le coût du livre. Ce sont tout d'abord les cabinets de lecture qui ont mis en difficulté la production de l'imprimé en imposant des formats chers, c'est ensuite la contrefaçon étrangère, en particulier belge, qui a fini de décider certains éditeurs à changer de stratégie économique. En effet, puisqu'il « manquait encore au marché du livre une structure légale et institutionnelle pour définir et unifier les règlements des échanges internationaux¹⁴⁹ », les années 1830 et 1840 ont été des périodes durant lesquelles les auteurs étaient largement piratés par les éditeurs belges qui en inondaient l'Europe. Le succès de ces éditions dans toute l'Europe repose sur le fait qu'elles étaient peu cher, car contrairement aux éditeurs français qui produisaient des ouvrages trop coûteux à cause du format destiné aux cabinets de lecture, les éditeurs

147 *Ibid.*, p. 135.

148 PARENT-LARDEUR, Françoise, *Les cabinets de lecture...*, Op. cit., p. 74.

149 LYONS, Martyn, *Le Triomphe du livre...* Op. cit. p. 68.

belges « resserraient les caractères et éliminaient les espaces blancs pour ne faire qu'un seul volume de petit format, qu'ils vendaient trois francs ou moins au lieu de sept francs ou plus¹⁵⁰ ». Ainsi, des éditeurs comme Gervais Charpentier, qui a soit dit en passant été tenancier d'un cabinet de lecture, « a réussi à lancer une collection à prix "cassé" avec un succès durable et éclatant¹⁵¹ », en 1838. Il se détache des éditions destinées aux cabinets de lecture pour se consacrer à sa Petite bibliothèque Charpentier et en publie le premier volume qui s'inspire des méthodes de la contrefaçon (caractères resserrés, espaces remplis, etc.) en profitant au passage des encres nouvelles et de la baisse du prix du papier pour faire des volumes de qualité, ainsi que d'une masse de lecteurs toujours grandissante. L'édition amorce donc un changement qui aura pour effet de faire diminuer le nombre de cabinets de lecture, sans pour autant tuer ce commerce qui perdurera encore plusieurs décennies, puisque même si les livres coûtent moins cher, ils restent à des prix trop élevés pour les classes modestes.

La location de livres, ajoutée à la librairie, a donc permis aux libraires de garder pied dans le marché du livre durant une période où l'édition se trouve confrontée à plusieurs problèmes, qui les ont donc aussi touchés. Mais cette baisse du prix du livre ne les empêcha pas de garder la location de livres en activité secondaire, comme le montre le graphique précédemment présenté¹⁵², tandis que le nombre de cabinets de lecture simples diminuait¹⁵³, ces derniers pouvant aussi ouvrir une librairie, comme c'est le cas pour la Veuve Voisin qui a par la suite ajouté une librairie¹⁵⁴.

Finalement, les cabinets de lecture ont participé malgré eux à l'effervescence des questionnements sur le prix du livre. Tout d'abord parce qu'ils n'encourageaient pas les éditeurs à réduire le coût des volumes, puis parce que la contrefaçon étrangère a profité de ce prix élevé en France, causée en partie par les cabinets de lecture, pour y faire circuler une littérature piratée beaucoup moins chère, principalement des romans dont, on le sait, les cabinets de lecture ont grandement participé à leur succès, et vice-versa. Ces établissements ont également été des « instruments appropriés à une phase de transition dans le développement du public français des lecteurs¹⁵⁵ », jusqu'à ce que le marché du livre s'adapte à la distribution massive et voit baisser le prix du livre, tout comme le cabinet de lecture l'avait fait longtemps avant : face à la montée du nombre de lecteurs, baisser le prix du livre afin d'atteindre un lectorat plus vaste. Et enfin, il convient de signaler qu'un client en librairie peut aussi être un client de cabinet de lecture et inversement, à l'image des actuels lecteurs en bibliothèque qui sont aussi des clients en librairie.

150 *Ibid*, p. 68.

151 PARINET, Élisabeth, *Une histoire de l'édition...* Op. cit., p. 140.

152 Voir p. 15.

153 Voir p. 20.

154 Je me base ici sur l'annonce de M. Voisin sur la vente de son établissement en 1835, où il est écrit qu'il vend une librairie et un cabinet de lecture.

155 LYONS, Martyn, *Le Triomphe du livre...* Op. cit. p. 73.

3.2.3. Des offres différentes, voire complémentaires

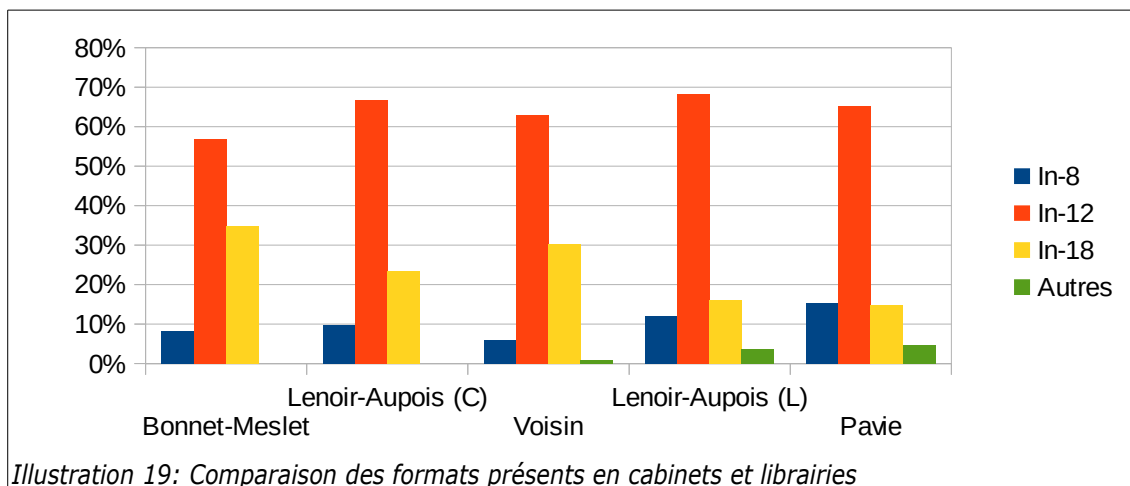
Nous l'avons compris, les cabinets de lecture ont été des acteurs dans l'évolution du monde du livre durant le XIXe siècle. Cependant, bien qu'une concurrence entre cabinets de lecture et librairies peut être devinée, aucun texte n'éclaire cette relation qu'ils pouvaient entretenir, l'accent étant surtout mis sur les éditeurs face aux cabinets de lecture. Comme nous l'avons vu, les libraires sont indirectement liés à ce face-à-face puisqu'ils dépendent des prix des éditeurs, mais Élisabeth Parinet dit que « la librairie s'accommod[ait] des cabinets de lecture¹⁵⁶ » en en ouvrant à leur tour, sans toutefois donner davantage de détails. Il convient donc ici d'approfondir nos connaissances sur ces deux institutions parallèles, en nous penchant sur une comparaison générale des offres de lecture de ces deux types d'établissements. Pour ce faire, je vais me baser sur les catalogues datés de 1811, qui sont à l'origine d'une demande du maire, et dont nous pouvons trouver les catalogues de quelques libraires parmi ceux des cabinets de lecture. Les deux catalogues que j'ai pu me procurer sont ceux de Lenoir-Aupois, qui tient un cabinet de lecture, et de Pavie, imprimeur-libraire.

Premièrement, le nombre de titres que possèdent Pavie et Lenoir-Aupois dans leurs librairies diffère grandement. En effet, Lenoir-Aupois n'a que 565 titres alors que Pavie en propose 1449. Nous voyons là que ces deux librairies ne sont pas du même rang, mais ce qui n'est pas étonnant puisque Pavie est imprimeur-libraire, qui est un statut important dans les métiers du livre. En comparaison avec les cabinets de lecture d'Angers, nous remarquons que Lenoir-Aupois possède moins de titres (presque moitié moins) dans sa librairie que dans son cabinet de lecture, ce qui est paradoxal puisque la librairie est censée être son activité principale. Ce que nous dit cela, c'est qu'il aurait beaucoup investi dans son cabinet de lecture, sans doute parce que ce commerce lui profitait, peut-être même plus que sa librairie, mais restons prudents quant à cette idée car rien ne peut l'affirmer. Pour ce qui est de Pavie, le nombre de titres qu'il possède est bien supérieur aux cabinets de lecture, dont celui qui en a le plus est celui de Lenoir-Aupois avec 1053 titres.

Pour ce qui est du nombre d'exemplaires des titres que possèdent les libraires, nous voyons que la différence est nette. En effet, tandis que Bonnet-Meslet n'en a que 322, la Veuve Voisin 1030 et Lenoir-Aupois 1923 dans son cabinet, ce dernier en a 3399 dans sa librairie et Pavie en a 42 755. Nous voyons donc bien que les librairies ont davantage de livres, ce qui n'est pas étonnant puisque ces derniers ont sans aucun doute des locaux plus spacieux qui peuvent contenir plus de livres, en particulier Pavie, alors que les cabinets de lecture d'Angers ne sont généralement que de petites boutiques sans salle. Mais cela pourrait aussi signifier que les cabinets de lecture n'emmagent pas les ouvrages, contrairement à Pavie par exemple, qui dans son catalogue sépare les livres du magasin à ceux présents en boutique.

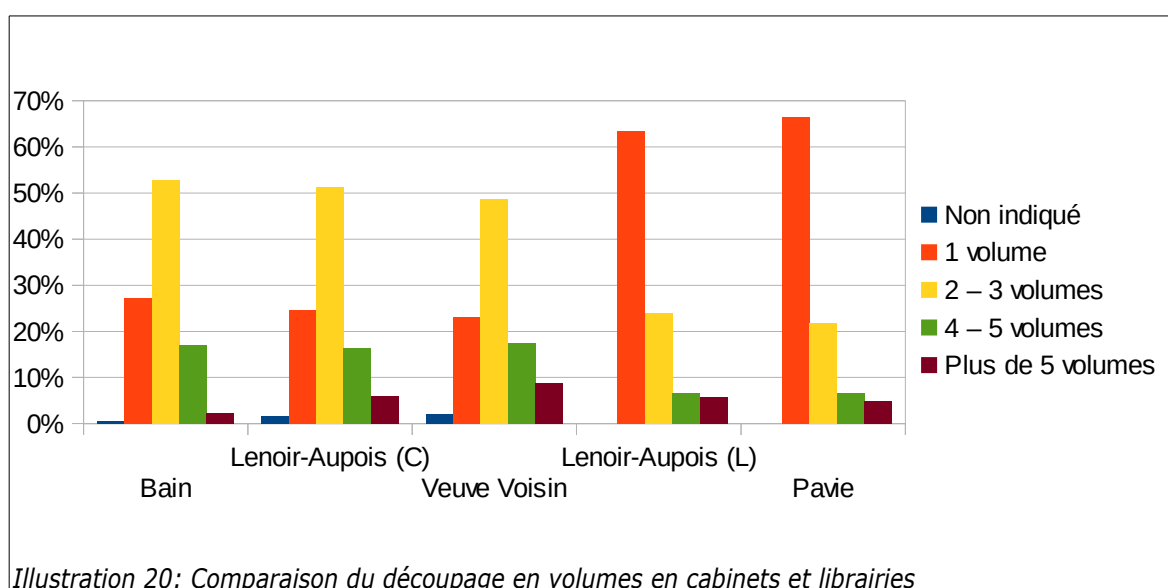
Afin de continuer la comparaison de l'offre des libraires avec l'offre des cabinets de lecture, je passe à présent à la comparaison de la forme des livres qu'ils possèdent. Cette caractéristique des livres pourra nous montrer si les libraires, au début du siècle, étaient déjà soumis à la « loi » des cabinets de lecture que j'ai évoqué plus haut. Premièrement, j'ai pu relever tous les formats des livres des librairies de Lenoir-Aupois et Pavie, dont les proportions sont à peu près similaires à celles des cabinets de lecture :

156 PARINET, Élisabeth, *Une histoire de l'édition...* Op. cit., p. 135.



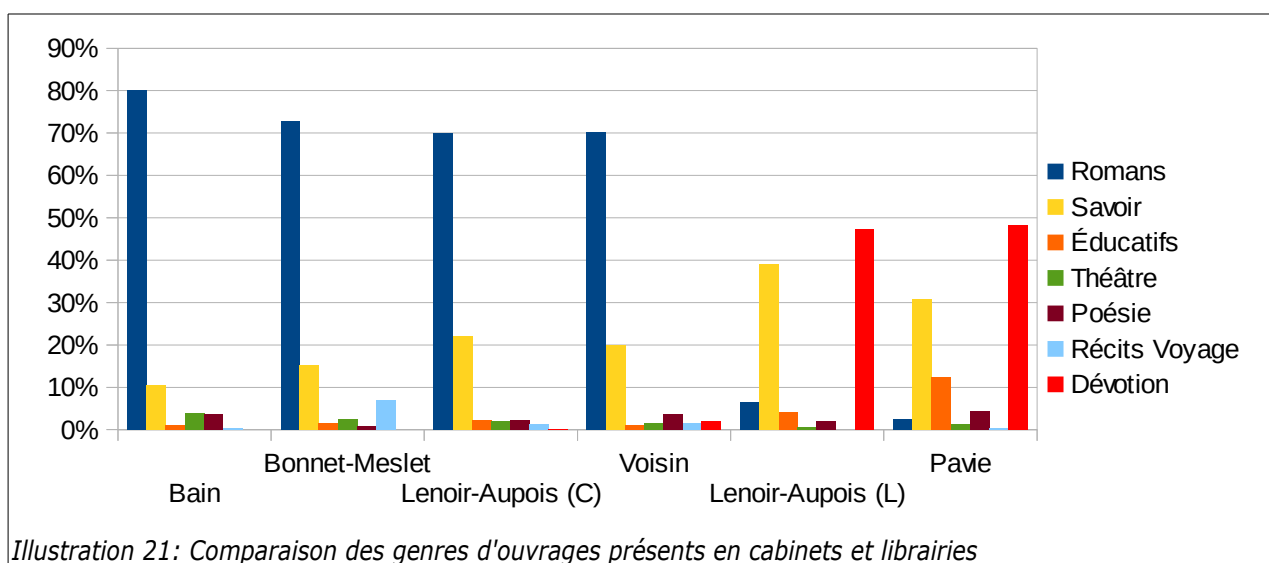
En effet, comme nous pouvons le remarquer sur ce diagramme, c'est bien le format in-12 qui est largement en tête des formats les plus présents, aussi bien pour les cabinets de lecture que pour les librairies. Il faut cependant signaler que chez les libraires, le format in-8 occupe une place légèrement plus grande et qu'à l'inverse, le format in-18 semble être un format plutôt délaissé si nous comparons avec les cabinets de lecture. L'in-12 serait donc un format standard à cette époque, comme je l'ai déjà mentionné dans l'analyse des catalogues des cabinets de lecture.

Pour continuer cette comparaison des formes des livres, il nous faut maintenant nous pencher sur le découpage, ou « tronçonnage », des exemplaires en volumes. En effet, j'ai précédemment étudié cette caractéristique pour l'offre des cabinets de lecture, et il en ressortait que cette pratique était courante pour ce genre de commerce, il nous faut donc voir si cela était également le cas pour l'offre des libraires. Pour ce faire, j'ai relevé la totalité des mentions de nombre de volumes et les ai classées selon les mêmes catégories que pour les cabinets de lecture, c'est-à-dire les livres en un seul volume, ceux en deux ou trois volumes, ceux en quatre ou cinq volumes et ceux qui sont divisés en plus de cinq volumes :



Comme nous pouvons le voir sur ce diagramme, la différence est flagrante. En effet, les libraires privilégient les livres en un seul volume, qui atteignent 63,5 % du total du catalogue pour Lenoir-Aupois et 66,5 % pour Pavie. Cela n'est pas étonnant, car comme je l'ai évoqué lors de l'analyse de l'offre des cabinets de lecture, ces derniers avaient besoin de plusieurs volumes d'un exemplaire afin de satisfaire la clientèle en donnant à lire différents volumes d'un même ouvrage à plusieurs clients afin d'assurer un roulement, ce dont les libraires n'avaient pas besoin puisqu'ils ne se chargent que de la vente, et qu'un livre en plusieurs volumes voit son prix multiplié en fonction du nombre de volumes, ce qui n'est pas avantageux pour un acheteur. Ce que montre également cette différence est que les libraires n'étaient pas encore totalement soumis à la forme du livre destinée aux cabinets de lecture, mais cela pourrait être expliqué par la différence des offres de ces deux types d'établissements. Je reviendrai donc brièvement sur le « tronçonnage » lors de l'analyse qui suit, sur les genres d'imprimés des libraires.

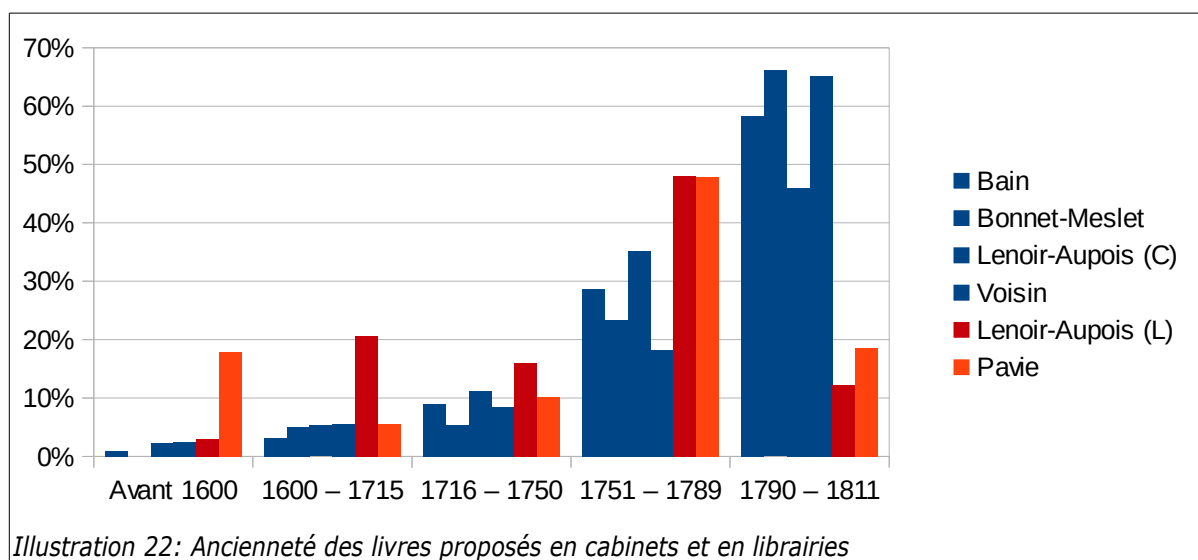
Un point essentiel dans la comparaison des cabinets de lecture et des libraires d'Angers est bien entendu la différence des types d'ouvrages qu'ils proposent. Pour ce faire, j'ai pris en compte tout le catalogue de la librairie de Lenoir-Aupois et pour Pavie je me suis essentiellement penché sur la partie de son catalogue consacrée aux ouvrages présents dans sa boutique. Pour le premier j'ai pu identifier le genre de 426 ouvrages et 946 pour Pavie. Afin de comparer au mieux ces offres, j'ai utilisé les mêmes catégories que pour l'analyse des catalogues des cabinets de lecture, en laissant de côté les ouvrages « inclassables », dont la présence dans cette étude semblerait futile :



Ce diagramme montre une nette différence d'offre entre les cabinets de lecture et les libraires. En effet, tandis que les cabinets de lecture, comme nous l'avons déjà vu, proposent majoritairement des romans et dans une moindre mesure des ouvrages de savoir, la grande partie du commerce de Lenoir-Aupois et Pavie consiste à vendre des ouvrages religieux et de savoir, qui représentent ensemble 79 % de l'offre de Pavie et 86 % de celle de Lenoir-Aupois. Ceci explique pourquoi les libraires ont principalement des ouvrages en un seul volume, car ce sont surtout les romans destinés aux cabinets de lecture qui subissent ce « tronçonnage », et ils n'en ont que très peu. Nous comprenons donc qu'il n'y avait pas vraiment de concurrence entre ces deux types d'établissements, du moins en 1811, car les cabinets de

lecture donnaient à principalement à lire des romans, genre d'ouvrages que les libraires ne vendent que très marginalement.

Enfin, pour terminer cette comparaison, il est important de confronter les dates de parution des titres proposés par les libraires et les cabinets de lecture :



Au vu de ce diagramme, la différence des dates des ouvrages proposés est claire : Les cabinets de lecture ont une offre beaucoup plus récente. En effet, tandis que pour les cabinets de lecture le nombre de livres fait un *crescendo* des plus anciens aux plus récents, les libraires proposent davantage de livres édités pour la première fois entre 1751 et 1789. Les librairies ne s'efforcent donc pas de proposer des nouveautés, contrairement aux cabinets de lecture dont c'est une caractéristique importante de leur succès.

Suite à ces comparaisons de l'offre des librairies et des cabinets de lecture, nous pouvons conclure que ces deux types d'établissements n'étaient pas indirectement concurrents, dans le sens où en 1811 les libraires ne sont pas encore soumis à la « loi » des cabinets de lecture, c'est-à-dire qu'il ne leur est pas encore imposé, par exemple, le livre divisé en plusieurs volumes, du moins pas autant que durant les décennies suivantes. Nous pouvons aussi émettre l'hypothèse qu'ils n'étaient pas non plus directement en concurrence. En effet, l'offre des libraires ne correspond pas vraiment à celle des cabinets de lecture, les premiers proposent principalement des ouvrages de savoir et de dévotion, alors que l'activité principale des cabinets de lecture se cantonnait aux romans, et dans une moindre mesure aux ouvrages de savoir, mais c'est bien ce premier genre d'ouvrage qui en faisait le succès, un genre d'ouvrage que les libraires ne proposent que très peu. Ensuite, la relative ancienneté des titres proposés par les libraires nous montre que la clientèle était sans doute différente pour ces deux types de commerce, cherchant chez l'un la nouveauté, les romans à la mode, et chez l'autre une littérature plus érudite, ouvrages pratiques, etc, dont l'ancienneté n'est pas un critère de sélection.

3.3. Les cabinets de lecture et les bibliothèques : un « fratricide » ?

Lorsqu'on s'intéresse aux cabinets de lecture d'une ville, comment ne pas évoquer les bibliothèques ? En effet, par leur moyen de diffuser les imprimés (le prêt), ces deux institutions sont presque sœurs, mais ont un fonctionnement différent : les cabinets de lecture sont liés à l'ambition mercantile alors que les bibliothèques ont une mission de diffusion à grande échelle, de partage des biens nationaux, d'accès pour tous les hommes à l'héritage culturel et intellectuel que la Révolution française a permis. Comme la partie précédente, je tâcherai ici de confronter ces deux types d'établissements afin d'en ressortir des interactions, directes ou indirectes, au sein du marché du livre angevin. Pour cela je commencerai par faire un rapide historique des bibliothèques à Angers, ensuite je comparerai leurs fonctionnements à travers plusieurs angles d'études et enfin j'évoquerai la possible décadence des cabinets de lecture à cause des bibliothèques.

3.3.1. Les bibliothèques angevines

Les bibliothèques publiques françaises ont été constituées grâce aux confiscations des livres qui appartenaient à des particuliers ou à des institutions, surtout à l'Église qui est une grande productrice et conservatrice d'écrits. Suite aux nombreuses confiscations, les assemblées révolutionnaires ont réussi à rassembler une grande partie des grandes collections privées de l'Ancien Régime. C'est là que la question de son traitement se pose : plutôt que de les vendre, les mettre à la disposition du peuple est l'idée qui naît en 1790. Le pouvoir des livres et de la lecture n'est pas méconnu des révolutionnaires : le concept de bibliothèque que nous connaissons aujourd'hui voit le jour.

Ainsi, en 1791, Talleyrand propose « l'établissement d'une bibliothèque publique dans chaque département à partir des collections confisquées et en engageant des ecclésiastiques privés d'emploi comme bibliothécaires¹⁵⁷ ». Mais cela ne se fit pas immédiatement, suite à de nombreux conflits idéologiques concernant l'utilité des imprimés confisqués, les premières bibliothèques peuvent s'établir.

À Angers, la création de la bibliothèque publique rencontra des obstacles : tout d'abord, pour appliquer les décrets de 1789 sur les biens confisqués, la municipalité a dû trouver des locaux suffisamment grands afin de contenir un grand nombre de livres, car il fallait pouvoir contenir les « bibliothèques du séminaire, de la cathédrale, de la faculté de théologie, des abbayes Toussaint, Saint-Aubin, Saint-Serge, Saint-Nicolas, de la Haye aux Bonshommes, des couvents des cordeliers, de la Baumette, des Jacobins, des Augustins, des Capucins, des Carmes, de l'Oratoire, de la Mission...¹⁵⁸ ». Pour cela, la municipalité créa des dépôts littéraires, destinés à accueillir la masse d'ouvrages qui devint d'un seul coup propriété de l'État : les plus importants étant Toussaint, Saint-Serge et Saint-Martin. C'est finalement le 30 mars 1798 que la bibliothèque municipale est inaugurée dans l'ancien évêché, mais le retour de l'évêque en 1802 entraîne sa fermeture en 1803, car ce dernier se bat contre la municipalité pour récupérer l'ancien

157 LYONS, Martyn, *Le triomphe du livre...* op. cit., p. 171

158 CHEVALIER, Agnès, *Histoire de bibliothèques, la bibliothèque municipale d'Angers : 1798-1978*, Paris : Impression Topographic-Publi-Graphic, 1988, p. 9.

évêché. La bibliothèque d'Angers trouva donc sa place au Logis Barrault suite à son transfert en 1804, pour ouvrir ses portes au public en 1805.

Pendant soixante ans, seule la bibliothèque municipale assumait son rôle en matière de lecture publique, cependant le public touché est essentiellement constitué d'érudits et d'universitaires.. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce constat : les horaires d'ouverture ou encore les documents proposés, ne sont pas adaptés à un public populaire, qui travaille pendant que la bibliothèque est ouverte et qui préfère lire la presse populaire à sensation ou la littérature d'évasion. Afin de palier à ces problèmes, des bibliothèques populaires naissent dans la deuxième moitié du siècle à partir de 1865, afin de toucher « réellement les classes laborieuses, à la différence des bibliothèques municipales, les bibliothèques populaires sont ouvertes le soir et le dimanche, pratiquent le prêt à domicile s'installent dans les quartiers ouvriers et proposent des romans et des ouvrages de vulgarisation récents¹⁵⁹ ».

3.3.2. Un système bibliothéconomique inefficace

Après la création de grands fonds pendant la Révolution française, des difficultés ont été rencontrées dans la suite du projet des bibliothèques. En effet, « aucune politique d'acquisition et d'accueil des lecteurs n'est mise en place par les communes¹⁶⁰ ». Beaucoup de lacunes voient le jour, et ne permettent pas de mener à bien les missions dévolues aux bibliothèques, rien n'est fait pour attirer le public : « heure d'ouverture limitées, inconfort, rareté des catalogues, personnel peu formé, absence d'ouvrages littéraires ou documentaires récents¹⁶¹ », seuls quelques érudits trouvent ce dont ils ont besoin. On comprend alors que les bibliothèques, à leurs débuts, n'inquiétaient en rien les cabinets de lecture, car comme l'écrit Jean-Yves Mollier : « le cabinet de lecture a puisé son énergie dans la carence constatée du système de bibliothéconomie¹⁶² ». Ainsi, les cabinets de lecture étaient les « machines à lire » ou « à rêver¹⁶³ » des populations urbaines, tandis que les bibliothèques « continuai[ent] à appartenir à l'univers des lettrés¹⁶⁴ ». Il est clair que le public des bibliothèques n'est pas le même que les cabinets de lecture. En 1813, le maire d'Angers fait parvenir une lettre au préfet du Maine-et-Loire, dans laquelle il fait état des problèmes que rencontre la bibliothèque municipale (toujours seule à cette date). En effet, il y met en avant l'absence d'ouvrages nouveaux parus durant les vingt dernières années, tandis que les cabinets de lecture font tous leurs efforts pour proposer des ouvrages récents. Mais quoiqu'il en soit, les romans n'ont pas encore leur place en bibliothèque, n'ayant pas le statut qu'ils auront plus tard. Ce dont se plaint le maire, c'est que les ouvrages scientifiques deviennent quelque peu obsolètes, car ne font pas état des récentes découvertes. Finalement, cette lettre du maire n'est qu'un cri d'alarme pour signaler que trop

159 CHEVALIER, Agnès, *Histoire de bibliothèques...* Op. cit. Disponible en ligne : http://bibli.angers.fr/search~S8*frf?/.b1086645/.b1086645/1,1,1,B/l856~b1086645&FF=&1,0,,1,0

160 PARINET, Élisabeth, *Une histoire de l'édition...* Op. cit., p. 116.

161 *Ibid.* p. 116.

162 FALCONER, Graham (dir.), *Autour d'un cabinet de lecture*, Toronto : Centre d'études du XIXe siècle Joseph Sablé, 199 p.

163 MOLLIER, Jean-Yves, « Les cabinets de lecture », art. cit. p. 150.

164 FALCONER, Graham (dir.), *Autour d'un cabinet de lecture...* op. cit.

peu de moyens sont alloués à la bibliothèque, malgré un nombre assez important de volumes, qui s'élève à 32 671¹⁶⁵.

De plus, le critère qui met de côté une large partie de la population angevine est la fréquence d'ouverture. En effet, la bibliothèque municipale n'est ouverte au public que les lundis, mercredis, jeudis et samedis, de 10h à 14h¹⁶⁶. Cela paraît faible à côté des cabinets de lecture qui, généralement sont ouverts toute la semaine, avec des horaires beaucoup plus étendus. On peut tout de même noter que ces horaires seront améliorés durant tout le siècle : à partir de 1831 elle est ouverte de 10h à 16h les mêmes jours ; à partir de 1838 elle ouvre un jour de plus (mardi) ; en 1871 est décidé l'ouverture le dimanche de 12h à 16h dans l'espoir d'attirer une population plus modeste, sans succès. Ajouté à cela que la bibliothèque municipale ne prête pas d'ouvrages (sauf dans quelques cas comme les enseignants ou étudiants, la population « ordinaire » en est exclue), ce qui oblige ceux qui veulent les consulter à rester sur place, dans un lieu qui s'y prête fort peu d'après le maire d'Angers¹⁶⁷. De plus, il faudrait se mélanger aux érudits et aux étudiants qui investissent les lieux, chose difficile pour certaines franges de la population, qui encore aujourd'hui considèrent la bibliothèque comme un « temple sacré » intimidant et dont il ne se considèrent pas dignes. Ce sentiment sera longtemps nourri par le personnel, qui veut sauvegarder l'image d'un établissement d'étude. Pour cela, dans la deuxième moitié du siècle, ils refuseront de prêter des romans, par peur d'attirer un public qui cherche des ouvrages de détente, considérant que le prêt de romans est du ressort des bibliothèques populaires.

Finalement, cette bibliothèque ne s'adresse qu'à une partie de la population : les lettrés, érudits, chercheurs, étudiants, etc. Cela peut se voir dans une annonce de 1814, qui prévient que la bibliothèque se compose de « 25 à 30 000 volumes de choix, classés d'après les systèmes bibliographiques les plus modernes¹⁶⁸ », cette dernière information ne s'adressant qu'au public précédemment cité, dont les recherches seraient donc facilitées.

Les cabinets de lecture ne sont donc pas inquiétés par la bibliothèque municipale d'Angers, ils sont bien différents sur de nombreux points. Comme on a pu le voir, les cabinets de lecture prospèrent encore longtemps après la création de cette bibliothèque, mais connaissent des difficultés dans la deuxième moitié du siècle, période de création de plusieurs bibliothèques populaires. Sont-ce elles qui doivent inquiéter les cabinets de lecture ?

3.3.3. Les bibliothèques populaires : vers un remplacement des cabinets de lecture ?

C'est dans les années 1860 que les bibliothèques populaires commencent à être créées, à l'origine d'initiatives privées et publiques. La première du nom a été une bibliothèque populaire privée, sise rue Baudrière dans l'ancien Palais des marchands, appelée « bibliothèque du soir et du dimanche¹⁶⁹ », et créée

165 *L'Anjou Historique*, 13^e année, Angers : Schmit et Siraudeau, 1912, p. 499.

166 *Annuaire statistique du Maine-et-Loire*, Angers : Mame, 1814. p. 144.

167 *L'Anjou Historique*, 13^e année, Angers : Schmit et Siraudeau, 1912, p. 499.

168 *Annuaire statistique du Maine-et-Loire*, Angers : Mame, 1814. p. 144.

169 BERNARD, Sandrine, *Les bibliothèques populaires du Maine-et-Loire de 1865 à 1914*. Mémoire de maîtrise : Histoire : Angers, Université d'Angers, 1998, p. 33.

en 1865, qui fonctionne grâce aux souscriptions d'Angevins associés, à l'origine de l'établissement pour « accompagner les efforts de l'éducation populaire¹⁷⁰ ». Elle fermera ses portes en 1874 et ses livres seront rachetés par la municipalité pour la bibliothèque Pincé, première des cinq bibliothèques populaires publiques qui émergeront entre 1871 et 1899 : la bibliothèque Pincé en 1871, bibliothèque du boulevard de Laval en 1872, celle de la rue Condorcet en 1884, bibliothèque Victor Hugo en 1898 et la bibliothèque des Justices en 1899.

Contrairement à la bibliothèque municipale évoquée précédemment, ces bibliothèques sont explicitement destinées aux publics populaires, comme on peut le voir dans un discours de Jules Simon en 1873, qui était alors ministre de l'Instruction publique : « [Les bibliothèques populaires] procurent aux travailleurs, aux ouvriers, d'honnêtes et d'utiles distractions ; elles contribuent à élever leur esprit, à les éloigner des plaisirs futiles ou dégradants, et surtout, elles leur fournissent les moyens de développer leur instruction générale ou technique¹⁷¹ ». Ce que ne dit pas ce discours quelque peu infantilisant, c'est que les bibliothèques populaires ne semblent pas avoir été créées seulement pour faciliter « l'accès au livre du peuple, mais plutôt pour que la bibliothèque municipale ne perde son rôle de sanctuaire et ne soit plus tout à fait vouée à la conservation et à l'érudition en s'ouvrant davantage au public¹⁷² ».

Dès le départ, la gratuité du service n'est pas remis en question, car il s'agit d'un critère essentiel pour toucher les classes populaires. Cependant, dans les premières années le prêt à domicile n'est pas pratiqué. En effet, il faut attendre 1878, lorsque le maire décide de l'instituer à la bibliothèque Pincé, appelée par conséquent « bibliothèque de circulation ». Cette initiative a rencontré un tel succès que la municipalité ne proposera pas de salles de lecture dans les autres bibliothèques qui suivront, ce qui les rapprochent de certains cabinets de lecture d'Angers (abonnement « au-dehors », sans salle).

Pour ce qui est de leurs emplacements, les bibliothèques populaires investissent les écoles de quartier, afin d'éviter à la municipalité d'envisager des constructions supplémentaires, et permet d'avoir un enseignant en guise de bibliothécaire. Outre le fait que les écoles sont des lieux d'attractions, connus de la population, ces bibliothèques occupent des lieux stratégiques. En effet, la première d'entre elles, qui était privée, est installée dans la rue Baudrière, c'est-à-dire en centre ville, dans la zone où la majorité des cabinets de lecture sont présents durant tout le siècle, tout comme la première bibliothèque populaire publique, qui était elle aussi en centre ville, d'abord à l'Hôtel Pincé puis plusieurs d'autres rue de la même zone suite à quelques déménagements entre 1871 et 1888.

On comprend alors que ces établissements ont pu porter préjudice aux cabinets de lecture, d'abord par leur gratuité, et ensuite par le prêt à domicile, bien qu'il ne soit pratiqué qu'assez tardivement (1878). Par ailleurs, nous pouvons voir que l'offre était différente. En effet, en prenant en compte l'offre de la bibliothèque Pincé en 1878, il est clair que leur objectif était d'éduquer le peuple, la majorité étant des ouvrages instructifs et éducatifs, la littérature (romans, contes et nouvelles) n'occupant que 35,62 % du

170 PARINET, Élisabeth, *Une histoire de l'édition...* Op. cit., p. 118.

171 Cité par : CHEVALIER, Agnès, *Histoire de bibliothèques...* Op. Cit., p. 78.

172 BERNARD, Sandrine, *Les bibliothèques populaires du Maine-et-Loire...* Op. Cit., p. 40.

fonds¹⁷³. Cependant on peut voir qu'en 1879 ce sont ces derniers qui sont les plus empruntés¹⁷⁴, avec 2271 emprunts (soit 48%), le deuxième type de documents les plus empruntés étant les ouvrages d'histoire qui s'élève à 754 emprunts (16%). Nous voyons donc ici que les bibliothèques populaires, qui fonctionnent de concert, ne proposent pas autant de romans que les cabinets de lecture, mais qu'il s'agit du genre qui est le plus emprunté. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que les bibliothèques populaires ont drainé au moins une petite partie des cabinets de lecture. Car les lecteurs de classes populaires qui se fournissaient en livres via les cabinets de lecture parce que la location était le seul moyen pour eux d'accéder au livre, se sont sans doute laissés attirer par ces institutions qui leur permettaient de lire sans dépenser le moindre sou et leur étaient plus accessibles grâce à l'ouverture le soir et le dimanche.

Finalement, les bibliothèques populaires n'ont dû avoir qu'un faible impact sur le commerce des cabinets de lecture, du moins pendant le XIXe siècle. En effet, beaucoup d'avantages se présentaient à leurs créations, mais ils n'étaient pas assez aboutis. Par là je veux dire, par exemple, que le prêt à domicile a été une initiative importante mais qu'il n'a été institué que trop tard pour être à l'origine de la décadence des cabinets de lecture. En effet, la chute du nombre de cabinets de lecture simples à Angers débute en 1865 d'après mes données, date de création de la première bibliothèque populaire, mais deux critères essentiels me laissent penser qu'elle n'a pas amorcé cette lente disparition, malgré qu'elle soit gratuite et à proximité des cabinets de lecture : pas de prêt à domicile et ouverture seulement le soir et le dimanche midi.

Dans la société angevine, les cabinets de lecture se sont imposés dans le marché du livre local, non sans rencontrer des obstacles. En effet, ces nouveaux établissements ont suscité une certaine méfiance du côté des autorités, qui semblaient inquiets de perdre le contrôle des métiers du livre et par conséquent le contrôle des opinions. Face à un commerce au fonctionnement particulier, qui diffusait en masse les imprimés, et qui touchait des strates de la population qui n'auraient pu accéder que difficilement à la lecture sans eux, les autorités n'ont pas hésité à surveiller les établissements qui s'adonnaient à la location de livres, allant même parfois jusqu'à l'acharnement. Mais finalement il s'avère que cette méfiance était en partie née de l'ignorance envers les cabinets de lecture, de la difficulté de saisir un concept en perpétuel mouvement.

Parmi les acteurs du livre, les cabinets de lecture ont su se faire une place, entre les librairies et les bibliothèques. Tout d'abord on pourrait penser qu'ils ont nui aux librairies, ce qui dans un sens a sûrement été le cas, nourrissant ainsi une certaine concurrence. Cependant, lorsque nous prenons du recul, que l'on s'attache à leur relation dans sa globalité, il n'est pas insensé de penser que les cabinets de lecture aient pu être bénéfiques aux librairies, par la manière dont ils ont secoué le monde du livre et ont fait naître des réflexions tournées vers le progrès, mais aussi par le fait que le concept de cabinet de

173 *Ibid.* p. 159 – 163.

174 *Ibid.* p. 211.

lecture ait été approprié par les libraires, leur permettant ainsi une survie dans un contexte économique morose. Concernant les bibliothèques, j'ai des doutes quant à une réelle concurrence. Premièrement parce que la bibliothèque municipale, seule jusqu'en 1865, ne visait pas le même public, et que les bibliothèques populaires qui auraient pu impacter sur les cabinets de lecture n'ont été créées que trop tardivement, sans oublier qu'elles étaient en pleine recherche de leur identité, de leur fonctionnement, de leurs objectifs ; elles étaient donc inabouties à cette période, laissant le champ libre aux cabinets de lecture durant le XIXe siècle.

Conclusion

Grâce à Françoise Parent-Lardeur nous connaissons le grand succès qu'ont rencontré les cabinets de lecture à Paris, mais pour comprendre ce qu'il en était en province, l'étude de ces établissements de la ville d'Angers a été d'une grande richesse.

Le succès des cabinets de lecture est dû à de multiples facteurs. Premièrement il s'agit du lieu d'implantation, il faut une ville qui permette une lucrativité certaine. Pour cela, les grandes villes sont privilégiées, qui sont des mines de lecteurs à « exploiter ». Ce nombre de lecteurs grandissant est à mettre en relation avec les nombreuses initiatives de l'État pour l'instruction des populations, en particulier urbaines. De plus, il faut prendre en compte les évolutions de la production littéraire, qui font sortir des imprimeries de nombreux romans, genre qui a participé à l'expansion de la lecture en séduisant un plus large lectorat, et qui garnissaient amplement les étagères des cabinets de lecture.

Ces établissements n'ont pas de modèle standard, tout au long de leur existence ils ont vu leurs fonctionnements évoluer au gré du prix de l'imprimé, des différentes clientèles, de l'alphabétisation grandissante, ou encore des successions des différents gouvernements. Ce qui a donné naissance à de nombreuses formes différentes de ces commerces, qui leur donne un caractère protéiforme, insaisissable, à tel point que leurs contemporains pouvaient ne pas les identifier pleinement comme un type de commerce à part entière, les confondant souvent avec les librairies.

Outre leur participation à une diffusion massive de la culture écrite au sens général, les cabinets de lecture ont permis au genre romanesque de s'épanouir. En effet, les romans n'avaient pas la considération qu'on leur porte aujourd'hui, leur lecture était un plaisir inavouable. Ces établissements ont donc été un tremplin essentiel à leur succès, car il s'agissait du genre le plus présent dans leurs catalogues, et donc sans aucun doute le plus lu par la clientèle. Ils ont permis le succès d'auteurs comme Victor Hugo ou Rousseau, qui sont aujourd'hui des références en la matière. On peut aussi évoquer les ouvrages étrangers, qui en partie grâce aux cabinets de lecture, ont percé le marché du livre français, en étendant les échanges culturels entre différents pays, en particulier avec l'Angleterre et l'Allemagne. Sans oublier que par la même occasion, ils ont fait la promotion de romancières, participant ainsi à leur légitimation dans le monde littéraire.

Mis à part la question de l'offre, les cabinets de lecture angevins occupaient une place particulière dans le marché du livre. En effet, comme l'expliquait Claude Pichois, ils faisaient la loi, leur commerce s'imposait face aux autres acteurs du livre, que ce soit les libraires, les éditeurs ou les auteurs. Car au vu de leur succès qui représentait une manne pour les éditeurs, la production littéraire leur était souvent destinée, au grand dam des libraires et des auteurs, qui étaient obligés de se soumettre. De là naît l'idée d'une concurrence avec les libraires, car si les cabinets de lecture proposaient un moyen de lire à prix réduit, ne se mettaient-ils pas en position d'adversité face aux libraires ? La réponse à cette question n'est pas élucidée, bien que la logique veuille qu'une concurrence peut être devinée. En effet, même si la location permettait aux classes non aisées, voire populaires, d'accéder à la lecture, elle ne leur était pas

réservée. Car même les classes aisées s'adonnaient à l'emprunt en échange d'une somme modique. Pour cette population, on peut se demander ce que les cabinets de lecture pouvaient leur apporter, puisque l'achat était dans leurs moyens. Peut-être était-ce un moyen de camoufler des lectures honteuses de romans, en envoyant une personne aller chercher ce genre qui n'était que très peu présent en librairie au début du siècle à Angers, ou bien, comme le dira plus tard Marcel Proust avec humour, par avarice¹⁷⁵. Une chose est certaine, les cabinets de lecture s'adressaient à toute la population, mais chaque cabinet pouvait avoir une clientèle différente, suivant le « standing » de l'établissement, mais pouvaient aussi participer au mélange social, à l'image du cabinet de lecture que peint M. J. Brisset dans son roman *Le cabinet de lecture*¹⁷⁶.

Les cabinets de lecture ont rencontré beaucoup d'obstacles lors de leur développement, mais les autorités en ont été un qui leur a lourdement nui. En effet, les autorités voyaient dans la location de livres un moyen de pervertir ou d'influencer idéologiquement les populations qu'ils considéraient comme fragiles (en particulier les femmes et les classes populaires). C'est pourquoi ils visaient régulièrement ces établissements qui les inquiétaient, au moyen de lois restrictives (qui parfois ne leur étaient pas destinées) et en exerçant des pressions. Ce qui a pu conduire à des saisies d'ouvrages et des ordres de fermeture, comme on a pu le voir à Angers. Ces attaques vont durer une grande partie du siècle, avec des périodes plus ou moins fortes, jusqu'en 1870, année de l'abolition de la loi de 1810 qui pesait lourdement sur la librairie, et par conséquent sur les cabinets de lecture. Mais le nombre de cabinets de lecture a déjà commencé son lent déclin, qui s'achèvera dans la première moitié du XXe siècle. Décadence qui s'explique principalement par la baisse du prix du livre car leur existence reposait sur un prix trop élevé du livre qui légitimait la location. On peut aussi évoquer l'apparition progressive des bibliothèques populaires, et plus tard des bibliothèques municipales comme nous les connaissons aujourd'hui, qui en évoluant prirent peu à peu le rôle des cabinets dans la diffusion des imprimés, et qui de plus étaient gratuites.

Bien que ce mémoire traite de tout le XIXe siècle, je n'ai pu que me concentrer davantage sur le début du siècle, période de mes sources principales que sont les catalogues. Il conviendrait donc que ce travail puisse être approfondi à l'avenir, par exemple en effectuant une étude similaire sur des catalogues plus tardifs, afin de connaître l'évolution de l'offre de ces établissements. Il y aurait aussi beaucoup à apprendre en tentant d'avoir de plus amples informations sur les tenanciers. Pour cela, une recherche dans les archives de la BnF semble indispensable.

175 « Les personnes qui ont peu d'argent, et celles qui en ont beaucoup, sont empêchées d'acheter des livres, les premières par la pauvreté, les secondes par l'avarice. Aussi les empruntent-elles. », dans *Contre Sainte-Beuve*, Pléiade, 1971, p. 605 ; publié pour la première fois le 28 août 1920 dans *L'Intransigeant*.

176 BRISSET, M. J., *Le cabinet de lecture*, Paris : V. Magnen, 1843.

Aujourd'hui la pratique de location pour les produits culturels physiques se perd, il ne reste par exemple que des vidéo-clubs très marginaux, qui ont eu une période de succès. L'avancée technologique, mais surtout la démocratisation de l'Internet, a eu raison de ce genre de pratique pour ce qui est des produits physiques. En effet, il est maintenant possible d'avoir accès à la culture *via* ce nouvel outil, grâce aux sites web de *streaming* ou la VOD (vidéo à la demande), qui concurrencent les produits physiques grâce à leurs prix très attractifs. Récemment on peut citer l'exemple du jeu-vidéo, jeune produit culturel qui intègre lentement les bibliothèques, pour lequel la question de la location se pose, au vu des prix très élevés. Bien qu'en France quelques ambitieux se soient lancés sur ce terrain, en imaginant des procédés se rapprochant du système des clubs de lecture, cette pratique est interdite sans l'autorisation des éditeurs. Malheureusement ces derniers y sont plutôt réticents, comme envers les vendeurs de jeux-vidéo d'occasion, auxquels ils sont majoritairement opposés, et auxquels ils nuisent par divers moyens. La demande est pourtant forte, et le piratage qui en découle l'est tout autant. En ce qui concerne le livre, il reste quelques traces de la pratique des cabinets de lecture. Premièrement pour ce qui est du livre dématérialisé, ou électronique, certains sites en ligne en proposent la location (lecture dite *streaming*) au moyen d'un abonnement, ce qui les rapprochent du fonctionnement des cabinets de lecture. Mais pour ce qui est du livre physique, l'association Bibliothèque pour Tous a des similitudes avec les cabinets de lecture. En effet, bien que cette association semble mettre à disposition des bibliothèques, celles-ci ont un certain aspect marchand. Prenons l'exemple de la Bibliothèque pour Tous d'Angers, proche de la bibliothèque municipale Toussaint. Premièrement ce sont les romans qui sont mis à l'honneur, tout en privilégiant les nouveautés, les autres types d'ouvrages étant très minoritaires. Deuxièmement, pour ce qui est des conditions d'accès à l'offre de lecture, un abonnement à l'année est imposé, auquel il faut ajouter une « faible rétribution » pour chaque livre emprunté. Mais cet établissement se veut plus intime qu'une bibliothèque municipale : moins d'abonnés, plus d'échanges, ce qui les rapproche aussi des clubs ou sociétés de lecture, qui font partie des ancêtres des cabinets de lecture.

Pour ce qui est de la bibliothèque-médiathèque d'aujourd'hui, n'est-ce pas dans un sens une progéniture des cabinets de lecture ? Car finalement, son fonctionnement est assez similaire : un abonnement pour accéder à l'offre culturelle, une place privilégiée des romans ou encore des pressions extérieures, et parfois intérieures qui peuvent tenter d'influer sur l'offre. En tout cas, ce que dit cette étude, c'est que la diffusion de la culture est en constante évolution. Dans des décennies, des siècles, une institution comme la bibliothèque-médiathèque telle qu'on la connaît peut être amenée à une refonte, à un changement total, voire à une disparition au profit d'un autre système plus efficace. Elles pourront, par exemple, ne garder que leur rôle de conservation du patrimoine et ne prêter que des livres dématérialisés. D'autant plus qu'avec les nouvelles technologies qui apparaissent à grande vitesse, et les nouvelles pratiques culturelles qui en découlent, les bibliothèques se retrouvent déjà confrontées à de nombreuses problématiques.

Annexe 1 : Liste des tenanciers angevins durant le XIXe siècle

Tenancier	Période d'activité	Commerce(s)	Lieu(x)
Audet	1840 → ?	Cabinet de lecture	Rue de l'Aiguillerie
Bain	1811 → ?	Relieur et cabinet	-
Bernier (Melle)	1875 → 1880	Cabinet et librairie	Rue Lenepveu
Binse (Mme)	1818 → 1836	Cabinet de lecture	Rue Bourgeoise
Bonnet-Meslet	1811 → 1822	Relieur et cabinet	Place Neuve, puis rue de l'Oisellerie
Broquet	1885 → ?	Cabinet et librairie	Rue Lenepveu
Brunet	1845 → 1850	Cabinet de lecture	Rue des Deux-Haies
Buyer	1870 → ?	Cabinet de lecture	Rue Baudrière
Chassé (Mme)	1855 → 1885	Salon de journaux	Rue du Grand-Talon
Chauvin	1850 → 1855	Cabinet de lecture	Rue Basse du Mail
Courtin (Veuve)	1855 → 1860	Cabinet de lecture	Rue des Deux-Haies
Dor	1890 → ?	Cabinet et librairie	Rue Lenepveu
Dron	1890 → 1895	Cabinet et librairie	Rue Bodinier
Esnault-Vauglée (puis sa veuve)	1809 → 1827 ?	Cabinet et librairie	Rue Saint-Michel et autres (itinérant)
Freulon	1880 → 1895	Cabinet et librairie	Rue Haute du Mail
Gachet	1837 → 1850	Cabinet et librairie	Rue du Grand-Talon
Gallois (Veuve)	1852 → 1865	Cabinet de lecture	Boulevard de Saumur, puis Place du Ralliement
Guédon	1890 → 1895	Salon de journaux	Rue Toussaint
Hamon	1798 → 1811	Cabinet et bouquiniste	-
Lacail(le)	1836 → 1845	Cabinet de lecture	Rue Bourgeoise
Landais (Melle)	1855 → 1875	Cabinet de lecture	Rue Haute du Mail
Lecozler	1865 → 1895	Cabinet et librairie	Rue Baudrière, puis rue Bodinier
Legendre	1875 → 1885	Cabinet et librairie	Rue Beaurepaire
Lemonnier (Melle)	1860 → ?	Cabinet de lecture	Rue Basse du Mail
Lenoir-Aupois (puis son gendre)	1787 → 1822	Cabinet et librairie	Rue de la loi, puis rue de l'Oisellerie
Massonneau	1850 → ?	Cabinet et librairie	Rue Saint-Denis
Moreau (Mme)	1854 → 1865	Cabinet de lecture	Rue Baudrière
Moron (Mme)	1865 → 1870	Cabinet et librairie	Rue Beaurepaire
Muzet	1869 → ?	Cabinet et librairie	Rue Milton

Panvert	1865 → 1895	Cabinet et librairie	Rue des Deux-Haies
Pelvé	1833 → 1850	Cabinet et librairie	Rue Baudrière
Placé (Mme)	1833 → ?	Cabinet et librairie	Place du Lion d'Or
Rocher (Mme)	1850 → 1854	Cabinet de lecture	Rue Baudrière
Rossignol	1850 → 1855	Cabinet et librairie	Rue Beaurepaire
Simon	1840 → 1870	Cabinet et librairie	Place du Lion d'Or, puis rue Milton, puis rue des Deux-Haies
Voisin (Veuve ; puis M. et Mme)	1804 → 1837	Cabinet de lecture, puis ajout librairie.	Rue du Grand-Talon

Ce tableau ne répertorie sûrement pas tous les tenanciers, m'étant basé sur les *Annuaire statistiques de Maine-et-Loire*, et ayant ajouté quelques noms trouvés dans des documents d'archives.

Annexe 2 : Données chiffrées concernant les cabinets de lecture

	Bain	Bonnet-Meslet	Lenoir-Aupois	Voisin	Savel (Saumur)	Vallée (Baugé)
Nombre de titres	417	307	1053	940	482	373
Nombre d'exemplaires	-	322	1923	1032	-	--

Tableau 3: Quantité de titres et d'exemplaires

	Bain	Bonnet-Meslet	Lenoir-Aupois	Voisin	Savel (Saumur)	Vallée (Baugé)
Avant 1600	3 (1%)	0	16 (2%)	17 (2%)	15	8
1600-1715	10 (3%)	12 (5%)	37 (5%)	38 (6%)	10	31
1715-1750	29 (9%)	13 (5%)	78 (11%)	58 (8%)	25	21
1750-1789	93 (29%)	56 (23%)	246 (35%)	125 (18%)	61	41
1789-1811	189 (58%)	158 (66%)	322 (46%)	446 (65%)	134	106

Tableau 4: Ancienneté des offres

	Non indiqué	1 volume	2-3 volumes	4-5 volumes	Plus de 5 vol.
Bain	2 (0,5%)	114 (27,3%)	220 (52,8%)	71 (17%)	10 (2,4%)
Bonnet-Meslet	1 (0,3%)	67 (21,8%)	148 (48,2%)	68 (22,1%)	23 (7,5%)
Lenoir-Aupois	18 (1,7%)	259 (24,6%)	541 (51,4%)	172 (16,3%)	63 (6%)
Voisin	19 (1,7%)	217 (23,1%)	458 (48,7%)	164 (17,4%)	82 (8,7%)
Vallée (Baugé)	0	182 (51,9%)	134 (38,2%)	33 (9,4%)	2 (0,6%)

Tableau 5: Découpage en volumes des titres

	In-18	In-12	In-8	Autres
Bonnet-Meslet	105 (34,8%)	172 (57%)	25 (8,2%)	0
Lenoir-Aupois	206 (23,3%)	590 (66,6%)	87 (9,9%)	0
Voisin	273 (30,2%)	569 (63%)	53 (5,9%)	8 (0,9%)
Vallée (Baugé)	66 (18,1%)	243 (66,6%)	50 (13,7%)	6 (1,7%)

Tableau 6: Formats des volumes

	Bain	Bonnet-Meslet	Lenoir-Aupois	Voisin	Savel (Saumur)	Vallée (Baugé)
Auteurs indiqués	15	47	80	291	64	75
Pourcentage	4 %	15 %	8 %	31 %	13 %	20 %

Tableau 7: L'indication des auteurs

	Romans	Savoir	Éducatifs	Théâtre	Poésie	Voyage	Dévotion	Inclassables
Bain	280	37	4	14	13	1	0	11
Bonnet-Meslet	195	41	4	7	2	19	0	6
Lenoir-Aupois	550	174	18	16	17	11	1	7
Voisin	507	144	8	12	26	11	14	12
Savel	195	67	12	11	16	7	8	31
Vallée	169	89	29	3	4	2	48	0

Tableau 8: Genres de titres proposés

	Sentimentaux	Aventures	Noirs	Historiques	Badins
Bain	100 (52,4%)	27 (14,1%)	29 (15,2%)	11 (5,8%)	24 (12,6%)
Bonnet-Meslet	62 (45,6%)	27 (19,9%)	14 (10,3%)	18 (13,2%)	15 (11%)
Lenoir-Aupois	156 (46,6%)	67 (20%)	43 (12,8%)	27 (8,1%)	42 (12,5%)
Voisin	154 (42,5%)	71 (19,6%)	78 (21,5%)	24 (6,6%)	35 (9,8%)
Savel	72 (49,3%)	24 (16,4%)	21 (14,4%)	10 (6,8%)	19 (13%)
Vallée	50 (49%)	17 (16,7%)	13 (12,7%)	10 (9,8%)	12 (11,8%)

Tableau 9: Types de romans proposés

	Récits classiques	Mémoires	Épistolaires
Bain	129 (63,9%)	24 (11,9%)	49 (24,2%)
Bonnet-Meslet	109 (80,2%)	9 (6,6%)	18 (13,2%)
Lenoir-Aupois	139 (51,7%)	61 (22,7%)	69 (25,6%)
Voisin	139 (55,8%)	48 (19,3%)	62 (24,9%)
Savel	58 (50,9%)	32 (28,1%)	24 (21%)
Vallée	39 (55,7%)	11 (15,7%)	20 (28,6%)

Tableau 10: Formes des romans proposés

Annexe 3 : Aperçus de catalogues

8	10 ^o	le Comte de Shongbass in	2
		le Chateau Duncam in	2
		les quatre Napolitains in	2
		les mille et une Nuits, in	6
		la forêt de hohenebbe in	1
		l'île inconnue, ou Mémoire du Chevalier de Costine, in	6
		le prieuré de St Bernard, in	2
		le mari coupable, ou l'habitant des tombeaux in	2
		l'Épouse impertinente, in par M ^{me} de gentis,	1
		la Religion Considérée Comme Source du Bonheur, in 8 ^o par M ^{me} de gentis	1
		les Chéris du Cygne, in 8 ^o par M ^{me} de gentis	3
		les mères Rivaux, in par M ^{me} de gentis,	4
		les petits Emigrés in 8 ^o par M ^{me} de gentis	4
		les Vaux téméraire in par M ^{me} de gentis	3
		l'Enfant du Carnaval, in	2
		les Barons de Felsheim, in	4

Illustration 23: Aperçu d'un catalogue manuscrit - 1811

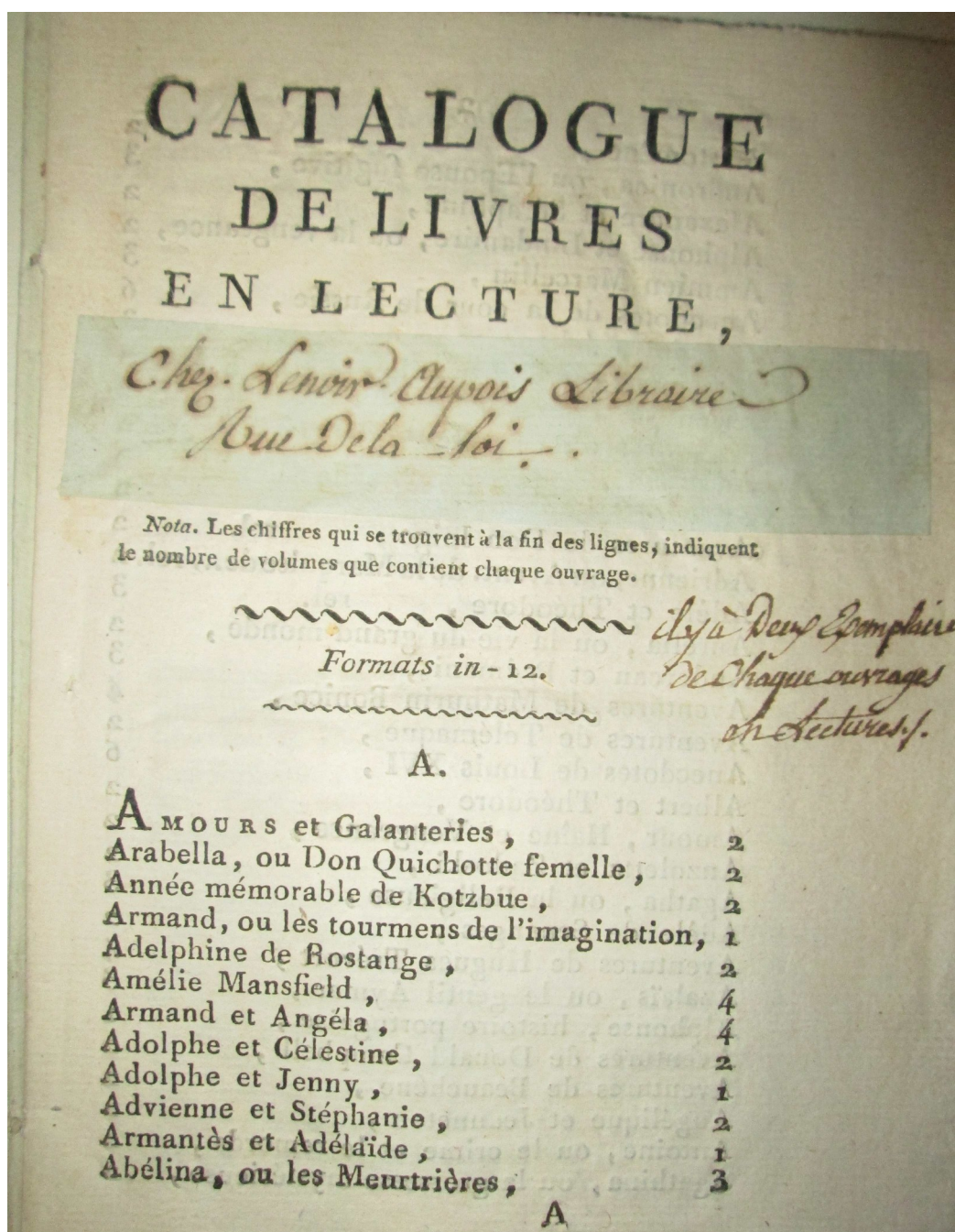


Illustration 24: Aperçu d'un catalogue imprimé - 1811

Annexe 4 : Catalogue sur tableur

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	Titre	Auteur	Nombre exemplaires	Nombre volumes		Formats	Première édition	Genre	Fond	Forme
2										
3	Alphonse et Mathilde	Mme Keraud-Robert	1	4		in-12	1809	Roman	--	--
4	Ainsi va le monde	Dong	1	4		in-12	1804	Roman	Sentimental	Récit
5	Aventures de mon père	Kotzebue (allemand)	2	1		in-12	1798	Roman	Aventure	Récit
6	Atoli, ou les bizarreries du sort	Aliot-Villebrune	1	1		in-12	1802	Roman	Sensible	Récit
7	Artamon et Susanne	Mercier	1	2		in-12	1789	Roman	--	--
8	Arabella, ou le don quichotte femelle	Lennox (anglais)	1	2		in-12	1752	Nouvelle	--	--
9	Annibal fugitif	De la Malle	1	2		in-12	1808	Roman	Chevalerie / H	Récit
10	Aventure d'Alozan le terrible	anonyme	1	4		in-12	1804	Roman	Orientalisme	Récit
11	Arundel et Henriette	Christophe	1	1		in-12	1801	Roman	Aventure	Récit
12	Adeline, ou la confession	anonyme	1	3		in-12	1809	Roman	Sentimental /	Récit
13	Adolphe de Rostange	Desforges	1	2		in-12	1799	Roman	Sentimental	--
14	Alméria de Semecourt	Abs BrF	1	3		in-12	--	--	--	--
15	Alexandre et Séraphine	anonyme	1	2		in-12	1802	Roman	Sentimental	Récit
16	Aventure du docteur Faust	Klinger (allemand)	1	2		in-12	1798	Roman	Satirique / Ph	Récit
17	Ambroise, ou le petit orphelin	anonyme	1	4		-	1802	Roman	Historique	Récit
18	Aleymadure, ou le premier musicien	Abs BrF	1	1		in-12	--	--	--	--
19	Apolline et Dancourt	Du Laurens	1	2		in-18	1769	Roman	Sentimental	Récit
20	Aphrodite, ou la fille retrouvée	Saint-Marcel	1	1		in-18	1797	Roman	--	--
21	Alexis, ou la maisonnette dans les bois	Ducray-Duminil	1	4		in-18	1788	Roman	Sentimental	Récit
22	Aventure de Robinson Crusoe	Defoe (anglais)	1	4		in-18	1719	Roman	Aventure	Récit
23	Aventure de Télémaque	Fénelon	1	4		in-18	1699	Roman	Aventure	Récit
24	Aventure de Caleb Williams	William Godwin (anglais)	1	4		in-18	1798	Roman	Aventure	Récit
25	Adonia, ou les dangers du sentiment	Soulès	1	4		in-18	1801	Roman	Sensible	Récit
26	Augusta et Marcély	Abs BrF	1	1		in-18	--	--	--	--
27	Amour et religion, histoire morale	Lablée	1	2		in-18	1803	Roman	--	--
28	Atala	Chateaubriand	1	1		in-18	1801	Roman	Sensible	Récit
29										
30	Buffon des écoles	Buffon	1	2		in-12	1802	Voyage-instruction		
31	Bellecour ?	-	1	2		in-12	--	--	--	--
32										
33	Caractères et anecdotes de la cour de Suède	Ristell (suédois)	1	1		in-8	1790	Histoire	--	--
34	Confession	J. J. Rousseau	1	5		in-12	1782	Autobiographie	--	--
35	Collection des bulletins de la grande armée	-	1	4		in-12	1806	Officiel	--	--
36	Charles, ou mémoire de la Bussière	Liénart	1	4		in-12	1804	Histoire-Biographie	--	--
37	Cléopâtre, roman historique	Benoist	1	3		in-12	1789	Roman	Historique	Récit
38	Clarisse Harlowe	Samuel Richardson (anglais)	1	14		in-18	1748	Roman	Sensible	épistolaire

Illustration 25: Aperçu d'un catalogue sur tableur, avec les traces du traitement des données

Annexe 5 : Localisation des cabinets de lecture



Illustration 26: Carte présence cabinets de lecture

Annexe 6 :

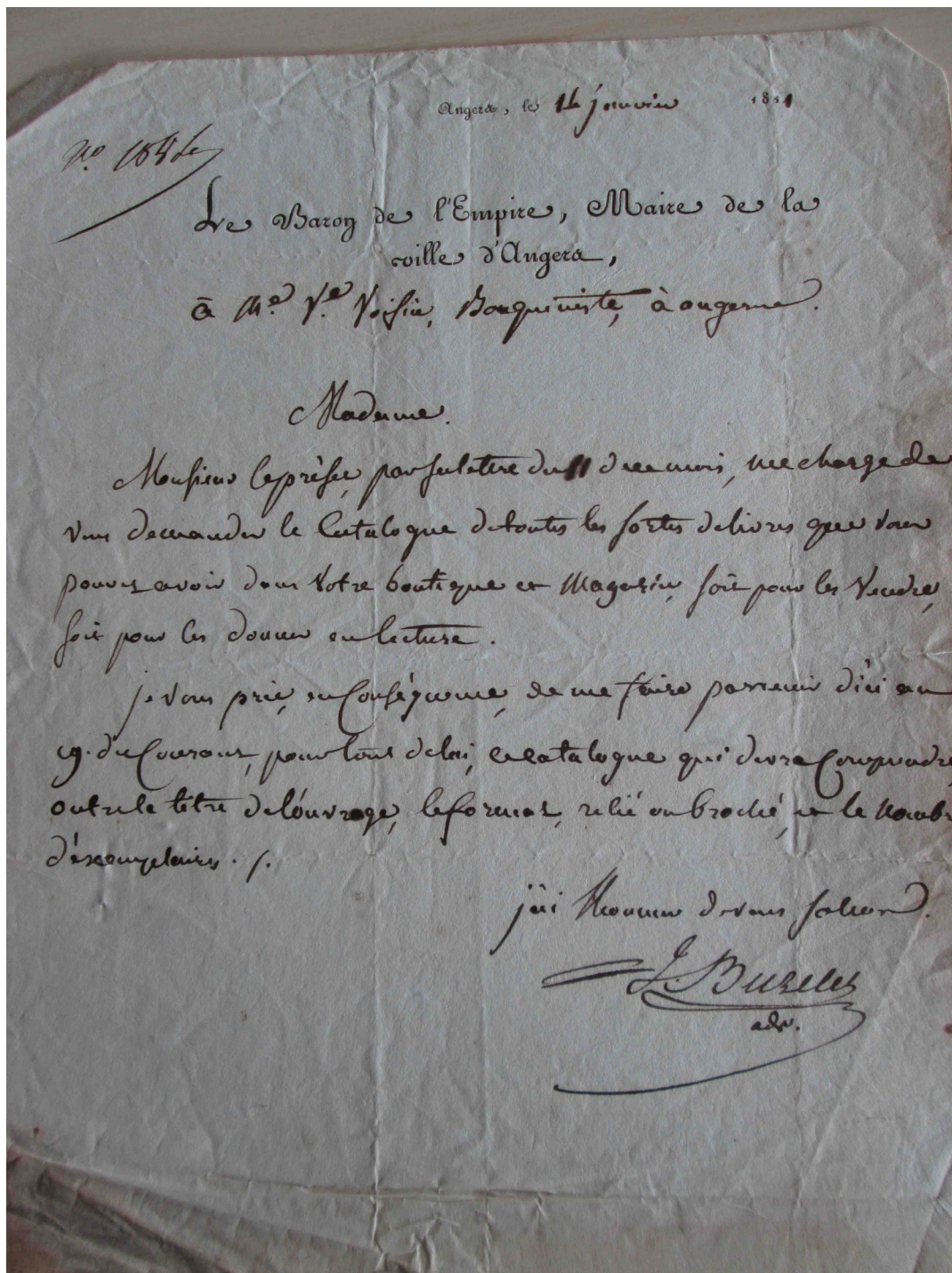


Illustration 27: Lettre de demande de catalogue adressée à la Veuve Voisin

Bibliographie

BARGUILLET, Françoise, *Le roman au XVIIIe siècle*, Paris : PUF, 1981.

BERNARD, Sandrine, *Les bibliothèques populaires du Maine-et-Loire de 1865 à 1914*. Mémoire de maîtrise : Histoire : Angers, Université d'Angers, 1998.

BESSARD-BANQUY, Olivier, « Le livre entre noir et blanc : l'espace de la page imprimée »[en ligne], MILON, Alain (dir.), *Le livre et ses espaces*. Paris : Presses Universitaires de Paris-ouest, 2012, 703 p. [Consulté le 27/12/2015]. Disponible à cette adresse : <http://books.openedition.org/pupo/503>

BIED, Robert, « le monde des auteurs », CHARTIER, Roger (dir.), *Histoire de l'édition française*. Paris: Promodis, 1984, t. II.

BLASSELLE, Bruno. *Histoire du livre*. Paris, France: Gallimard, 2008.

BLUSSEAU, Marie. *Les spectacles publics, les divertissements et loisirs collectifs à Angers dans la seconde moitié du XVIIIe siècle*. Mémoire : histoire. Angers : Université d'Angers, 2008.

CHARTIER, Roger, « Livres, lecteurs, lectures » dans *Le monde des Lumières*, Paris : Fayard, 1999.

CHEVALIER, Agnès, *Histoire de bibliothèques, la bibliothèque municipale d'Angers : 1798-1978*, Paris : Impression Topographic-Publi-Graphic, 1988.

DELON, Michel, MALANDAIN, Pierre, *Littérature française du XVIIIe siècle*, Paris : PUF, 1996.

D'HULST, Lieven, « Traduire l'Europe en France entre 1810 et 1840 », dans BALLARD, Michel (dir.), *Europe et traduction*, Arras : Artois Presse université / Presses de l'université d'Ottawa, 1998.

GITON, Céline. *La promotion des littératures étrangères en France* [en ligne]. Mémoire : droit. Lyon : Université Lyon 2, 2004, 201 pages. [Consulté le 18/02/2016]. Disponible en ligne : http://doc.sciencespo-lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/DRECI/giton_c/pdf/giton_c.pdf.

GRANATA, Veronica. "Marché du livre, censure et littérature clandestine dans la France de l'époque napoléonienne : les années 1810-1814." *Annales historiques de la Révolution française* 343, n° 1 (Mars 15, 2006)

HUNT, Lynn, « Révolution Française et vie privée », ARIÈS, Philippe (dir.), *Histoire de la vie privée : De la Révolution à la Grande Guerre*. Paris : Éditions du Seuil, 1999.

KRIEF, Huguette, *Vivre libre et écrire : Anthologie des romancières de la période révolutionnaire (1789 – 1800)*, Paris : PU Paris-Sorbonne, 2005.

LABARRE, Albert. *Histoire du livre*. Paris, France: Presses universitaires de France, 1990.

LAJEUNESSE, Marcel. "Les cabinets de lecture à Paris et à Montréal au XIXe siècle." *Recherches sociographiques* 16, no. 2 (1975)

LAUFER, Roger, « Les espaces du livre », CHARTIER, Roger (dir.), *Histoire de l'édition française*. Paris : Promodis, 1984, t. II.

LEBRUN, François (dir), *Histoire d'Angers*, Toulouse : Privat, 1975.

LOUICHON, Brigitte, « Les romans en 1802 » dans *Romantisme : revue du dix-neuvième siècle*, Paris, 2013, n° 160.

LYONS, Martyn, *Le triomphe du livre. Une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIXe siècle*, Paris : Promodis, 1987.

LYONS, Martyn, « L'essor de la librairie », SOREL, Patricia (dir.), *Histoire de la librairie française*, Tours, éditions du Cercle de la librairie, 2008, p. 31.

MARENCO, Claudine, « La librairie en province », SOREL, Patricia (dir.) *Histoire de la librairie française*. Paris : Ed. Du cercle de la librairie, 2008, p. 79 – 99.

MOLLIER, Jean-Yves, « Les cabinets de lecture », SOREL, Patricia (dir.) *Histoire de la librairie française*. Paris : Ed. Du cercle de la librairie, 2008, p. 149-155.

MOLLIER, Jean-Yves, *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine : essais d'histoire culturelle*, Paris : PUF, 2001.

PALLIER, Denis, *Les bibliothèques*, Paris : Presses Universitaires de France, 2010, 127 p.

PARENT-LARDEUR, Françoise. *Les cabinets de lecture: la lecture publique à Paris sous la Restauration*. Paris, France: Payot, 1982.

PARINET, Élisabeth, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine : XIXe – XXe siècle*, Paris : éditions du Seuil, 2004.

PASQUIER, Émile. *Imprimeurs et Libraires de l'Anjou*. Angers: Société anonyme des éditions de l'Ouest, 1932.

PICHOIS, Claude. "Les Cabinets de Lecture À Paris, Durant La Première Moitié Du XIXe Siècle [Pour Une Sociologie Des Faits Littéraires]." *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 14, no. 3 (1959)

PICHOT, Cédric. *La production imprimée à Angers pendant la période révolutionnaire : 1787 – 1799* [en ligne]. Mémoire : histoire. Angers : Université d'Angers, 2002, 1 vol. [Consulté le 11/04/2016]. Disponible en ligne : http://www.memoireonline.com/01/06/78/m_production-imprimee-angers-revolution.html.

RICHTER, Noë, *Les cabinets de lecture à Mulhouse*. Bernay, France: Société d'histoire de la lecture, 2001.

SOREL, Patricia, et Jean-Yves Mollier. "L'histoire de L'édition, Du Livre et de La Lecture En France Aux XIXe et XXe Siècles [Approche Bibliographique]." *Actes de La Recherche En Sciences Sociales* 126, no. 1 (1999)

TESNIÈRE, Valérie, « Le livre de science en France au XIXe siècle » dans *Romantisme : revue du dix-neuvième siècle*, Paris, 1993, n° 80.

TUDESQ, André-Jean, *La lecture à Bordeaux du XVIIIème siècle à 1960*. Texte d'une communication, disponible sur le site de l'Académie nationale des sciences et belles-lettres de Bordeaux : <http://www.academie-sbla-bordeaux.fr/autres>

VAN TIEGHEM, Paul, *La littérature comparée*, Paris : Armand Colin, 1951 (4^e édition).

Table des matières

SOURCES.....	5
INTRODUCTION.....	6
1 État des lieux : Angers au XIXe siècle et ses cabinets de lecture.....	11
1.1. L'environnement social, culturel et économique de la ville.....	11
1.1.1. Les progrès de l'instruction après la Révolution Française.....	11
1.1.2. Une ville de culture.....	13
1.1.3. Le marché du livre à Angers à la fin du XVIIIe siècle.....	14
1.1.4. Les commerçants du livre à Angers au XIXe siècle, hors cabinets de lecture.....	15
1.2. La présence des cabinets de lecture tout au long du XIXe siècle.....	18
1.2.1. Le nombre de cabinets de lecture à Angers, tous types confondus.....	18
1.2.2. Les cabinets de lecture « simples ».....	20
1.2.3. La polyvalence cabinet – librairie.....	22
1.2.4. Le déclin des cabinets de lecture : un constat national ?.....	23
1.3. Le fonctionnement des cabinets de lecture.....	24
1.3.1. Les prix pour l'accès aux imprimés proposés.....	24
1.3.2. Les conditions de prêt.....	26
1.3.3. Les tenanciers.....	26
1.3.4. Localisation géographique et clientèle.....	28
2 L'offre des cabinets de lecture.....	31
2.1. Présentation des catalogues.....	31
2.1.1. L'origine des catalogues.....	31
2.1.2. Présentation générale des catalogues.....	32
2.1.3. Étude quantitative des livres en lecture.....	33
2.2. La nature des livres proposés.....	35
2.2.1. Une grande majorité de titres récents.....	35
2.2.2. Un découpage en volumes presque systématique.....	39
2.2.3. Les formats des volumes.....	41
2.2.4. L'indication des auteurs, une pratique standardisée ?.....	43
2.3. Une littérature d'évasion dominante.....	45
2.3.1. Le roman, pilier des cabinets de lecture.....	45
2.3.2. Les types de romans proposés.....	49
2.3.3. La place de la littérature étrangère.....	53
2.3.4. Les cabinets de lecture et les journaux.....	55
2.4. Comparaison avec les cabinets de lecture de plus petites villes.....	56
2.4.1. Une importance équivalente aux plus petits établissements d'Angers.....	57
2.4.2. Une offre de lecture moins récente.....	57
2.4.3. Une offre en décalage des modes ?.....	58
2.4.4. Une forme livresque quelque peu différente.....	60
3 Les cabinets de lecture dans la société angevine.....	62
3.1. Une activité surveillée.....	62
3.1.1. La location d'imprimés, cible des autorités.....	62
3.1.2. L'offre des cabinets de lecture surveillée.....	64

3.1.3. Des sanctions sans armes juridiques, ou lorsque la surveillance s'effectue sur les tenanciers et leurs idées politiques.....	66
3.2. Les cabinets de lecture face aux librairies.....	70
3.2.1. Les cabinets de lecture, ruine des libraires.....	70
3.2.2. Les cabinets de lecture, salut des libraires.....	72
3.2.3. Des offres différentes, voire complémentaires.....	74
3.3. Les cabinets de lecture et les bibliothèques : un « fratricide » ?.....	78
3.3.1. Les bibliothèques angevines.....	78
3.3.2. Un système bibliothéconomique inefficace.....	79
3.3.3. Les bibliothèques populaires : vers un remplacement des cabinets de lecture ?.....	80
CONCLUSION.....	84
BIBLIOGRAPHIE.....	96
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	101
TABLE DES TABLEAUX.....	102

Table des illustrations

Illustration 1: Évolution du nombre de librairies, tous types confondus.....	16
Illustration 2: Évolution du nombre de librairies simples.....	17
Illustration 3: Évolution du nombre de cabinets de lecture.....	19
Illustration 4: Évolution du nombre de cabinets de lecture simples.....	21
Illustration 5: Évolution du nombre de cabinets-librairies.....	22
Illustration 6: Dates de parution des livres donnés en lecture.....	36
Illustration 7: Comparaison des dates de parution des livres proposés.....	37
Illustration 8: Division des titres en volumes.....	39
Illustration 9: Formats des livres donnés en lecture.....	42
Illustration 10: Les genres d'ouvrages proposés.....	46
Illustration 11: Les formes des romans.....	50
Illustration 12: Les thématiques des romans.....	51
Illustration 13: Présence des romancières dans l'offre de lecture.....	52
Illustration 14: Répartition des nationalités représentées.....	54
Illustration 15: Comparaison des dates des livres proposés par Savel et Vallée.....	58
Illustration 16: Répartition des genres d'imprimés (Saumur et Baugé).....	59
Illustration 17: Formats des livres (Saumur et Baugé).....	60
Illustration 18: Division en volumes (Saumur et Baugé).....	61
Illustration 19: Comparaison des formats présents en cabinets et librairies.....	75
Illustration 20: Comparaison du découpage en volumes en cabinets et librairies.....	75
Illustration 21: Comparaison des genres d'ouvrages présents en cabinets et librairies.....	76
Illustration 22: Ancienneté des livres proposés en cabinets et en librairies.....	77
Illustration 23: Aperçu d'un catalogue manuscrit - 1811.....	91
Illustration 24: Aperçu d'un catalogue imprimé - 1811.....	92
Illustration 25: Aperçu d'un catalogue sur tableur, avec les traces du traitement des données.....	93
Illustration 26: Carte présence cabinets de lecture.....	94
Illustration 27: Lettre de demande de catalogue adressée à la Veuve Voisin.....	95

Table des tableaux

Tableau 1: Angers - Livres édités à partir de 1800.....	36
Tableau 2: Saumur et Baugé - Livres édités à partir de 1800.....	57
Tableau 3: Quantité de titres et d'exemplaires.....	87
Tableau 4: Ancienneté des offres.....	87
Tableau 5: Découpage en volumes des titres.....	88
Tableau 6: Formats des volumes.....	88
Tableau 7: L'indication des auteurs.....	88
Tableau 8: Genres de titres proposés.....	88
Tableau 9: Types de romans proposés.....	89
Tableau 10: Formes des romans proposés.....	89

RÉSUMÉ

Ce mémoire a pour but d'établir une vue d'ensemble de l'activité des cabinets de lecture durant tout le XIXe siècle à Angers, plus particulièrement au début du siècle, notamment en ce qui concerne leurs offres de lecture.

Il présente premièrement une étude globale sur la ville d'Angers, son contexte historique, le marché du livre avant la période concernée, une étude quantitative des librairies et cabinets de lecture, puis une recherche sur le fonctionnement de ces derniers. Ensuite il s'agit d'une étude approfondie de catalogues de livres donnés en lecture par des cabinets de lecture angevins, suivie d'une comparaison avec ceux de Baugé et de Saumur. Enfin, cette recherche se termine par une tentative de connaître la place qu'occupaient ces établissements dans la société angevine, c'est-à-dire leur relation avec les autorités, les librairies et les bibliothèques.

mots-clés : Angers, cabinet de lecture, librairie, XIXe siècle.

ABSTRACT

This dissertation aims to establish an overview of the cabinet de lecture throughout the 19th century in Angers, particularly in the beginning of this century, especially for their reading deals.

Firstly, this work presents a global study of Angers, its historical context, the book trade before the relevant period, a quantitative study of bookstores and cabinets de lecture, and a study on the working of these. Then it's a depth study of their catalogs, followed by a comparison with those from Baugé and Saumur. Finally, this study ends with an attempt to know the place occupied by them in angevine's society, in other words their relationship with authorities, bookstores and libraries.

keywords : Angers, cabinet de lecture, bookstore, 19th century.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e)
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le / /

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

